



**HAL**  
open science

**Un monde à part : émergence, développement et contradictions du monde de la participation des pauvres (1968-2012)**

Emmanuel Bodinier

► **To cite this version:**

Emmanuel Bodinier. Un monde à part : émergence, développement et contradictions du monde de la participation des pauvres (1968-2012). Science politique. 2012. dumas-00808024

**HAL Id: dumas-00808024**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00808024>**

Submitted on 4 Apr 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Vous allez consulter un mémoire réalisé par un étudiant dans le cadre de sa scolarité à Sciences Po Grenoble. L'établissement ne pourra être tenu pour responsable des propos contenus dans ce travail.

Afin de respecter la législation sur le droit d'auteur, ce mémoire est diffusé sur Internet en version protégée sans les annexes. La version intégrale est uniquement disponible en intranet.

**Emmanuel Bodinier**

Sous la direction de Denis Laforgue

# **Un monde à part**

**Emergence, développement et contradictions**

**du monde de la participation des pauvres**

**(1968-2012)**

**2012**

Master Politiques Publiques et Changement Social - Spécialité Villes, Territoires, Solidarité  
Institut d'Etudes Politiques - Université Pierre Mendès France  
Grenoble



*« Partout où des hommes se rassemblent,  
un monde s'intercale entre eux,  
et c'est dans cet espace intermédiaire  
que se jouent les affaires humaines. »*

[Hannah Arendt 1995, p.59]

## **Résumé**

L'émergence puis le développement de la participation d'acteurs pauvres en France est décrit à partir d'une « perspective en terme de monde social ». La remise en cause des modes traditionnels de régulation entre le monde de l'action publique et le monde de l'action caritative a permis l'expérimentation de nouveaux dispositifs qualifiés de « participatifs ». Ceux-ci ont progressivement constitué un énoncé collectif autour de la production de parole de citoyens pauvres, énoncé qui a fédéré et contribué à la mise en réseau progressive de ces expériences. Au milieu des années 2000, ce monde en émergence a constitué une ressource politique pour des acteurs publics centraux qui se sont appuyés sur lui pour la réforme du revenu minimum (RSA). Cela a contribué au développement de ce monde social. Cependant, celui-ci est traversé de nombreuses contradictions aussi bien externes (dans son rapport aux autres mondes sociaux) qu'internes (entre acteurs de ce monde) ce qui fragilise sa pérennité.

## **Mots-clés**

Participation – Monde social – Pauvreté - RSA

## Avant-Propos

*« Je ne prétends pas être parvenu à prendre beaucoup de distance par rapport au monde social dans lequel je vis »*

[Michael Walzer 1983 p17]

Ce mémoire de recherche est écrit après une dizaine d'années d'expérience professionnelle dans les centres sociaux. Ceux-ci se revendiquent comme des acteurs importants de la « participation des habitants ». J'ai également été impliqué tout au long de la dernière année dans l'expérimentation d'une stratégie originale de mobilisation des citoyens à Grenoble<sup>1</sup>. Lors de cette année universitaire, je souhaitais dans le même temps prendre du recul afin de sortir d'un regard normatif. Comme acteur professionnel, j'ai eu tendance à me positionner d'abord en défendant un point de vue, une méthode, un savoir-faire, des valeurs, une idéologie ou un je-ne-sais-quoi qui faisait mon monde.

J'étais aussi traversé par un certain nombre de questions politiques comme citoyen dont j'ai eu bien du mal à me détacher comme chercheur afin de ne pas « *mettre sur le même plan science, morale et politique* » [Callon 1999]. Quelles peuvent être les relations entre un citoyen organisé plus ou moins collectivement et l'Etat ? Comment approfondir la démocratie alors que la société devient de plus en plus complexe ? Le recours aux experts par des élites politiques est-il inéluctable ? Les processus ou les procédures de participation sont-ils des fabriques du consentement ? Ou bien la seule manière possible de développer leurs capacités et la justice sociale<sup>2</sup> ? Qu'en est-il quand les citoyens vivent des situations de domination ?

Ces questions qui dans le même temps, motivent et m'attachent à la question de recherche, se sont trouvées confrontées à une actualité. Celle de la mise en place d'une nouvelle forme de revenu minimum en France : le Revenu de Solidarité Active (RSA). Je me suis interrogé sur les formes de mobilisation sociale et politique qui le fondaient avant d'élargir progressivement mon regard sur le monde social de la participation sur lequel il prenait appui pour se développer. C'est devenu l'objet principal de ma recherche.

Contrairement aux apparences, la recherche est un travail collectif même s'il est signé individuellement. Je tiens donc à remercier tous ceux et celles qui ont participé directement ou indirectement à ce travail par leurs remarques, réflexions, soutiens et critiques.

Je pense notamment aux personnes qui ont accepté de prendre du temps pour un entretien ; à Denis Laforgue, mon directeur de mémoire, qui a non seulement permis de m'éloigner d'un positionnement trop normatif<sup>3</sup> mais qui a aussi enrichi considérablement mon travail par ses remarques et ses indications ; à Vivian Labrie avec laquelle je chemine depuis des années et à qui je dois la citation sur Max Escher ; à Jérôme Bar, compagnon de route ; à Séverine François qui a rythmé mon quotidien et qui a supporté et recueilli mes états d'âmes.

Un mémoire ne pourrait jamais s'écrire sans le soutien collectif. Néanmoins, les erreurs et approximations subsistantes sont et demeurent les miennes.

---

1 Expérience d'organisation des communautés locales menée par ECHO [www.projet-echo.org](http://www.projet-echo.org)

2 A ce titre, on peut lire avec profit les positions d'Amartya Sen ou de Yann Lebossé.

3 La première version de ma problématique visait à chercher dans quelles circonstances des personnes vivant des situations de pauvreté influençaient des décisions prises avec elles. Cette recherche s'inscrivait dans la formulation d'un idéal-type de la « participation » dont la réalité est toujours plus ou moins éloignée.

# Introduction

## Enigmes

Le 15 décembre 2011, dans un grand amphithéâtre du quartier de la Défense à Paris, plusieurs centaines de personnes sont rassemblées afin de débattre de l'évaluation de la nouvelle forme de revenu minimum mise en place depuis l'été 2009 en France. Dans la salle, un homme se lève et obtient le micro. Il s'appelle Marc Desplats. Strasbourgeois à la soixantaine souriante, il préside une association nationale de chômeurs<sup>4</sup>. Avec une vingtaine d'acolytes, il a occupé la scène de la salle en début de matinée afin de protester contre le fait de ne pas avoir été invité à prendre officiellement la parole. Cela a perturbé légèrement le déroulement de la matinée et mis sous tension les organisateurs qui vérifient scrupuleusement mon identité.

Sur scène, cinq personnes sont assises dans des fauteuils club : François Bourguignon, économiste président du comité national d'évaluation du RSA ; Martin Hirsch, ancien haut commissaire aux solidarités actives ; Marc-Philippe Daubresse, député du Nord rapporteur de la loi sur le RSA ; René-Paul Savary président de Conseil Général et de la commission insertion de l'Association des Départements de France et Karine Nouvel, sous-directrice famille retraite à la Caisse Commune de la Mutualité Sociale Agricole. Marc Desplats s'adresse à Martin Hirsch. *« Vous vous trompez en opposant les allocataires et les associations. Vous avez pondu le RSA dans vos bureaux.... »*. Martin Hirsch l'interrompt énervé : *« Je ne peux pas vous laisser dire ça. J'ai beaucoup de respect pour le MNCP mais je ne peux pas vous laisser dire ça. On a pondu des dispositifs avec les associations et les allocataires. On a travaillé les uns avec les autres »*. Mais cela ne semble pas déstabiliser Marc Desplats. Il poursuit sur sa lancée et conteste le fait que les gens aient été véritablement associés : *« Si vous faites parler les gens, ils vous disent qu'ils ont besoin d'une vie sociale, d'une vie collective. Pas de contrats d'insertion professionnelle ! »*.

Quelques minutes plus tard, deux intervenants « représentants » des allocataires du RSA reprennent les critiques formulées par Marc Desplats. Didier Souriau, le premier, lui répond *« Dans chaque département, il y a des groupes ressources. On ressort des idées. On ne vous exclut pas non plus. Vous pouvez venir ! »*. Benoit Villeret, le second, enchaîne : *« On a été aidé par le Conseil Général pour nous aider à réfléchir. Notre groupe a été encadré et ça nous a fait du bien. Il faut participer mais il faut éviter tout affrontement. Il faut venir avec des idées »*.

J'étais pour ma part, fasciné par le conflit qui se tenait dans la salle. Il opposait des chômeurs à des allocataires du RSA sur leurs places respectives dans l'assemblée et leurs manières de se positionner face aux politiques publiques. Devant une salle remplie d'élus politiques de tous bords, de fonctionnaires territoriaux ou issus du Ministère des Affaires sociales, de chercheurs universitaires, de militants associatifs... qui restait muette face à cette controverse. Ce fut mon premier étonnement.

Le deuxième vint d'un travail acharné visant à comprendre le fonctionnement même du dispositif RSA. Il a été souvent présenté comme un dispositif remplaçant trait pour trait l'ancien revenu minimum - le RMI - avec une allocation complémentaire pour les travailleurs précaires incitant à la reprise d'emploi. En réalité, le RSA est un ensemble de dispositifs dont l'organisation, le financement, les publics, les obligations ont été profondément transformés

---

4 Le Mouvement National des Chômeurs et Précaires ou MNCP



tant et si bien qu'il est rare de rencontrer quelqu'un maîtrisant l'ensemble des enjeux qui y ont trait<sup>5</sup>. Pourtant, ce dispositif visant la simplification du RMI était partout présenté comme ayant été discuté et négocié avec les personnes en situation de pauvreté. Comment avaient-elles pu à la fois comprendre et participer à un édifice si complexe ?

Enfin, j'ai cherché en vain une controverse sur la participation des allocataires du RSA dans l'espace politique. Tout le monde soutient le principe de cette participation. Les articles de loi qui l'instituent n'ont pas fait débat, ni parmi les élus politiques, ni parmi les associations caritatives. Et pourtant, quand on rencontre des acteurs qui ont participé à cette histoire, chacun évoque son insatisfaction au regard de cette forme de « participation » qui est parée d'une vertu idéale rarement incarnée. D'où vient cette manière d'être « pris au jeu de la participation »<sup>6</sup> ?

## Problématique

Notre fil conducteur découle de ces étonnements. Nous nous demandons « **qu'est-ce qui explique le développement relatif de la participation d'acteurs pauvres dans l'action sociale publique et l'action caritative privée en France ?** ». Comment expliquer que des institutions publiques et associatives développent de manière concomitante des dispositifs « participatifs » ? Ceux-ci sont-ils intégrés au cœur ou en lisière de leurs mondes ? Est-ce que la « participation » se réduit à ces dispositifs ? N'est-elle pas également une forme de relation sociale qui génère de nouvelles manières d'appréhender la réalité ? De nouveaux réseaux ? De nouveaux rapports sociaux ?

Il faudrait pouvoir détailler et mettre entre guillemets chaque mot tant ils recouvrent de sens différents. Nous tenterons de préciser au fur et à mesure de notre recherche ce que chacun d'entre eux recouvre à la fois en terme de représentation et d'interactions sociales.

Si nous avons choisi de nous en tenir à la France pour des contraintes de temps, il est évident que le cadre national restreint les capacités d'analyse car les influences dépassent le cadre national. Il aurait fallu envisager le sujet au moins dans une perspective européenne ce qui n'apparaît qu'épisodiquement dans notre recherche.

Nous faisons principalement œuvre de description même si ce tableau sera peint au sein d'un « courant » théorique, avec les outils proposés par les chercheurs interactionnistes. Ceux-ci appréhendent le réel à partir d'outils conceptuels que nous souhaitons commencer par décrire.

## Détour

Nous avons besoin au préalable de faire un détour afin de préciser les concepts qui nous seront utiles dans notre description. Ce sont les couleurs que nous utiliserons pour peindre ce tableau. Nous souhaitons présenter ce cadre théorique en commençant par le micro et en allant jusqu'au macro à la manière des auteurs interactionnistes qui imaginent le social comme tissé à partir de la plus petite unité : l'interactions sociale.

---

5 Nous avons tenté de rédiger une annexe présentant le fonctionnement actuel du RSA. Des erreurs peuvent encore être présentes et nous nous en excusons.

6 Ce que Pierre Bourdieu nommait *l'illusio* : « *l'illusio, c'est le fait d'être pris au jeu, d'être pris par le jeu, de croire que le jeu en vaut la chandelle, ou, pour dire les choses simplement, que ça vaut la peine de jouer* » [Bourdieu 1994, p151]

1. Les **acteurs individuels**<sup>7</sup> sont mus à la fois par des dispositions internes (perceptions, émotions, croyances morales, intérêts...) et externes (interactions avec l'environnement, normes sociales, relations de pouvoirs) qui peuvent s'accorder ou se concurrencer.

Les personnes ne sont jamais entièrement informées des conséquences de leurs actions. Les informations qu'elles perçoivent sont imparfaites, coûteuses à obtenir et asymétriques. Il ne faut donc pas s'intéresser uniquement à leurs « stratégies » mais également à leurs croyances et à leurs émotions.

Parmi les interactions avec leur environnement, certaines peuvent être des relations de domination avec d'autres personnes. Mais il n'y a pas « d'acteurs dominés » en soi ou pour tous les contextes. Les relations de domination peuvent se cumuler : un handicap dans le monde de la santé peut aller de pair avec la précarité économique dans le monde du travail salarié. Mais ces personnes peuvent aussi être dominées dans un monde et dominante dans un autre : on peut imaginer un médecin autoritaire et porteur de handicap<sup>8</sup>. Précisons également que les formes de domination ne saturent pas les interactions sociales. Il existe toujours à un degré variable une dimension de reconnaissance dans les relations entre les personnes, dimension qui peut générer de la confiance, de la solidarité ou de l'empathie [Denis Laforgue, 2008]. La part de domination et de reconnaissance dans les relations varient en fonction du contexte, du positionnement de ses membres et des personnes elles-mêmes. Il n'y a donc pas d'acteurs faibles en soi mais en fonction de la situation.

Les personnes font et sont faites par leurs contextes. Evoluant dans une pluralité de contextes, elles sont soumises en permanence à des normes différentes qui peuvent entrer en conflit à la fois de manière concrète (le temps n'est pas infini, les ressources matérielles non plus) et cognitives (l'identité attribuée ou choisie au sein de chaque contexte peut entrer en dissonance avec une autre). « *Tout corps plongé dans une pluralité de mondes sociaux est soumis à des principes de socialisation hétérogènes et parfois même contradictoires qu'il incorpore... On pourrait par conséquent émettre l'hypothèse de l'incorporation par chaque acteur d'une multiplicité de schèmes d'action d'habitudes qui s'organisent en autant de répertoires que de contextes sociaux pertinents qu'il apprend à distinguer à travers l'ensemble de ses expériences socialisatrices antérieures.* » [Lahire 1998 p35 et 42].

Détaillons à présent ce contexte en distinguant quatre niveaux : les institutions, les réseaux sociaux, les mondes sociaux, les espaces sociaux.

2. Les **institutions** sont des ensembles structurés d'action et de ressources naturelles et matérielles. Leurs frontières sont déterminées par des appartenances : adhésion, salariat, cooptation, élection...

---

7 Nous préférons le terme d'acteur à celui d'agent. Néanmoins, nous n'imaginons pas ces hommes et ces femmes comme totalement libres de toute habitude et de toute détermination incorporée dans son passé et son contexte. C'est pourquoi nous utilisons aussi le terme de « personne » au sens que pouvait lui donner Thomas Hobbes : « *Est une personne, celui dont les paroles ou les actions sont considérées, soit comme lui appartenant, soit comme représentant les paroles ou actions d'un autre, ou de quelque autre réalité à laquelle on les attribue par une attribution vraie ou fictive. (...) Personne est donc l'équivalent d'acteur, tant à la scène que dans la vie courante ; et personnifier, c'est jouer le rôle, ou assurer la représentation, de soi-même ou d'autrui : de celui qui joue le rôle d'un autre, on dit qu'il en assume la personnalité, ou qu'il agit en son nom. (...) Une multitude d'hommes devient une seule personne quand ces hommes sont représentés par un seul homme ou par une seule personne, de telle sorte que cela se fasse avec le consentement de chaque individu singulier de cette multitude. Car c'est l'unité de celui qui représente, non l'unité du représenté, qui rend une la personne. Et c'est celui qui représente qui assume la personnalité, et il n'en assume qu'une seule. On ne saurait donc concevoir l'unité dans une multitude, sous une autre forme.* » [Hobbes 1971 p.161-162]

8 Ce qui constitue les traits contradictoires du personnage principal d'une célèbre série américaine.

Elles peuvent être centrées sur un monde social c'est à dire la réalisation d'une activité primaire donnée ou bien à l'intersection de plusieurs mondes. Il existe des maisons d'édition spécialisées dans le jazz tandis que d'autres peuvent couvrir l'ensemble des courants musicaux et que d'autres encore sont spécialisées sur la publication de livres musicaux à la frontière des mondes de la littérature et de la musique. Même si elles sont centrées sur une activité primaire, elles n'en détiennent pas le monopole. Ainsi, le monde de l'action syndicale centré sur la défense d'intérêts ne se réduit pas aux syndicats. Il peut être exercé à travers des collectifs informels ou bien par des individus, négociés avec des acteurs publics ou administratifs dans des arènes spécifiques comme au sein des organismes de la sécurité sociale...

Une institution correspond à une certaine forme d'encadrement des interactions et des pensées sur la base d'une accumulation de pratiques et de méthodes. Ces règles d'interactions sont constamment renégociées entre les membres ou imposées par certains d'entre eux pour s'adapter à la contingence et à leur environnement. Lorsque dans notre analyse, nous analysons le positionnement d'une institution, il faut donc entendre que nous parlons d'un positionnement dominant à un moment donné qui est toujours en renégociation entre ses membres.

Denis Laforgue propose d'analyser la réalité institutionnelle de trois manières différentes (en fonction d'un niveau de réalité de l'action publique : 1. Empiriquement comme des lieux et des moments où se rencontrent des acteurs et des citoyens ordinaires (ce que nous ferons le plus souvent) 2. Des producteurs d'une finalité supportant et rendant acceptables les énoncés, les actes ou des dispositifs constituant l'action publique. Nous envisageons dans cette perspective la manière dont les institutions vont être porteuses ou non de l'énoncé collectif de la participation 3. Des processus instituants mais toujours mis à l'épreuve par le caractère émergent et désordonné de la réalité. Nous sommes moins attentifs à cette réalité qui nécessiterait une recherche ancrée dans la durée. [Denis Laforgue 2011, p.3].

Au demeurant, les institutions sont souvent omniprésentes dans l'analyse des contextes par les acteurs sociaux. Elles sont elles-mêmes incluses dans le tissu social constitué de réseaux et de mondes sociaux.

3. Dans toute société, il existe des **réseaux sociaux** qui relient des acteurs et des institutions très différentes par des liens d'amitié, de concurrence, de connaissance, de proximité, des liens familiaux, affectifs, professionnels... Certains de ces réseaux nous semblent particulièrement importants car ils sont structurés par une activité sociale et des règles du jeu partagées. C'est pourquoi, nous souhaitons compléter le cadre d'analyse par un focus sur ces réseaux particuliers que sont les mondes sociaux.

4. Un **monde social**<sup>9</sup> peut être défini comme « *le réseau de tous ceux dont les activités, coordonnées grâce à une connaissance commune des moyens conventionnels de travail, concourent à la production des œuvres* » de ce monde. [Howard Becker 1982 p22]. Cette coordination inclut différentes modalités dont la coopération ou la compétition. Les acteurs prennent en compte l'existence et l'action des autres acteurs pour orienter leur propre action.

Les évolutions sociales et techniques de nos sociétés modernes différencient les activités pratiquées par les hommes et les femmes. Suite à une innovation technologique ou sociale qui se diffuse, à un changement de génération ou à toute autre transformation du discours ou de

9 Nous nous inspirons principalement d'un sociologue américain, Anselm Strauss pour décrire la pluralité de la réalité sociale. Il l'a fait dans un article fameux intitulé « une perspective en terme de monde social » [Anselm Strauss 1978]

l'action portée par un nombre suffisant de personnes, un nouveau monde social donné peut alors se constituer. On pense à l'apparition du blues ou du jazz qui sont de nouvelles régions du monde social de la musique nord-américaine. Il existe une multitude de mondes sociaux nés autour d'activités artistiques (le jazz), sportives (le baseball), sanitaires (la médecine), religieuses (le catholicisme), industrielles (la collecte de minerai)...

Un monde social a différentes composantes :

\* Les **membres** d'un monde social participent à son évolution. Ils peuvent faire carrière, pratiquer l'activité pour elle-même ou simplement le traverser. Des rôles s'organisent progressivement entre producteurs et consommateurs, profanes et spécialistes, chercheurs et acteurs, dirigeants et opérateurs...

Des passeurs savent naviguer entre différents mondes, changer de registre pour y être entendu, opérer des connexions et transporter des pratiques ou des idées nouvelles d'un point à un autre d'une frontière. D'autres sont les gardiens du temple et d'une certaine orthodoxie et vont s'opposer aux changements. Certains membres ne maîtrisent pas le passage d'un monde social à un autre et vont commettre des impairs ou ne pas comprendre ce qui se joue de différent dans les pratiques et les codes. Les apprentissages se font à travers la conduite de l'action par des transmissions entre générations, des expériences fondatrices (répression, trahison...), des supports (biographies, l'imitation de recettes pratiques... Ces apprentissages se font aussi souvent au sein d'institutions constitutives de ces mondes sociaux (entreprise, école...)

Les membres élaborent le monde social à travers leurs perceptions (dimension corporelle), leurs pratiques sociales (dimension relationnelle) et leurs discours sous la forme de récits, de symboles ou d'énoncés (dimension cognitive). Ils ne sont pas purement passifs ou agis de l'extérieur même s'ils sont influencés par leur environnement. Ce sont les interactions liées à l'activité primaire qui définissent principalement la pensée (ou l'idéologie employé dans un sens neutre) d'un monde social<sup>10</sup>. La connaissance accumulée peut créer des savoirs reproductibles qui sont transmis d'une manière ou d'une autre au sein d'un monde.

\* L'**activité primaire** crée une homogénéité relative du monde. Aux côtés de cette activité, il existe des activités associées. On fait partie d'un monde quand on est associé à ces activités. Certains considèrent que des actes sont plus essentiels que d'autres dans un monde donné et ce pouvoir d'authentification détermine la place dans le monde. Il va y avoir une certaine division du travail et une organisation des ressources en conséquence. Cette activité modèle des **lieux** où l'activité primaire se pratique. Ce peut être des lieux de production, de communication ou bien encore des arènes où les gens débattent et négocient les règles du jeu. Cette activité détermine aussi la présence ou l'absence d'objets dans ce monde et les relations que les humains entretiennent avec eux.

\* Les mondes ont des **règles du jeu**, des normes conventionnelles qui gouvernent les pratiques et les pensées sur la base d'interactions régularisées au sein d'un groupe et dont le

---

10 « *Commençons par les regarder ouvertement afin qu'ils ne s'évanouissent pas dans un néant brumeux par contraste avec des réalités apparemment plus dures comme des organisations formelles aux frontières claires et aux appartenances connues. Quoique l'idée de mondes sociaux puisse essentiellement renvoyer à des univers de discours, nous devrions être attentifs à ne pas nous confiner à la simple observation des formes de communication, de symbolisation et d'univers de discours mais aussi à examiner des faits palpables comme des activités, des appartenances, des sites, des technologies et des organisations spécifiques à des mondes sociaux particuliers* » [Anselm Strauss 1978 p272]

respect est sanctionné positivement ou négativement par ses membres. Sur la base de ces conventions, les membres d'un monde coopèrent, s'ignorent ou se concurrencent. Ces règles peuvent être explicites (rythme des rencontres) ou non (agencement des corps)... Ces règles définissent une autonomie relative d'un monde par rapport à un autre. Elles correspondent à des routines, à des « redondances » [Bateson 1968] ou à des « grandeurs » [Boltanski & Thévenot 1991]. Elles peuvent être renégociées par les membres du groupe quand un trouble ou des désagréments surviennent dans la pratique de l'activité<sup>11</sup>. En cela, le monde dispose d'une dimension « auto-référentielle » car c'est en son sein que sont discutés et négociés les différents d'évaluation de son activité. Parmi ces règles du jeu, on peut distinguer plus particulièrement :

- ♣ Des **technologies** c'est à dire des « *manières héritées ou innovantes d'accomplir les activités du monde social* » [Strauss 1978 p273]. On peut penser à la manière dont le monde chrétien a utilisé le pain et le vin dans les rites afin d'intégrer des éléments culturels quotidiens dans la pratique religieuse.
- ♣ Des **hiérarchies** plus ou moins précises, plus ou moins efficaces. Ces principes hiérarchiques sont en concurrence les uns avec les autres. Ils vont mettre en lutte la primauté des activités (primaire/périphériques), les styles, les membres... Un monde peut être soumis à un autre mais ses règles du jeu dominées continuent d'exister. Ainsi, l'objectif de marketing peut soumettre le monde littéraire mais les codes de la littérature ne lui survivent pas moins dans des arènes marginales [Bourdieu 1991].
- ♣ Ces hiérarchies sont à mettre en lien avec les **principes d'évaluation** de l'activité primaire. Ainsi, certains membres peuvent promouvoir la qualité d'une production, d'autres la quantité, d'autres le processus sans attention au contenu, d'autres encore la satisfaction du public... Ces principes d'évaluation peuvent également porter des valeurs morales ou de justice sociale comme chez Michael Walzer qui définit ainsi son modèle de justice à l'intérieure de sphères distributives distinctes [Michael Walzer 1983].
- ♣ Des **frontières** que l'on comprend comme un « *ensemble de normes et de règles qui définissent le type et le degré de fermeture d'une collectivité donnée vis-à-vis de l'extérieur, puisqu'elles régulent l'accès aux ressources et aux possibilités proposées à l'intérieur et à l'extérieur de l'espace défini, tout en facilitant les dynamiques de cohésion entre les membres.* » [Ferrera p27 qui définit ainsi les frontières symboliques]. Ces frontières font l'objet d'accords et de conflits de définition entre les membres d'un monde afin de le délimiter. Ces limites peuvent être plus ou moins institutionnalisées : d'un numéris clausus à un degré de codification faible ou la règle du jeu est dans le jeu.

Les mondes sociaux s'entrecroisent, s'empruntent des technologies, s'allient ou se concurrencent. Ils sont interdépendants. Un monde social peut être dominé par un autre bien que jamais totalement. Ainsi le monde politique communiste a pu supplanter le monde religieux orthodoxe en Russie soviétique afin d'imposer ses normes sans que celui disparaisse totalement de 1917 à 1991.

Un monde social peut être composé de régions plus ou moins grandes qui toutes se réfèrent au même genre d'activités primaires. Au sein du monde de la musique est apparu les régions du monde du jazz et de la musique classique qui peuvent se subdiviser ou se rassembler en

---

11 Comme le remarque Howard Becker, « *Les conventions facilitent l'activité collective et permettent des économies de temps, d'énergie et d'autres ressources. Il n'est pas impossible pour autant de travailler en dépit des conventions. C'est seulement plus difficile et plus coûteux de tous les points de vue.* » [Becker 1982 p59].

fonction des lieux, des époques. Au sein du monde militaire, on peut distinguer un monde de la marine, un monde de l'aviation...

Les mondes sociaux peuvent apparaître (le monde numérique à la fin du XXe siècle), disparaître (le monde des Comanches au Texas à la fin du XIXe siècle [Hämäläinen 2008]), fusionner ou cohabiter... Il existe une multitude de mondes sociaux médiatiques, culturels, économiques, politiques, syndicaux...

Un monde social peut être dominé par un autre mais jamais totalement. Les mondes militaires, civil, politique et religieux entrent ainsi en concurrence sur un territoire donné pour le contrôle de certaines ressources mais ils n'asservissent jamais un autre totalement.

Le monde de l'action publique est particulier pour plusieurs raisons. D'une part, il est très large et regroupe une multitude d'institutions sur les différentes échelles de territoires. Il est composé d'une grande diversité de « régions » où les zones de pouvoir varient entre acteurs politiques et acteurs administratifs. D'autre part, il est dominé par l'institution étatique qui produit des « normes »<sup>12</sup> juridiques, fiscales... à destination des autres mondes sociaux et leur distribue des ressources. Enfin, il dispose d'un quasi-monopole sur l'usage de la « *violence physique légitime* » [Weber 1919, p118]. Ce monopole n'est pas total. Il est négocié avec les autres mondes sociaux. On peut penser à la mise à sac par des syndicats paysans de certains ministères sans que les acteurs publics n'aient réagi ou à des pratiques de désobéissance civile qui sont contenues sans être réprimées. Notons toutefois que ce monde souvent dominant n'est pas totalisant. Le réel lui échappe sans cesse et s'organise également en dehors de lui : réseaux familiaux, dissimulation fiscale, invention de monnaies alternatives, de troc ou d'autoproduction, rites religieux, pratiques culturelles populaires, repli identitaire...

Un monde social est-il l'équivalent de ce que Bourdieu nomme un « champ » ? Pour lui, le « champ » est une forme particulière de monde social gouverné uniquement par la compétition et l'enjeu de devenir dominant. « *Le champ est un réseau de relations objectives (de domination ou de subordination, de complémentarité ou d'antagonisme) entre des positions* » [Bourdieu 1991 p18]. Cette lutte détermine une « *structure sociale* » qui « *objective* » le monde social pour le sociologue. Cette perspective est envisagée à partir des ressources des « *agents* ». Elle est définie à partir de la notion métaphorique de « *capital* » économique, culturel, social, symbolique. Ils sont définis autour d'un seul principe hiérarchique et organisés autour d'instances de régulation à même d'établir des verdicts et accorder du crédit aux agents en compétition. Comme les élections dans le champ politique partisan. Comme « *le champ littéraire : un champ de force agissant sur tous ceux qui y entrent, et de manière différentielle selon la position qu'ils y occupent, (...) en même temps qu'un champ de luttes de concurrence qui tendent à conserver ou à transformer ce champ de force* » [Bourdieu 1991 p4-5].

Cette perspective peut être intéressante pour envisager certains mondes sociaux (le monde de la compétition électorale partisane, le monde des prix littéraires...). Mais il tend à réduire la complexité des interactions sociales à des simples rapports de domination. On peut se demander si la compétition électorale structure véritablement l'ensemble des mondes politiques<sup>13</sup>. Si la compétition académique structure toujours le monde de la littérature. Si la compétition marchande structure le monde économique. Ou si, par un effet symétrique, le

---

12 Ces normes ne gouvernent pas automatiquement les autres mondes sociaux. Ce sont des ressources et des contraintes qui peuvent être appliquées, négociées ou contestées mais sont rarement ignorées par les acteurs de ces mondes.

13 Pour une autre analyse de la pratique politique [cf Berger, Cefaï et Gayet-Viaud 2011]

sociologue critique ne reprend pas les catégories dominantes pour analyser le fonctionnement d'un espace social en laissant dans l'ombre d'autres acteurs et d'autres lieux<sup>14</sup>. Le concept de champ est adapté pour rendre compte de la reproduction de certaines configurations d'acteurs institués mais il est limité pour comprendre l'apparition de nouveaux mondes. Il ne prend pas en compte la pluralité interne et externe des acteurs et de leurs interactions. Cette « fluidité du social » est à l'inverse, appréhendable dans la « perspective en terme de monde social ».

5. L'ensemble des mondes et des réseaux sociaux sur un territoire donné forme un **espace social** (une société). Cet espace rassemble des réseaux, des mondes sociaux et les institutions à partir d'un arrangement constamment réarrangé et évolutif au cours du temps. Le contexte des acteurs est en constante évolution bien qu'il conserve une certaine fixité du fait des équilibres internes à chaque monde et entre les mondes sociaux.

Un monde sur un territoire peut être en lien avec des mondes sociaux similaires sur d'autres territoires ou avec d'autres mondes sur le même territoire. Ainsi, le jazz peut être pratiqué différemment selon les pays avec des traditions nationales mais aussi localement (New-York n'est pas la Nouvelle-Orléans). Mais il est également en lien avec d'autres formes de musique (classique, hip-hop, techno) ou d'autres univers sociaux (le monde des hôtels, le monde des prisons...).

## Hypothèses

A la question posée par le développement de la participation d'acteurs pauvres en France, nous émettons quelques grandes hypothèses correspondant à l'approche générale proposée par Alice Mazeaud. Cette chercheuse propose de rompre avec « *l'approche séquentielle de la participation* » qui consiste à envisager la participation comme un instrument rationnel de l'action publique construit face à un « problème public » donné (la crise de la représentation, les risques technologiques, la mixité sociale...). Cela suppose de considérer que « *le travail de construction des objectifs des dispositifs participatifs est un travail distinct du processus de mise en œuvre des dispositifs. Il conviendrait donc de l'analyser en tant que tel. Du reste, les objectifs des acteurs sont toujours labiles et ambigus, et se découvrent ou se transforment dans l'action plus qu'ils ne la précèdent* » [Mazeaud 2009]. Nous souhaitons adopter cette perspective générale afin de décrire comment, à partir des pratiques des acteurs, un monde social a émergé.

Nous allons essayer de montrer que :

1. **La participation est un monde social en émergence**, en voie de légitimation et en structuration entre le monde de l'action publique et le monde de l'action caritative. Ce monde des « instances de participation » n'est pas homogène et contient des régions dont celle qui concerne la « participation des pauvres ». L'émergence de ce monde

---

14 Par contre, la notion se rapproche de ce que Lilian Mathieu appelle « l'espace des mouvements sociaux ». Il désigne ainsi « *un monde de pratique et de sens relativement autonome à l'intérieur du monde social, et au sein duquel les mobilisations sont unies par des relations d'interdépendance* » [Mathieu 2005, p2]. Lilian Mathieu s'inscrit dans une perspective bourdieusienne. Il préfère la notion d'espace car, pour lui, il n'est pas assez unifié pour être défini comme un champ. Il nous semble également que les critères posés par lui pour définir cet espace (action collective, conflit et orientation vers le changement social) ne sont pas assez restrictifs puisqu'on peut les imaginer dans un cadre beaucoup plus institué que celui des mouvements sociaux. Nous le nommons pour notre part « monde de l'action protestataire » en référence à l'activité principale exercée par ses membres.

recompose les relations avec les mondes de l'action publique et de l'action caritative. Il est porteur de nouveaux rapports de domination et de reconnaissance entre eux et en leur sein. Ce monde comprend déjà des élus, des professionnels, des chercheurs, des acteurs ordinaires, des consultants qui se connaissent, se reconnaissent et échangent des ressources et des pratiques sociales, des méthodes, un langage commun, des rendez-vous.

2. **Au niveau historique<sup>15</sup>, cette émergence est dû à la conjonction de plusieurs conditions** qui, ensemble, ont enclenché le mouvement de création d'un nouveau monde social.

1. La création d'un énoncé collectif proposant de « démocratiser la démocratie » [Callon, Lascoumes & Barthe 2001]. Cet énoncé rassemble des acteurs de mondes sociaux dispersés pour des raisons très différentes. Il permet de répondre notamment aux critiques portant sur le (dys)fonctionnement du monde de l'action publique et de l'aide caritative.
  2. La mise en cause de certaines formes de régulation traditionnelle des conflits entre l'Etat et la société civile (lobby, institutionnalisation) La montée en puissance de « mouvements sociaux » au sens large oblige les acteurs du monde de l'action publique et de l'action caritative à se repositionner par rapport au public dont ils pensent porter les intérêts.
  3. La transformation du monde de l'action publique avec la mise en cause du système de régulation croisée entre élus locaux et responsables étatiques. La montée en puissance de l'Union Européenne et des collectivités locales transforme la régulation publique et crée de nouveaux espaces de légitimité. Dans le même temps, l'intensification des procédures administratives crée de nouveaux espaces de contact avec les « usagers ».
3. Dans un temps court, **la séquence historique courant de 2007 à 2012 a été un moment de cristallisation pour le monde de la participation des pauvres**. Les modalités de relation entre un certains nombre d'associations (membre du monde de l'action caritative) avec l'Etat (institution centrale dans l'univers de l'action publique) et les Conseils Généraux se sont transformées dans le cadre de la réforme sectorielle du revenu minimum (RSA). Cette cristallisation vers des dispositifs de participation a permis à des acteurs individuels - portant la croyance de cette forme d'action comme d'un progrès social - de faire avancer leurs idées et des dispositifs au sein des mondes de l'action publique et de l'action caritative.
4. **Ce monde est cependant limité dans son développement** du fait de son positionnement intermédiaire et de sa faible structuration interne. Ses membres doivent faire face à un certain nombre de contradictions internes et externes. Comment travailler dans un monde dépendant d'autres mondes pour ses principales ressources ? Sur quels principes de régulation se fonder, s'affirmer ? Comment participer de manière ordinaire dans la durée sans se professionnaliser ? Telles sont quelques unes

---

15 Dans la continuité d'un Fernand Braudel, nous tentons de discerner un temps long d'un temps court. « *Qu'on se place en 1558 ou en l'an de grâce 1958, il s'agit, pour qui veut saisir le monde, de définir une hiérarchie de forces, de courants, de mouvements particuliers, puis de ressaisir une constellation d'ensemble. À chaque instant de cette recherche, il faudra distinguer entre mouvements longs et poussées brèves, celles-ci prises dès leurs sources immédiates, ceux-là dans la lancée d'un temps lointain.* » [Braudel 1985]



des questions que les acteurs affrontent et qui créent un certain va-et-vient des membres de ce monde social.

Comment avons-nous tenté de valider ou d'infirmer ces hypothèses ?

## Méthode

Avant d'établir des hypothèses aussi fortes, nous avons longuement cheminé. Au commencement de ce travail de recherche, notre intention était de confronter les théories philosophiques de la démocratie délibérative à une étude de cas : le processus d'élaboration législatif de la loi sur le Revenu de Solidarité Active. Notre hypothèse était alors que le point de vue des personnes pauvres n'était pas réellement pris en compte par les élites politiques et administratives mais qu'il pouvait l'être si un certain nombre de conditions étaient remplies<sup>16</sup>. Avec du recul et dans le dialogue avec Denis Laforgue qui a accepté de diriger ce mémoire, nous avons réalisé que cette problématique se situait à l'intérieur d'un cadre normatif qui visait à juger de la réalité sociale plutôt que dans un cadre compréhensif et critique des logiques sous-jacentes du réel.

Nous nous sommes alors engagé dans une forme d'enquête exploratoire en multipliant les sources d'information de manière sans doute désordonnée : en réalisant des premiers entretiens avec une personne allocataire du RSA participant à une équipe pluridisciplinaire, avec des responsables associatifs nationaux (UNIOPSS, ANSA...) mais aussi en cumulant une documentation importante sur les dispositifs de participation, sur l'histoire du RSA et de la pauvreté ou bien en réunissant l'espace d'une journée quelques personnes afin de réfléchir collectivement aux questions du revenu minimum<sup>17</sup>.

Nous avons alors reformulé une première fois les finalités de cette recherche afin de modifier notre perspective pour observer les conditions d'influence de la parole des « citoyens ordinaires » au chômage<sup>18</sup>. Nous avons tenté de recenser les conditions d'un tableau idéal de prise de parole des personnes. A ce moment de la recherche, j'étais encore profondément influencé par l'ancrage professionnel et militant qui vise à articuler une recherche à des enjeux pratiques.

Plusieurs facteurs expliquent le changement de perspective adopté début mai 2012. En premier lieu, l'enquête engagée dès les premiers mois amenait un certain nombre d'éléments qui ne cadraient pas avec la problématique. En allant assister à la Conférence Nationale d'Evaluation du RSA à Paris, on assistait à un conflit entre les chômeurs organisés et les représentants des allocataires du RSA qui ne permettait pas de définir « un » cadre de la participation. Les premiers entretiens réalisés indiquaient à la fois des zones de concurrence entre acteurs institutionnels (dans le cadre de la représentation auprès des pouvoirs publics) mais aussi des formes de coopération entre des acteurs adoptant des méthodologies et des points de vue très différents. Comment expliquer cette invitation de personnes sans-abris d'un groupe de la Fondation Armée du Salut à l'Assemblée Générale d'un mouvement de chômeur

16 Note d'avancée de mémoire du 29 novembre 2011, 14p.

17 Ce dispositif nommé « carrefour de savoir » en référence à une expérience de participation québécoise ne s'est pas poursuivie faute de temps et de participant. Il visait à créer un groupe de suivi de cette recherche pour en discuter les hypothèses. .

18 Note « Problématique et hypothèses », 28 avril 2012, 12p.

(MNCP) ? Comment comprendre le positionnement de l'Agence Nouvelle des solidarités Actives qui adopte un statut associatif et un positionnement proche des dispositifs participatifs des pouvoirs publics ? Des questions demeuraient irrésolues. Peu à peu, on pouvait relever des « *ressemblances de famille* » pour reprendre l'expression de Wittgenstein<sup>19</sup>.

Du reste, cette analogie sur les positionnements des uns et des autres autour de la « participation des pauvres » était-elle la notre ou bien une forme induite par les acteurs eux-mêmes ? La lecture du texte « Une perspective en terme de monde social » d'Anselm Strauss [Anselm Strauss 1978] allait servir de principe organisateur à ces intuitions éparses. Il s'agissait de tenter de comprendre si nous avions à faire à l'émergence d'un monde social. Quelles sont les « ressemblances de familles » qui permettent de distinguer ce monde d'autres mondes sociaux ? Quelle est dans le même temps sa pluralité interne qui le rend difficile à cerner, parfois contradictoire, parfois indéfini. La rédaction de la nouvelle problématique et des hypothèses en découle alors.

Ensuite, nous avons cherché à valider ou infirmer ces hypothèses en reprenant systématiquement la matière accumulée. Après les avoir retranscrit<sup>20</sup>, nous avons analysé les entretiens afin de déterminer le positionnement des acteurs vis à vis de ce qu'ils nomment « la participation », de ses « frontières », de sa confrontation au monde de l'action publique ou de l'action caritative. Progressivement, nous avons constaté que si le RSA avait une certaine importance dans le développement de ce monde par la multiplication des « bricolages locaux » autour des équipes pluridisciplinaires, il n'était pas aussi central qu'imaginé au départ. D'autres dynamiques (le CCPA, la représentation au sein du CNLE<sup>21</sup>...) qui, pour nous, constituaient des apartés lors de nos entretiens, mobilisaient les acteurs et constituaient d'autres dimensions d'un monde en émergence. A l'Assemblée Générale du MNCP, nous avons alors adopté un mode « d'observation flottante »<sup>22</sup> afin de ne pas mobiliser notre attention sur un objet précis mais de nous laisser guider par les acteurs. C'est ainsi que certains ont pu évoquer les coulisses des espaces de participation du Grenelle de l'Insertion ou des controverses passées.

Pour retracer la dimension historique (hypothèse n°2), nous nous sommes principalement appuyés sur les ressources disponibles sur Internet tout en prenant garde de vérifier leur

---

19 « *Considérons par exemple les activités que nous appelons « jeux ». J'entends les jeux de table, les jeux de cartes, les jeux de balle, les Jeux Olympiques etc. Qu'ont-ils tous en commun ? Ne dites pas « ils doivent avoir quelque chose en commun, sans quoi on ne les appellerait pas des jeux », mais observez et recherchez s'il existe quelque chose qui leur soit commun à tous. Car si vous les étudiez vous ne leur trouverez pas de point commun, mais des similitudes, des relations, et cela en grand nombre. Je le répète : ne pensez pas, observez ! (...)* Et nous pouvons parcourir les nombreux autres groupes de jeux de la même manière, en voyant comment les similitudes surgissent et s'effacent. Et le résultat de cet examen, le voici : un réseau complexe de similitudes se chevauchant et s'entrecroisant ; parfois des similitudes globales, parfois des similitudes de détail. Je ne vois pas de meilleure expression pour caractériser ces similitudes que celle de ressemblance de famille, car les diverses ressemblances entre les membres d'une famille : la conformation, les traits, la couleur des yeux, la démarche, le tempérament, etc., se chevauchent et s'entrecroisent de la même manière. Et je dirai : les 'jeux' forment une famille. » [Wittgenstein 1953, p66]

20 Nous avons retranscrit entièrement certains entretiens tandis que d'autres n'ont été retranscrit que partiellement faute de temps. Ces informations sont disponibles dans l'annexe C.

21 Conseil National de Lutte Contre l'Exclusion

22 L'observation flottante « *consiste à rester en toute circonstance vacant et disponible, à ne pas mobiliser l'attention sur un objet précis, mais à la laisser « flotter » afin que les informations la pénètrent sans filtre, sans a priori, jusqu'à ce que des points de repères, des convergences, apparaissent et que l'on parvienne alors à découvrir des règles sous-jacentes* » [Colette Pétonnet, 1982]

fiabilité. Prenons l'exemple de la place de l'Union Européenne. Au départ, son influence fut simplement évoquée d'une phrase lors de l'entretien réalisé avec Bruno Grouès (responsable du Pôle Exclusion à l'UNIOPSS). C'est en lisant les documents produits par l'association EAPN Europe et les documents mis en ligne par le CNLE que nous avons retracé l'existence de dispositifs précis comme les rencontres européennes de personnes en situation de pauvreté ou les Programmes nationaux d'Inclusion Sociale afin de pouvoir affirmer cette influence. Nous avons constitué progressivement une documentation constituée de rapports, de notes, de comptes-rendus de réunions, d'études, d'évaluations, d'articles de presse... qui constituent autant d'indices au service de notre démonstration. Nous les avons distingués de la bibliographie scientifique et parfois philosophique mobilisée dans l'analyse et l'argumentation. Dans le corps de notre mémoire, les premiers sont indiqués par des {accolades} tandis que les seconds le sont par des [crochets].

Nous ne pouvons que constater les nombreuses limites de cette recherche. Les conclusions sont souvent tirées à partir d'un nombre limité d'observations et de données. Nous n'avons pu confirmer nos hypothèses ou les étoffer auprès d'un nombre suffisant d'acteurs impliqués dans cette histoire proche. Etant donné la reformulation tardive de notre problématique, nous avons manqué de temps pour participer de manière ethnographique à des espaces de participation comme les groupes ressources du RSA ou le CCPA. Le souci de se détacher du passé professionnel à la Fédération des centres sociaux a également certainement marginalisé cet acteur dans l'analyse. Plus généralement, nous n'avons pas inclus les dispositifs et les acteurs de la participation qui œuvrent autour de la « politique de la ville » qui fait partie du monde de la participation et dont la place dans la région de la participation des pauvres peut se discuter. Nous avons également délaissé les rapports avec le monde de l'éducation populaire et de la santé communautaire qui demanderaient à être étudiés.

Cette recherche fut donc l'apprentissage d'une méthode, la recherche d'un chemin qui m'a permis de me déprendre d'une logique d'engagement (qui met sur le même plan science, morale et politique) pour passer à une logique « d'attachement » et de « détachement » avec les acteurs d'autres mondes sociaux afin de produire avec eux « *la théorie de leurs pratiques émergentes* » [Callon 1999].

## Déroulement

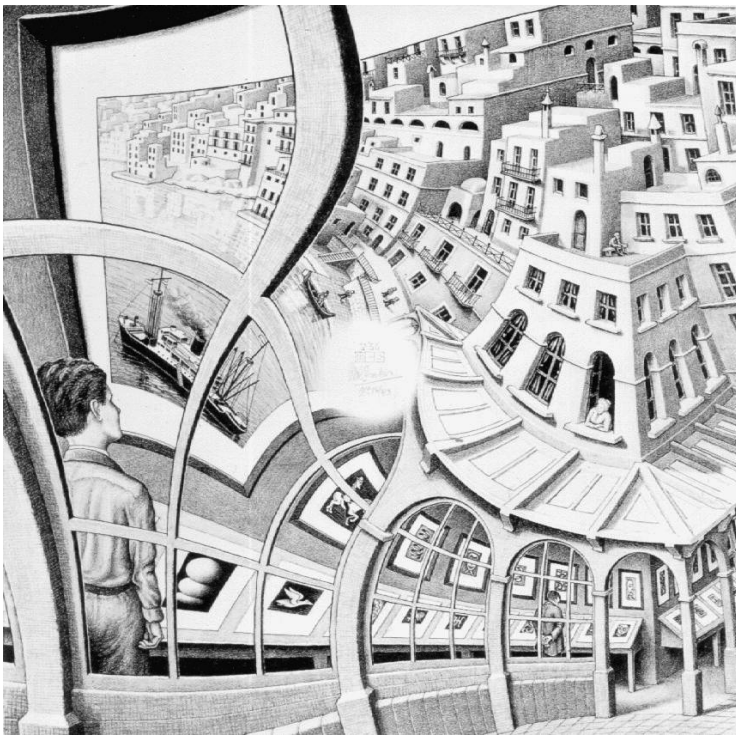
Dans une première partie, nous détaillons l'émergence du monde de la participation au croisement du monde de l'action publique et d'autres mondes sociaux. Nous présentons les facteurs qui ont contribué à l'émergence progressive de la région du monde de la participation des pauvres en suivant l'histoire des relations entre le monde de l'action caritative et le monde de l'action publique depuis le milieu du XXe siècle (I. « Généalogie »)

Puis, dans une deuxième partie, nous décrivons ce monde en émergence à partir de ses membres institutionnels comme les administrations locales ou centrales, les associations, les chercheurs, les consultants et les acteurs ordinaires. Puis nous présentons ses règles du jeu : formes pratiques et situées, frontières, débats et controverses... (II. « Composantes »)

Dans une troisième partie, nous nous attachons à décrire l'évolution de ce monde au cours des dernières années à l'occasion de l'élaboration puis de la mise en œuvre du RSA. Nous observons comment ce monde a pu être à la fois subordonné mais aussi nourri et légitimé par cette politique publique. Notamment à travers sa mise en œuvre qui a créé de nouveaux espaces de participation interconnectés par des formes de bricolage ou d'ingénierie locale (III. « Développement »)

Dans une quatrième et dernière partie, nous analysons les contradictions de ce monde pour ses membres causés en partie par sa très faible autonomie de ressources. Les personnes pauvres aussi bien que les professionnels se trouvent pris dans des difficultés qui sont dues à la situation particulière de ce monde « intermédiaire ». Mais aussi à la discipline et au contrôle propre de ce monde qui recomposent les places et les rôles occupés par les uns et les autres. (IV. « Contradictions »)

## I. Généalogie



M.C. Escher, Print Gallery, 1956

*« La possibilité de voir deux mondes exister dans un même lieu est très attrayante. Mais cela est impossible : là où se trouve un corps, il ne peut y en avoir un autre. (...) A partir de 1934, Escher exécute des estampes dans lesquelles il cherche consciemment à « occuper le même lieu au même moment ». Sur une seule image, il parvient à réunir deux, parfois trois mondes, avec une telle logique et un tel naturel que le spectateur se dit : oui, de cette façon c'est possible, ainsi il m'est possible de comprendre deux ou trois mondes simultanés »*

[Bruno Ernst 1986 p73]

Ce spectateur scrute le tableau d'une ville qui contient la galerie dans laquelle il se situe. Il en est ainsi des mondes sociaux que nous tentons de décrire alors qu'ils nous contiennent. Les distinguer est une épreuve paradoxale au sens où il est difficile de décrire simultanément plusieurs mondes sociaux dont certains nous traversent. Pour commencer, prenons le temps de comprendre d'où vient ce monde, comment il a émergé et selon quels facteurs. Nous envisageons d'abord l'émergence historique de ce « monde de la participation » jusqu'au milieu des années 2000<sup>23</sup>. Les mondes de l'action publique et de l'action caritative sont plus anciens. Et leurs modalités de relations n'ont pas cessé de se développer. Pourtant, dans les dernières décennies, en France, certains acteurs sociaux ont valorisé une modalité de participation parmi d'autres possible. Et ils ont pu le faire du fait de certaines conditions sociopolitiques.

Cette forme de participation est une **activité qui vise à produire intentionnellement de la parole de citoyens ordinaires en direction du monde de l'action publique**. Cette production se fait de manière le plus souvent instituée au sein d'instances formelles ou de dispositifs pédagogiques animés par des professionnels. Elle a progressivement constitué un ensemble de débats, de dispositifs, un langage commun et des références partagées. Des acteurs se sont engagés et d'autres les ont contesté.

---

23 Si l'interactionnisme symbolique permet de décrire « comment » se déroulent les actions au présent, nous voulons commencer par nous poser la question des circonstances historiques de la création de ce monde particulier. Jean-Claude Passeron notait que les ponts entre l'histoire et la sociologie étaient possibles puisque ce sont des discours qui prennent pour base empirique, le cours historique du monde, même si les procédures de production des données pouvaient différer. [Passeron 1990, p.367]

Il n'y a pas de consensus entre chercheurs sur la généalogie<sup>24</sup> de la participation en France [Bacqué et Sintomer 2011]. Notre approche est donc partielle. Nous proposons de montrer comment l'apparition d'un monde de la participation des pauvres s'intègre dans un mouvement plus vaste de transformation des rapports entre le monde de l'action publique et d'autres mondes sociaux notamment le monde caritatif pour ce qui concerne la région de la participation des pauvres.

On peut pointer un certain nombre de conditions qui ont favorisé cette émergence. Il en existe trois principaux qui vont coïncider et créer un espace où se sont développés des dispositifs de participation.

Premièrement, la critique du fonctionnement traditionnel des mondes de l'action publique et de l'action caritative qui va se formuler de manière multiple. Une réponse commune va s'élaborer face à ces critiques à travers un énoncé collectif visant à « démocratiser la démocratie ».

Deuxièmement, la mise en cause des formes de régulation classique des conflits entre l'Etat et la société civile : la défense d'intérêt (*lobby*), la relation croisée et l'institutionnalisation [Crozier & Thoenig 1975]. Le développement de « mouvements sociaux » sous la forme d'émeutes ou de manifestations a conduit à soutenir la création d'autres formes de participation impliquant directement les personnes concernées.

Troisièmement, la transformation des formes de régulation interne au sein du monde de l'action publique avec d'un côté, la transformation du rôle de l'Etat sous le double regard de la Commission Européenne et des collectivités locales et de l'autre une intensification des procédures bureaucratiques qui crée le besoin de nouveaux liens avec les destinataires de l'action publique.

Cette généalogie démarre après la Seconde Guerre Mondiale, au moment où, face à la question sociale, s'élabore le compromis entre le monde de l'action publique en reconstruction et le monde syndical (« Compromis »). De son côté, le monde de l'action caritatif se développe avant de devenir un interlocuteur dominant dans les années 1970 (« Complémentarités »). Le monde caritatif fonctionne plutôt sur un modèle représentatif où les personnes pauvres sont uniquement destinataires de l'aide, exception faite d'une organisation qui donne la parole au « peuple du Quart-Monde » (« Précurseur »). Le monde caritatif et le monde de l'action publique font alors face à des critiques de plus en plus vives (« Critiques ») et à des formes de contestations sociales (« Confrontations ») qui les amènent à ouvrir de nouveaux espaces en leur sein pour donner la parole aux destinataires de leurs actions. Dans le même temps, l'Union Européenne incite l'Etat à transformer le gouvernement de ses politiques sociales (« Europe ») ce qui développe encore les conditions à l'apparition du monde de la participation.

---

24 Chez Michel Foucault, la généalogie est une enquête historique qui se débarrasse de la téléologie et d'une écriture fondée sur la finalité (comme elle pouvait l'être dans le projet marxiste ou révolutionnaire). Elle est attentive aux singularités, aux événements et aux accidents [Revel 2009]

## \* Compromis

Après la période tragique de la « seconde Guerre de Trente ans » (1914-1945)<sup>25</sup>, un nouveau compromis social est formulé entre des acteurs du monde de l'action publique et d'autres mondes sociaux (religieux, syndicaux, caritatifs...)<sup>26</sup>. Pour traiter de la « question sociale », le monde de l'action publique va formuler ce compromis avec le monde syndical. Charles de Gaulle charge Pierre Laroque de négocier avec lui l'élargissement, l'unification et l'universalisation d'un système de protection sociale fondé sur la condition salariale<sup>27</sup> et cogéré avec les « partenaires sociaux ».

Ce compromis se négocie principalement avec les syndicats, en marginalisant les associations caritatives. Il aboutit à la création du régime général de la Sécurité Sociale fondé sur des assurances sociales professionnelles<sup>28</sup>. Mais d'autres régimes de protection sociale subsistent qui préservent les intérêts de groupes sociaux particuliers : le régime agricole, le régime des indépendants, le régime des fonctionnaires et des régimes spéciaux.

Au sein de chacun de ces régimes, des « représentants » issus des mondes économiques négocient avec les acteurs étatiques. Le monde associatif, a fortiori les acteurs ordinaires, restent hors du champ des négociations. Le monde syndical est dominant, porté par l'organisation d'une partie du monde ouvrier et l'engagement dans la Résistance de certains de ses membres. L'emploi devient à la fois un travail subordonné en échange d'un salaire et un support de droits sociaux. Les « *prérogatives attachées d'abord au travail salarié en étaient venues à couvrir contre les principaux risques sociaux, au-delà des travailleurs et leurs familles, les non salariés, et même la quasi totalité des non-actifs* » [Castel, 1998]. Ces négociations autour du compromis assurantiel se font uniquement entre représentants pour le bien des « assurés » et des ayants-droits.

Malgré tout, ce compromis est fragile et loin d'être universel. Du côté du public, reposant sur le travail salarié, il a exclu initialement la plupart des femmes cantonnées dans la sphère familiale. Il excluait également de fait ceux qui vivaient aux marges du système salarial, par des expédients, des petits travaux et sans statut salarial. En outre, ce régime de protection sociale mutualisé ne couvre pas entièrement les risques et laisse une place importante à la protection complémentaire (santé, retraite, décès, invalidité...) Du côté des risques, il a privilégié certaines problématiques (les accidents du travail, la vieillesse, la maladie, le surcoût d'une famille) à d'autres. Dans la géographie du risque social, le chômage en est exclu<sup>29</sup>.

---

25 Expression employée par Winston Churchill dans son discours au congrès européen de La Haye le 7 mai 1948. « *I have the feeling that after the second Thirty Years' War, for that is what it is, through which we have just passed, mankind needs and seeks a period of rest...* » <http://www.cvce.eu/viewer/-/content/58118da1-af22-48c0-bc88-93cda974f42c/en>

26 Ce compromis se fonde sur l'idée de l'existence de droits universels attachés à la dignité intrinsèque des personnes. « *Les droits sociaux sont des produits politiques à un double titre : ils s'appuient sur l'autorité de l'Etat et naissent d'échanges entre des hommes politiques intéressés par des postes à la tête de l'Etat et des acteurs sociaux intéressés par la teneur spécifique des politiques publiques* » [Ferrera 2009, p104]

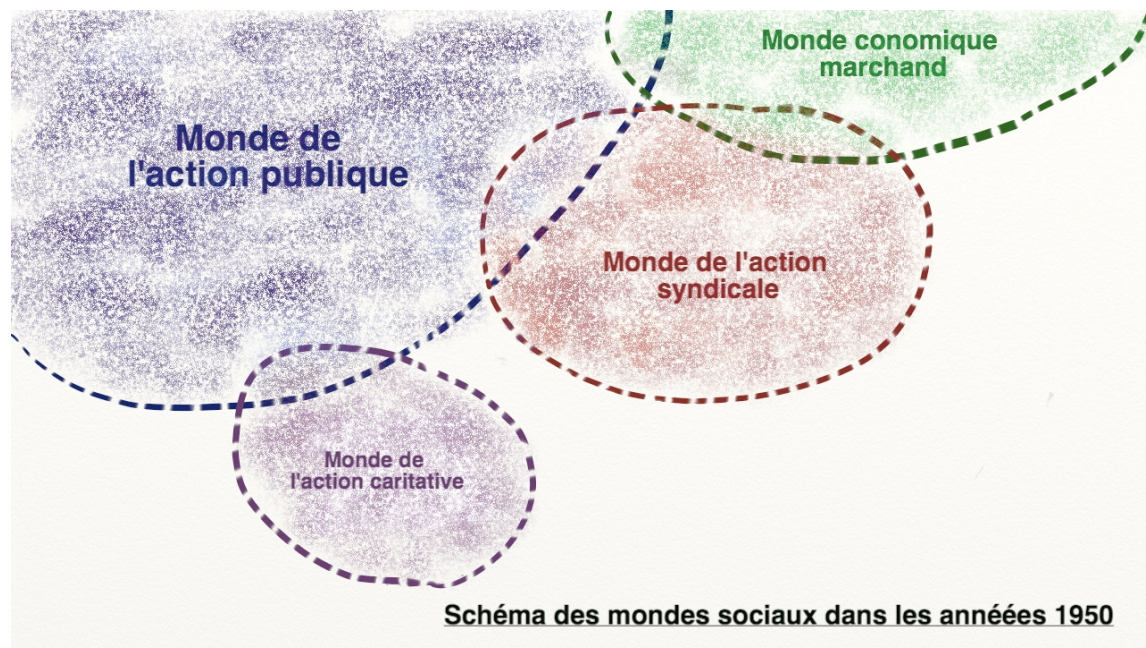
27 « *L'instauration de la Sécurité Sociale en 1945 constitue d'abord une étape décisive de la protection du salariat (...) Mais l'évolution du système pendant la décennie suivante accomplit le passage d'une société de classes à une société salariale* » [Castel 1995 p604]

28 Créé par les ordonnances du 4 octobre 1945

29 Un décret du 12 mars 1951 organise la prise en charge des chômeurs par l'assistance sous condition de ressource par l'Etat et d'une prévoyance individuelle. Mais c'est seulement le 31 décembre 1958 qu'est créé officiellement « *un régime d'allocations spéciales pour les travailleurs sans emploi de l'industrie et du commerce* » par des syndicats non communistes (Force Ouvrière, la CFTC, la CGC) et le patronat libéral (le CNPF) après une initiative politique de Charles de Gaulle [Daniel & Tuchscirer p155]. A titre de comparaison, on peut noter que l'Angleterre avait créé un système d'assurance chômage en 1911 et l'Allemagne en 1927.



Il est donc critiqué au nom de la lutte des classes (par un Parti Communiste puissant électoralement et idéologiquement) ou de son absence d'universalité. La visée d'un gouvernement dominé par les représentants de la classe ouvrière trouve un écho dans l'opinion publique et dans le corps électoral. La proposition alternative d'une forme de « participation » des salariés à la gestion de l'économie et des biens publics est alors mise en avant par des courants divers au sein du monde de l'action publique et d'une partie du monde patronal. Charles de Gaulle prend une ordonnance en 1959 pour « *favoriser l'association ou l'intéressement des travailleurs à l'entreprise* » par la participation des salariés aux bénéfices, au capital et à la gestion des entreprises. Ce courant est également porté par les adeptes du christianisme social comme François Bloch-Lainé, le club Jean Moulin ou les syndicalistes du mouvement Reconstruction. En 1962, Pierre Mendès-France développe cette idée d'une « démocratie de participation » dans son livre *La République Moderne*. Cette conjonction politique débouche sur la création des comités d'entreprise ou du Conseil Economique et Social. Cette stratégie de la participation est toutefois autant critiquée à gauche (par le PSU qui prône l'autogestion ou l'extrême gauche qui prône la révolution et des formes d'organisation autonomes voire clandestines) qu'à droite (pour Georges Pompidou, c'est « *une chimère* »). Cette participation est de toute manière très limitée et réservée aux organes représentatifs que sont les syndicats de salariés et des employeurs.



De son côté, le monde caritatif constitué des « œuvres anciennes » est en pleine transformation. Certaines institutions se recréent selon les mêmes logiques afin de poursuivre leur action charitable ou sanitaire (Croix-Rouge, Armée du Salut, résidences sociales...). D'autres émergent afin de répondre à de nouveaux besoins. Elles se situent majoritairement aux frontières du monde chrétien. Jean Rodhain contribue à la création du Secours Catholique le 8 septembre 1946 en ciblant la question des prisonniers de guerre. Henri Grouès (« l'abbé Pierre » de son nom de résistant) lance la première communauté Emmaüs en novembre 1949 pour répondre à la crise du logement. Dans le monde caritatif, il ne s'agit pas non plus à l'époque de représenter ou de faire participer les pauvres mais d'affirmer des valeurs ancrées dans le christianisme social. Rare exception, le Secours Populaire se développe aux frontières du monde communiste pour répondre aux besoins des victimes du fascisme notamment les



enfants.<sup>30</sup> La transformation du monde caritatif est également interne avec la mobilisation de plus en plus importante de bénévoles, de donateurs et de professionnels (en remplacement des « gens d'oeuvre » d'avant guerre)<sup>31</sup>.

Face au compromis assurantiel, les associations caritatives s'inquiètent de l'exclusion des « bonnes volontés privées » au détriment des assurances sociales. Une union de fédération (UNIOSS<sup>32</sup>) est créée en 1947 au sein du monde caritatif afin de défendre les intérêts, les pratiques et les valeurs de ces institutions<sup>33</sup>. Le manifeste adopté en 1946 l'exprime sans ambages : « *La Sécurité Sociale reste avant tout un vaste appareil administratif et financier. (...) Il importe que l'organisation administrative unique de la Sécurité Sociale s'appuie, pour être efficace, sur la multitude de ces œuvres dont l'avantage essentiel réside dans l'esprit qui depuis un siècle et demi les anime, esprit d'entraide désintéressé jusqu'au dévouement et à l'abnégation totale de leurs responsables, tradition généreuse fortement étayée sur des connaissances techniques éprouvées.* » {UNIOSS 2007}

Les relations entre le monde de l'action publique – dominé par l'institution étatique – et le monde caritatif sont alors teintées de méfiance. Des représentants politiques imaginent qu'avec les politiques keynésiennes de croissance et le système de Sécurité Sociale, la misère va disparaître<sup>34</sup>. La pauvreté restante est résiduelle. D'un autre côté, les associations caritatives déplorent la marginalisation symbolique de leur action.

Des liens entre ces mondes existent pourtant. Le monde des associations caritatives est une ressource dans le cadre du système de « régulation croisée » déployé au niveau local<sup>35</sup>. Le cumul des mandats devient donc la stratégie la plus simple afin d'éviter ces intermédiaires et de négocier directement les compromis<sup>36</sup>. La présence d'acteurs du monde de l'action publique dans le monde caritatif privé contribue à complexifier ce système de régulation croisée. On peut relever par exemple que Michel Debré, maître des requêtes au Conseil d'Etat, futur Premier Ministre est conseiller général d'Indre-et-Loire durant 35 ans tout en faisant partie du premier Conseil d'administration du Secours Catholique. Par ailleurs, suite à l'hiver 1954, de

---

30 Plus tard, dans les années 1960, le Secours Populaire veut se distancier de cette dimension politique et affirme une indépendance qui le situe hors de toutes les coordinations associatives. Ceci bien que Julien Lauprêtre (secrétaire général depuis 1954 puis président du mouvement jusqu'en 2012) ait été membre du Comité central du Parti Communiste.

31 Pour une histoire des principales institutions caritatives françaises [cf Gueslin 2004 p.179 à 247]

32 Union Nationale Interfédérale des Oeuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

33 Par Charles Blondel (conseiller d'Etat, président de la section disciplinaire du Conseil de l'Ordre des médecins, président de l'Union nationale des Secrétariats sociaux). Serge Oberlin (docteur et membre du conseil) et Jean Renaudin. Ils ont été rejoints par Jean Rodhain et l'abbé Portier.

34 Georges Pompidou propose ainsi d'affecter les recettes d'un gala à la Comédie Française pour éradiquer la grande pauvreté au début des années 1970 [Gueslin 2004 p171].

35 Michel Crozier et Jean-Claude Thoenig nomment ainsi la forme des compromis entre acteurs politiques locaux (disposant de la légitimité politique) et acteurs administratifs centraux (mobilisant la légitimité technico-juridique) afin de mettre en place des politiques locales. Les acteurs étatiques et les élus locaux sont dépendants les uns des autres afin d'un côté de mettre en place des politiques au niveau local et de l'autre d'obtenir les moyens de leur mise en œuvre. Ce compromis ne peut être obtenu que par des intermédiaires institutionnels au niveau départemental ou par le cumul des mandats des maires des grandes villes (« acteurs sécants »).

36 « *L'influence et l'initiative sont concentrées dans quelques mains : le maire dans la commune, le notable cumulant, le préfet et le président du Conseil Général dans le département, quelques hommes politiques ayant une surface nationale à Paris. Le jeu est fermé et secret, le système fabrique constamment des exclus. La non-participation est si bien ancrée dans la psychologie des leaders qu'elle semble consubstantielle à leur jeu. Le système fonctionne dans l'ombre. L'opinion publique fait peur et on s'en cache. Les maires, les conseillers généraux, les responsables administratifs pensent tous également que la population est incapable de dire son mot dans la gestion des affaires qui la concernent sauf de façon irresponsable ou pour faire valoir ses intérêts particuliers* » [Crozier et Thoenig 1975, p13]

nombreux hauts fonctionnaires étatiques dirigent le mouvement Emmaüs [Brodiez-Dolino 2011].

Ces relations entre monde de l'action publique et monde caritatif se déploient aussi à travers des actions de lobbying. Jean Rodhain rend visite régulièrement aux autorités gouvernementales pour s'assurer de l'appui du monde politique à ses projets<sup>37</sup>. Ou bien encore par un usage précurseur du monde médiatique par les représentants du monde caritatif. Deux ans avant son célèbre appel de l'hiver 1954, l'abbé Pierre participe à une émission radiodiffusée afin de faire passer son message à la fois en direction de l'opinion publique mais aussi en direction des pouvoirs publics<sup>38</sup>.

Dans ce cadre historique, les acteurs ordinaires ne parlent pas. Ils sont l'objet des discours mais ne sont pas (encore) des interlocuteurs. Le monde de la participation n'existe tout simplement pas.

## \* Complémentarités

Sous l'effet de la conjoncture économique et de l'augmentation du chômage<sup>39</sup> au milieu des années 1970, les relations de concurrence et de méfiance entre le monde de l'action publique et monde caritatif se métamorphosent en relations de complémentarités. Il y a un million de chômeurs en 1976 (3,8% de la population active). Deux millions en 1983 (7,2% de la population active). Trois millions de chômeurs en 1993 (10% de la population active) [INSEE 2012].

Le compromis politique se déplace. Le rapport de force entre le patronat et les syndicats s'affaiblit au détriment de ces derniers. Les élus politiques estiment qu'une forme de sous-emploi est toujours préférable à une forme de chômage indemnisé ou non. Des réformes successives du code du travail autorisent donc de nouvelles formes d'emploi salarié. Cela correspond également aux stratégies de croissance des entreprises qui adaptent ainsi la main d'œuvre aux fluctuations de l'activité et accroissent leur productivité. On assiste à une forme « *d'institutionnalisation du sous-emploi* » [Castel 2007 p423]. Robert Castel désigne ainsi les formes atypiques d'emplois précaires : les stages, les missions d'intérim, les contrats à durée déterminée ou à temps partiel. En regard, le Contrat à Durée Indéterminée cumule un salaire et des droits sociaux pleins et entiers<sup>40</sup>. Les formes de pauvreté se transforment. Le monde des pouvoirs publics va tenter d'avoir prise sur cette transformation du monde de l'emploi marchand en modifiant sa grille de lecture qui va se rapprocher de celle du monde caritatif.

La formulation de la question sociale par le monde caritatif qui dissocie la pauvreté de la production marchande et du marché du travail fait écho chez les pouvoirs publics. La grille de lecture en terme d'exclusion sociale et d'assistance, porté par de nombreuses associations,

---

37 Par exemple, en demandant à un ministre démocrate chrétien, Claudius Petit, de préfacer la brochure de la Campagne du logis en 1952.

38 Participation à l'émission radiodiffusée « Quitte ou double » le 29 mars 1952. [Gueslin 2004 p209]

39 Le phénomène de ralentissement de la croissance du Produit Intérieur Brut est renforcé par l'accroissement de la population active avec l'arrivée d'un grand nombre de femmes sur le marché du travail. « *De 1975 à 2007, la France a gagné 3,5 millions d'emplois, mais la population active a augmenté de 5 millions de personnes.* » [Dayan 2007]

40 En 1982, 5,4% des actifs occupés étaient en contrat de travail à durée déterminée, en mission d'intérim ou encore en stage, contrat aidé ou apprentissage. Ils étaient 8,2 % en 1993 et 12,3% en 2007. De nos jours, les trois quart des embauches se font sur un contrat à durée déterminée. De plus, les actifs à temps partiels sont passés sur la même période de 9,2% (1982) à 17,2% (2007). On ne peut ajouter les deux situations qui se recoupent en partie [Dayan 2008] Le problème étant que contrairement à d'autres pays européens, la mobilité vers des emplois stables est particulièrement faible en France. [Coquet 2010]

remplace progressivement celle en terme d'inégalités sociales et de redistribution, promu par les syndicats [Viguié 2008]. La pauvreté est moins due au chômage et au système économique qu'à une culture, un déficit de compétence, un cumul de difficultés. La responsabilité personnelle prend le pas sur la responsabilité sociale. Les politiques sociales sont désormais autonomes des politiques économiques et passent par la mise en place de couvertures minimales ciblées. Le pauvre est dissocié du travailleur. Ses droits sont fondés sur ses besoins et non plus sur sa capacité de travail [Bec 2002]. Le problème devient moins politique (fondé sur un rapport social) et plus moral (fondé sur une atteinte à la dignité). A la différence des assurances sociales professionnelles fondées sur des contributions, l'assistance sociale est non contributive et versée en fonction d'un statut et/ou d'une condition de ressource.

Les personnes concernées sont considérées comme vivant une forme de « handicap social », « désocialisées », « vivant aux marges de la société », « cumulant les précarités ». Des minima sociaux ciblés sont créés : pour les personnes déclarées porteuses d'un handicap physique ou mental<sup>41</sup>, pour les personnes sans conjoint et sans travail vivant avec un enfant<sup>42</sup>. *« Au lieu de fonder une solidarité face au risque, où chacun est tout à la fois appelé à donner (cotiser) et à recevoir (percevoir des prestations), (l'Etat) renoue avec la charité publique c'est à dire avec une solidarité face au besoin, où les plus riches donnent sans recevoir tandis que les plus pauvres reçoivent sans être appelés à donner »*. [Supiot 1999]. Le problème social est dissocié du problème productif. Des associations attirent le regard du politique sur des populations très marginalisées comme les sans-abris, les étrangers en situation illégale... Les revendications des syndicats, fondées sur la représentation théorique de la classe ouvrière, sont marginalisées. Et avec elle une conception du problème social en terme de rapport social (de classe ou d'inégalité). La pauvreté visée est due à une reproduction de génération en génération, qui déclenche la honte, l'atteinte à la dignité et le repli plutôt que l'affirmation de soi.

De ce fait, les associations du monde caritatif deviennent des interlocuteurs privilégiés pour l'élaboration de politiques publiques. Elles sont soutenues au sein du monde de l'action publique par la haute administration<sup>43</sup> et le corps professionnel des travailleurs sociaux en plein développement. Elles mobilisent également une partie de la production sociologique au sein du monde scientifique qui montre les limites de la protection sociale pour certaines catégories de population. Enfin, elles usent de leur influence par une professionnalisation des pratiques de défense de leurs intérêts (création d'un groupe d'Etudes des problèmes du Quart-Monde à l'Assemblée nationale), par des cumuls de fonction ou des carrières croisées de plus en plus importantes (intégration dans les cabinets ministériels de dirigeants associatifs et inversement notamment à l'UNIOPSS<sup>44</sup>) et par une occupation croissante du monde médiatique<sup>45</sup>.

---

41 Création de l'Allocation Adulte Handicapé en 1975

42 Création de l'Allocation pour Parents Isolés en 1976

43 A la fois au sein de la Direction de l'Action Sociale mais aussi par la Direction du Budget où le monétarisme grandissant est plus favorable à une distinction entre les franges de population à assister et les autres à inciter à la reprise du travail.

44 Rappelons que chez [Crozier et Thoenig, 1975] le cumul des mandats est une conséquence du système de régulation croisée.

45 On constate d'ailleurs l'apparition de nouveaux mouvements associatifs comme les Restaurants du cœur ou Médecins du Monde qui se sont lancés par une action dans les médias.

## \* Précurseur

Au sein du monde caritatif<sup>46</sup>, un homme et une organisation vont porter progressivement l'énoncé de la participation. Joseph Wresinski a grandi dans une famille pauvre avant de devenir prêtre. Le 14 juillet 1956, il arrive au camp de Noisy-le-Grand envoyé par l'abbé Pierre. Il se trouve rapidement en conflit avec Emmaüs-HLM qui intervient sur place. Il écrit en 1994 : « *J'étais entré dans le malheur. C'est ce jour-là que je me promis de révéler ces familles à la société ; d'obtenir pour elles des logements décents, du travail pour les adultes, un métier pour les jeunes, et pour les enfants des écoles où on apprend enfin. Ce fut ce jour-là que je décidai du chemin qu'il me faudrait prendre pour que les familles aient une place reconnue et respectée dans le monde. Je devrai leur faire gravir les marches de l'UNESCO, de l'ONU, de l'UNICEF, du Conseil de l'Europe, du Vatican et du BIT pour y faire entendre leur voix* » [Wresinski 1994 p17]. Cette ambition imagée n'est peut être pas aussi précise au départ mais des actes symboliques sont posés. La soupe populaire attentatoire à la dignité est supprimée. Une bibliothèque est fondée pour que les personnes pauvres accèdent à la culture. Autour de ce prêtre charismatique, on songe d'abord à fonder un mouvement religieux puis interconfessionnel avant de créer une association laïque en 1961 : Aide à toute détresse<sup>47</sup>.

La prise de parole des personnes pauvres n'est pas l'objectif mis en avant aux débuts du mouvement. Par bien des aspects, la représentation du monde de Joseph Wresinski rejoint la conception dominante au sein du monde caritatif, détaché du monde productif et avec une attention particulière à la vie familiale<sup>48</sup>. Face aux syndicats qui défendent les « prolétaires », ATD défend les « sous-prolétaires » (*Lumpenproletariat*). Les relations entre le monde de l'action publique et ATD sont également assez classiques et passent par des liens étroits et réciproques avec la haute administration. Geneviève de Gaulle-Anthonioz fait le lien entre sa déportation dans le camp de Ravensbrück et le camp de Noisy. Elle rejoint rapidement l'action engagée par Joseph Wresinski puis préside le mouvement de 1964 à 1998. Elle mobilise ses liens familiaux et professionnels afin d'être entendu des élites du monde de l'action publique et mobiliser des moyens<sup>49</sup>. A l'intérieur du mouvement, les volontaires sont incités à rédiger un rapport quotidien d'observation qui rend compte de la vie des familles. L'association tente aussi d'opposer des « histoires de vie » aux enquêtes administratives menées par des travailleurs sociaux. C'est un premier signe de l'importance accordée à la parole des « pauvres » appelé à se développer à la fin des années 1960.

A l'automne 1966, Joseph Wresinski fait un voyage aux Etats-Unis où il rencontre des leaders du mouvement pour les droits civiques et des militants de l'organisation communautaire. Il en conserve une orientation mêlant action et recherche et une approche par les droits<sup>50</sup>. En mai 1968, il est très critique du mouvement étudiant et des grèves ouvrières qu'il juge éloignés des problématiques du Quart-Monde<sup>51</sup>. Un manifeste titré « Un peuple parle », est préparé par les équipes du Mouvement sur la base de l'écriture de « cahiers de doléances » dans les cités et

46 Notons qu'au sein du monde catholique, des prédécesseurs se sont engagés plus fortement dans une action collective avec les personnes pauvres comme les Equipes Sociales de Robert Garric.

47 Le nom d'ATD Quart-Monde n'est donné qu'en 1968 après avoir tenté ATD Science et Service

48 Le placement des enfants par les services sociaux est l'un des combats politiques d'ATD Quart-Monde.

49 Suite à son élection à la présidence de l'association en 1964, le projet de construction d'une cité familiale promotionnelle à Noisy-le-Grand est inscrit au Vème Plan d'équipement sanitaire et social et des premières subventions publiques sont accordées à l'association par le haut-commissaire à la Jeunesse et aux Sports Maurice Herzog [Viguier 2010 p.238]

50 « *Le Mouvement est plus américain qu'europpéen. J'ai rencontré beaucoup de gens qui faisaient des choses innovantes et nous en avons reproduit beaucoup dans nos projets en France. Le Mouvement a été fortement influencé par ce que j'ai vu.* » Joseph Wresinski cité par [Fanelli, Winship, Tripp 2008 p68]

51 Un terme forgé en référence au Tiers-Monde et aux cahiers de doléance du Quatrième Ordre formulées en 1789 par Dufourny de Villiers.

les bidonvilles. Ce sont ces cahiers qui sont pour partie écrits par les personnes elles-mêmes qui nous semblent être la première manifestation d'une forme de « participation » des pauvres.

Ce manifeste aboutit à un dossier titré « Les entravés sociaux » qui est envoyé en 1969 au Général de Gaulle. Celui-ci en prend connaissance après le référendum de 1969 qui provoque son départ de la présidence de la République. Le président de la République Georges Pompidou reçoit le dossier à son tour et accepte de recevoir Joseph Wresinski en 1972. En parallèle, ATD lance en 1971 des « universités populaires », un dispositif d'animation fondé sur la formulation de témoignages des personnes qui vivent la pauvreté et leur écoute par des personnes qui ne l'ont pas vécu.

A la fin de l'été 1974, Joseph Wresinski entreprend des premières démarches afin d'assurer une représentation des personnes pauvres au sein du Conseil économique et social de la République. Il réitère la demande de création d'un poste de chargé de mission, attaché à la présidence de la République dont la mission ne s'éteindrait que lorsque la misère aurait disparu. Cette demande fut accueillie avec un certain scepticisme. Valéry Giscard d'Estaing accepte par contre d'aller manger chez une famille du mouvement à la cité du Soleil Levant, à Herblay (Val d'Oise). Cette visite du président de la République, le 1er janvier 1977, à une famille du monde de la misère suscita dans la presse de nombreuses critiques raillant la posture démagogique du pouvoir. La rencontre d'Herblay est immédiatement suivie d'un courrier adressé au Président, dans lequel Joseph Wresinski revient sur sa demande de création d'un « délégué aux minorités les plus défavorisées » aux côtés du président de la République et d'une représentation des plus démunis dans les instances officielles. En ce sens, il est nommé en 1979 au sein du Conseil Economique et Social qui demeure alors le lieu de la « participation institutionnalisée » de la société civile.

Toutes ces actions menées par ATD au sein du monde caritatif contribuent à diffuser l'idée dans le monde de l'action publique de l'intérêt d'un dialogue direct entre décideurs et usagers. Ces dispositifs permettent également d'éviter les intermédiaires avec les travailleurs sociaux, les syndicats ou les élus locaux afin de donner un « ancrage de terrain » à leur action. Cet intérêt pour la « participation » se retrouve dans les rapports entre le monde de l'action publique et d'autres mondes sociaux :

- Dans le monde de l'action urbaine, on peut relever le conflit du quartier de l'Alma-Gare à Roubaix. Des immigrés, des ouvriers et des militants de classes moyennes se sont solidarisés pour contrer un projet urbanistique visant à raser une partie du quartier. La création d'un atelier populaire d'urbanisme produit un autre plan d'aménagement urbain et la mairie finit par reculer. Dans le prolongement des élections municipales de 1977, des conseils de quartiers sont créés pour diffuser cette manière de délibérer. Au même moment, des Groupes d'Action Municipale rassemble des militants qui portent la préoccupation de développer l'action locale.
- Dans le monde de l'action sanitaire se développe de nouvelles associations de malade. Le monopole des associations tenues par les « dames de la Ligue » est concurrencé de manière très marginale par des associations de patients fondées sur l'entraide afin de sortir d'une logique philanthropique<sup>52</sup>. A la frontière du monde médical et du monde caritatif, on observe d'ailleurs la première incarnation législative d'un principe de participation puisqu'en 1975, la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées

---

52 On peut citer l'association Vivre comme Avant fondée en 1975 pour les femmes opérées d'un cancer du sein [Knobé 2009]

prévoit que « *les usagers, les familles des mineurs admis et les personnels sont obligatoirement associés au fonctionnement de l'établissement* »<sup>53</sup>.

Ces ressemblances de famille constituent progressivement un énoncé collectif en voie d'émergence qui va permettre d'affronter des critiques multiples.

## \* Critiques

Dans les années 1970 et 1980, le compromis social trouvé par le monde de l'action publique et le monde caritatif est confronté à un certain nombre de critiques portant sur son action et son pouvoir grandissant. Nous en retiendrons trois :

- une critique (néo)libérale portée par une partie du monde patronal et des institutions internationales. Elle dénonce le manque d'effort et promeut la responsabilité individuelle face aux « droits-créances » et aux revendications de justice sociale qui créent une population « d'assistés » [Légé 2008]
- une critique socialiste portée par le monde syndical. Elle considère l'assistance sans le travail comme une forme d'aumône déguisé, un geste humiliant qui ne reconnaît pas la condition de chômeur et l'accès à la dignité par le travail.
- une critique libertaire portée par le courant autogestionnaire (par exemple au sein de l'ADELS) et par des mouvements dits de la « deuxième gauche » autour de Michel Rocard ou des premiers militants écologistes. Elle dénonce à la fois le contrôle bureaucratique dont font l'objet les personnes qui ont recours à l'assistance mais aussi l'éloignement de la décision.

En réponses à ces critiques relayées dans différents mondes académiques, médiatiques et politiques, un certain nombre de justifications ont donc été inventées, retenues, transposées dans des dispositifs puis généralisées<sup>54</sup>. Un « *énoncé collectif* » s'est constitué peu à peu. Alain Boureau désigne ainsi un terme qui, par sa forme et son contenu, crée « *un vaste cercle d'attention* ». En prenant l'exemple de l'expression *Vox populi, Vox Dei*, il montre qu'une expression peut produire un espace de discussion où des points de vue différents entrent en relation les uns avec les autres sans se fondre ni se confondre<sup>55</sup>. Ce mot doit être flou, à la fois descriptif et normatif et pouvoir être énoncé par des acteurs dans différentes positions ou pour toute sorte de revendication [Boureau 1989 p1500]. Un énoncé est formulé par de très nombreux acteurs, recueille leur assentiment mais chacun le perçoit et l'interprète sensiblement différemment en fonction de son contexte<sup>56</sup>.

Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe résumant cet énoncé sous la forme d'une formule : vouloir « démocratiser la démocratie »<sup>57</sup>. L'énoncé collectif est porteur de

53 Loi n°75-534 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales, article 17

54 Nous reprenons à notre compte l'analyse portée par Luc Boltanski et Eve Chiapello sur l'évolution du capitalisme en la transférant dans le monde de l'action caritative [Boltanski & Chiapello 1999]

55 L'énoncé est « *un fragment verbal ou iconique) qui crée autour de lui une certaine convergence des langages et des pensées, par le jeu d'un flou structurel susceptible de capter une thématique encore implicite et d'accueillir les projections et les appropriations les plus diverses. De tels énoncés ont une vie active brève avant de se fossiliser en lieux communs, en catégories ou en emblèmes* » [Boureau 1992 p1072].

56 Pour Alain Boureau, l'histoire restreinte des mentalités vise à repérer des énoncés, des mots qui sont reconnus et qui recueillent l'assentiment de ceux qui les utilisent comme le mot « entreprise » dans les années 70 ce qui ne veut pas dire que les acteurs y mettent la même chose. Il s'agit de les repérer, les décrire, les analyser

57 C'est le titre de leur chapitre 7 [Callon, Lascoumes & Barthe 2001 p.309-344]. Ces auteurs s'éloignent de la notion d'Alain Boureau qui vise à repérer une expression utilisée par les acteurs eux-mêmes.

représentations qui limitent le cadre d'intervention des acteurs sociaux. A la manière du réverbère, il met en lumière une partie de la réalité et en met une autre dans l'ombre. Le cadrage de la participation comme « production de parole ordinaire » met dans l'ombre d'autres formes de participation à la vie de la cité comme :

- ♣ la participation électorale au centre du monde politique partisan (qui fut longtemps exclusive de toute autre)
- ♣ l'action contestataire ou de désobéissance civile que l'on peut observer dans le monde des mouvements sociaux [Mathieu 2005],
- ♣ les prises de position d'intellectuels généralistes à travers le monde médiatique, en vogue dans les années 1970,
- ♣ les modes d'expression des personnes dans les mondes numériques
- ♣ les pratiques de négociation et d'action syndicale
- ♣ l'apport financier des salariés au capital des entreprises (développe par les lois Auroux de 1983)
- ♣ la participation ordinaire « à bas bruit » à travers des pratiques de civilité ou de citoyenneté quotidiennes [Borzeix, Collard & Raulet-Croset 2006]...

L'énoncé collectif visant à développer la participation des acteurs ordinaires s'est trouvé répondre à l'ensemble des critiques que nous avons repéré. L'apparition de nouveaux acteurs publics dans la confrontation s'est régulée par la création de nouveaux espaces de « dialogue » progressivement qualifié de « participatifs » (politique de la ville, comités de liaison de l'ANPE...). La diffusion de nouvelles pratiques de l'action publique a sensibilisé des membres de ce monde et ses interlocuteurs à l'intérêt idéologique ou économique d'occuper ces espaces afin de développer son influence (influer sur une politique locale ; conserver une convention financière avec l'Etat...).

Cet énoncé a contribué à développer la visée de « participation » au sein des mondes de l'action publique et de l'action caritative. Prenons deux exemples très différents.

### **1. Le Revenu Minimum d'Insertion.**

Pour pouvoir produire une parole destinée au monde de l'action publique, il faut que l'acteur ordinaire soit considéré comme étant doué de parole. Le RMI est une réforme politique importante dans cette perspective car elle a été élaborée sur la base d'un contrat qui permet au destinataire des politiques publiques de s'exprimer. Elle a donc constitué une étape dans la création d'instances de participations aux frontières du monde de l'action publique sociale. D'où vient cette réforme ? L'idée est défendue dès 1987 dans un rapport au Conseil Economique et Social dont le rapporteur n'est autre que Joseph Wresinski {Wresinski 1987}. Il inscrit sa proposition d'une allocation différentielle versée sur la base d'un « contrat projet d'insertion » défini au niveau local. Le désir de mettre en avant les pauvres eux-mêmes (mandant présumés) est valorisé « *Une des principales déficiences de l'organisation sociale de nos jours semble être l'absence de droit des pauvres à la parole* »<sup>58</sup>.

---

58 Le rapport poursuit par ces mots : « *Une des principales déficiences de l'organisation sociale de nos jours semble être l'absence de droit des pauvres à la parole ; leur réduction à la dépendance, au contrôle, à l'état d'objets plutôt que de sujets des politiques de protection, est généralement dénoncée : les auteurs font ressortir qu'être identifiés dans leur histoire pour ce qu'ils sont plutôt que pour la charge qu'ils représentent, les entendre, leur laisser, une place dans le dialogue apparaît alors comme une des clés de la solution du problème* » [Wresinski 1987 p28]. Le terme de « participation » est cité 49 fois dans le rapport dont la plupart

Des expérimentations locales sont organisées sur la base de la circulaire Zeller mais elles ne reprennent pas cette dimension. La contrepartie au revenu est réduite à un travail à mi-temps pour une collectivité ou une association. François Mitterrand porte le projet d'un revenu minimum lors de la campagne présidentielle de 1988<sup>59</sup>. Le projet de loi obtient un soutien unanime du Gouvernement et l'assentiment de l'opposition. Le revenu minimum d'insertion (RMI) est conçu comme un dispositif temporaire dans l'attente du retour au plein emploi [Godino 2002]. C'est un revenu différentiel<sup>60</sup> fondé sur un contrat d'insertion.

Des débats parlementaires ont lieu sur la nécessité ou non d'une contrepartie. Jean-Claude Boulard, rapporteur du projet de loi à l'Assemblée Nationale, défend une forme plus large d'universalité « *Il y a eut des sociétés dans l'histoire où le fait de travailler était dévalorisant, cela représentait une perte de statut. Nous avons fait le choix de construire une société où tout est organisé autour de la notion de travail. Si elle faillit à ses capacités de donner du travail à tous, alors n'a-t-elle pas l'obligation de fournir un revenu décent à ses membres ?* » [Boulet 2007] Le point de vue de Rocard est tout autre et vise à répondre à la critique socialiste. « *Pour endiguer l'enthousiasme de Boulard, je ne voulais à aucun prix d'un dispositif désincitatif à l'emploi, parce que ce genre de risque existe toujours, c'était mon plus gros souci* » [Rocard 2008] Afin de se distinguer d'un revenu universel, une dimension « insertion » est donc ajoutée. Dans les esprits, il convient de marquer le principe du « retour au travail » conçu comme une reprise d'emploi<sup>61</sup>. Mais dans la réalité du dispositif, il n'y a pas d'obligation à la recherche d'emploi. L'insertion est un concept large et flou qui fonctionne comme un objectif et non comme un préalable. Le contrat du RMI est pédagogique et non pas juridique [Lafore 1989]. Au final, le revenu minimum est voté à l'Assemblée Nationale à la quasi-unanimité le 1er décembre 1988<sup>62</sup>.

Le contrat transforme un tant soit peu la considération des acteurs du monde de l'action publique pour ses destinataires. L'allocataire n'est plus considéré uniquement comme un ayant-droit mais comme un partenaire individuel qui est associé à la définition des mesures qui sont censées être mises en œuvre pour son insertion. [Lafore 1989 p581]. L'allocataire a un pouvoir théorique de définition sur sa situation et ses objectifs alors que dans nombre de dispositifs, il est défini pour lui. Cela va contribuer à créer un espace d'expérimentation d'actions collectives dans certaines Caisses d'Allocations Familiales et en partenariat avec des centres sociaux. Mais rapidement, le nombre d'allocataires dépasse les estimations et le contrat est noyé dans l'océan de demandes de soutien financier. Le monde de la participation ne grandit donc pas avec cette réforme potentielle.

## 2. Le Conseil de Vie Sociale.

A partir de 1975, les établissements accueillant des personnes handicapées doivent associer les usagers et leurs familles à son fonctionnement. En réalité, cette mesure législative reste

---

du temps en référence à la participation des personnes pauvres à la vie sociale, associative et politique.

59 Le principe est inscrit dans sa Lettre à tous les français : « *peu importe le nom qui lui sera donné, revenu minimum d'insertion, revenu minimum garanti. L'important est qu'un moyen de vivre ou plutôt de survivre soit garanti à ceux qui n'ont rien, qui ne peuvent rien, qui ne sont rien. C'est la condition de leur réinsertion sociale* », 1988

60 On peut percevoir d'autres revenus (y compris un salaire, allocations familiales...) et il se transforme en complément pour atteindre un seuil minimal.

61 Le travail est plus large et comprend d'autres sphères d'expression et de contribution à la richesse humaine comme le bénévolat, l'art, la vie familiale... [Dominique Méda 1995].

62 L'article premier déclare : « *Toute personne qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation de l'économie et de l'emploi se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. (...) L'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté est un impératif national.* »



quasiment sans effet. La loi est modifiée dix ans plus tard afin de créer formellement un conseil d'établissement qui permette cette association qui restait encore de principe.

En 2002<sup>63</sup>, ces instances sont transformées en Conseils de la Vie Sociale. Tous les établissements assurant un hébergement ou un accueil de jour continu sont concernés<sup>64</sup>. Dans son premier article, la loi rappelle que l'action sociale tend à promouvoir notamment « l'exercice de la citoyenneté ». Elle « garantit » sept droits fondamentaux<sup>65</sup> et spécifie sept outils<sup>66</sup>.

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est dédié à la participation des personnes concernées par les prestations de l'établissement. Il peut donner son avis sur l'organisation intérieure, les activités et l'animation, les travaux d'équipement, la nature et le prix des services, l'affectation des locaux collectifs et leur entretien... Il doit comprendre au moins deux personnes accueillies, un représentant du personnel et un représentant de l'établissement. Il doit en principe se réunir au moins trois fois par an. Dans des institutions gouvernées par une logique de plus en plus gestionnaire, cette loi a eut un certain effet. Elle a amené les acteurs du monde caritatif traditionnel à envisager les destinataires de l'action caritative comme des personnes avec des droits et une prise de parole possible dans des centaines d'établissements répartis sur le territoire. En Haute-Savoie, des rencontres entre membres de ces conseils ont été organisées pour croiser les expériences. Un usager parisien affirme « *On a réussi, avec mon CVS, à changer le regard sociétal du voisinage : le centre organise le Noël des enfants du quartier, qui sont plusieurs centaines à venir dans nos locaux. Nous sommes entrés en relation avec les commerçants du coin. Il y a de l'entraide. Nous sommes présents dans le conseil de quartier...* » {Aymeric Oger cité par Bernard Boutin 2009 p3}. Il parle de cette reconnaissance autonome apportée en étant un membre reconnu d'un dispositif de participation.

Même cantonnée au fonctionnement de l'institution caritative, la réforme a eut un certain nombre d'effets et a permis de répondre à la critique libérale (en affirmant la responsabilité individuelle dans les contrats) et à la critique libertaire (en garantissant des droits pour les personnes accueillies). C'est là le propre d'un énoncé collectif qui permet par son ampleur de répondre à des logiques différentes en mobilisant des acteurs dans plusieurs mondes.

Il y a donc des dispositifs qui ont permis des expériences de participation au sein des mondes caritatifs et de l'action publique. Cette émergence de dispositifs va se développer à travers la multiplication des confrontations avec le monde de l'action publique.

## \* Confrontations

A la manière des voiliers qui traversent l'océan, les acteurs sociaux modifient leurs trajectoires lors des épreuves qu'ils affrontent. « *L'épreuve est le moment où une incertitude sur la grandeur des uns et des autres est mise sur le terrain, et où cette incertitude va être résorbée*

63 Loi du 2 janvier 2002. Les droits sont prononcés dans l'article 7 qui devient l'article L.311-3 du Code de l'action sociale et des familles.

64 Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) ; Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) ; Centre Hospitalier Universitaire (CHU) s'il est agréé par la loi de 2002-2 ; maisons de retraites ; foyers de vie pour personnes handicapées...

65 Respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité et de la sécurité ; libre choix entre les prestations domicile/établissement ; accompagnement individualisé et de qualité respectant un consentement éclairé ; confidentialité des données concernant l'usager ; accès à l'information ; information sur les droits fondamentaux et les voies de recours ; participation directe au projet d'accueil et d'accompagnement

66 Livret d'accueil ; charte des droits et libertés ; contrat de séjour ; recours auprès d'une personne qualifiée ; règlement de fonctionnement de l'établissement ; projet d'établissement ; conseil de la vie sociale

*par une confrontation* » [Luc Boltanski dans Blondeau & Sevin 2004]. Les émeutes de Vaulx-en-Velin durant l'été 1981 ont provoqué directement la commande du rapport d'Hubert Dubedout qui a fondé la politique de la ville. Remis à la fin de l'année 1982, il prône « la participation » comme un principe de fonctionnement pour la transformation des villes<sup>67</sup>. Dans un autre monde, Cécile Blatrix a montré également comment les pouvoirs publics pouvaient organiser des « concessions procédurales » pour répondre aux mobilisations environnementales consécutives au tracé du TGV Méditerranée avec la création de la Commission nationale du débat public au début des années quatre-vingt dix. [Cécile Blatrix 2002] On pourrait encore citer le rôle joué par les groupes de malades du SIDA et leurs proches vis à vis du monde de la santé et l'émergence d'une région du monde de la participation autour des associations de malades. « *Peu assurés de leur réussite, les élus cherchent par la participation élargie à gagner en information et à se prémunir contre les risques de mobilisation sociale éventuels sur la base de compromis négociés. Ils y trouvent également une forme de mutualisation des risques et de partage des responsabilités.* » [Duran & Thoenig 1996 p.35]

Pour le monde caritatif, une de ces épreuves est la mobilisation sociale qui s'est déroulée pendant les discussions autour de la loi contre les exclusions au milieu des années quatre-vingt-dix. Le monde caritatif avait réussi à conserver une certaine unité au sein de la Commission pauvreté de l'Uniojss (renommée « Alerte » pour accroître son impact médiatique. Seules quelques associations comme la Fédération de l'Entraide Protestante ou Médecins du Monde avaient émis quelques critiques sans grande influence. En décembre 1997, une action de contestation surgit qui met à mal cette « unité » du monde associatif. Le mouvement commence à Marseille le 11 décembre 1997 pour demander le versement du reliquat du fonds social des Assedic aux allocataires. Dans le même temps, d'autres associations de chômeurs (AC !, MNCP) et des syndicats (groupe des dix, FSU) ont préparé une « semaine d'action d'urgence sociale » du 16 au 21 décembre pour « *mobiliser contre les inégalités, la montée de la misère, réclamer une augmentation des minima sociaux* ». Le mouvement est très suivi. 40 000 personnes participent aux occupations d'Assedic ou de locaux du patronat. Plus de 100 000 manifestent dans une quarantaine de villes. En janvier, le Gouvernement de Lionel Jospin accorde un milliard de francs aux chômeurs indemnisés et une augmentation des minima sociaux de 1,1%. [Daniel Mouchard 2002].

La revendication d'intégrer les associations de chômeurs dans les instances paritaires de gestion de l'Unedic est refusée sous la pression du monde syndical. Par contre, la création de « comités de liaison » avec les chômeurs des agences pour l'emploi (ANPE) et des agences de formation professionnelle (AFPA) est intégrée au projet de loi contre les exclusions au Parlement. Peuvent y participer les syndicats et les « *organisations ayant spécifiquement pour objet la défense des intérêts ou l'insertion des personnes privées d'emploi* » qui sont souvent composées des chômeurs eux-mêmes. Ils peuvent y évoquer les missions globales de ces agences, les services rendus, l'état du marché du travail, la vie quotidienne des chômeurs. Il devrait être organisé au moins deux réunions par an y compris au niveau national et régional. A la manière des Conseils de Vie Sociale, ces instances ne sont pas encore pleinement des lieux du monde de la participation mais elles contribuent à créer les conditions de son développement.

Suite à l'hiver 1997-1998, les leaders du « mouvement des chômeurs » se divisent progressivement entre une frange protestataire qui s'investit dans le mouvement des

---

67 « *Il faut traiter les causes profondes de la dégradation physique et sociale de certains quartiers populaires en s'appuyant sur une mobilisation collective de tous ceux qui, à un titre ou à un autre sont concernés par la vie de ces quartiers, à commencer par les habitants eux-mêmes* ». {Hubert Dubedout 1983}

intermittents du spectacle<sup>68</sup>, ceux qui s'investissent dans l'organisation de marches européennes contre le chômage et ceux qui rejoignent les rangs de partis politiques (les Verts, la Ligue Communiste Révolutionnaire, le Parti Communiste Français) [Hélène Thomas 2006].

Les associations caritatives se retrouvent en porte-à-faux car, contrairement au mouvement social, elles n'ont pas réellement mobilisé les personnes pauvres (à l'exception notable d'ATD Quart-Monde). Aux yeux de leurs interlocuteurs, elles apparaissent moins démocratiques et moins représentatives. Le projet de loi négocié en amont du mouvement social ne reprend donc pas de dispositifs de participation à quelques exceptions.

La loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 98 annonce dans ses motifs : « *Cette politique [de lutte contre les exclusions] n'a de sens que si elle est élaborée avec les plus démunis, qui doivent être considérés comme des partenaires à part entière. Il nous appartient donc à tous de créer les conditions de leur participation à la définition des politiques publiques.* » Mais dans son contenu, elle ne crée pas de dispositifs hormis les « comités de liaison »<sup>69</sup>. Son article 159 stipule que l'évaluation de la loi doit prendre en compte le point de vue des personnes en situation de précarité. Mais la loi n'a jamais été évaluée. Son article 151 préconise le financement par l'Etat des formations à la "préparation" des professionnels et des bénévoles "à la pratique du partenariat" en garantissant que la participation des plus démunis à ces formations se fassent « *dans les conditions de respect de leur vie privée, qu'ils soient pleinement partie prenante de l'élaboration des formations et qu'ils soient soutenus pour préparer la contribution qu'ils y apportent* ».

Dix années plus tard, l'opposition entre le monde caritatif et le monde protestataire n'est plus aussi tranchée. Ils ont été rapprochés par des pratiques de participation plus institutionnalisées. Certains membres du monde protestataire ont d'ailleurs été acteurs du développement du monde de la participation des pauvres. Citons Claire Villiers<sup>70</sup>. Figure médiatique du mouvement des chômeurs, elle a contribué à la création d'AC !<sup>71</sup> à l'automne 1993. Puis elle a participé le 8 janvier 1998 aux négociations avec Lionel Jospin à Matignon. Suite aux marches européennes de chômeurs, elle entre en politique dans une liste d'ouverture pour les élections régionales de 2004 et devient vice-présidente à la démocratie participative.

A l'inverse, des institutions du monde caritatif (comme le Secours Catholique ou ATD Quart-Monde) ont participé à des événements contestataires comme le Forum Social Européen de St Denis en 2003. La « participation » est une notion qui permet la jonction entre ces deux mondes. D'un côté, elle est conçue comme un espace de négociation institutionnalisé entre « le mouvement social » et « les pouvoirs publics » comme pour le Mouvement National des Chômeurs et Précaires. De l'autre (au sein du monde caritatif), elle est souvent perçue comme un espace d'émancipation pour des publics en mal de citoyenneté. Le monde de la participation s'émancipe progressivement à partir de ces enjeux propres et d'un énoncé commun.

---

68 Notamment une minorité active au sein d'AC ! Qui se nomme CARGO et qui défend une forme de revenu universel.

69 Ces comités doivent permettre aux organisations de défense des demandeurs d'emploi et aux chômeurs de défendre leur droit auprès de l'agence de placement (ANPE). En 2000, 308 comités étaient recensés. Ils étaient 170 l'année suivante, 73 en 2002 et plus que 21 en 2006 avant d'être relancés en 2010. {Haut commissariat 2009}

70 Fille de syndicaliste CGT, elle a participé à la Jeunesse Ouvrière Chrétienne puis adhère à la CFDT en 1972. Secrétaire de la section CFDT-ANPE de Paris puis secrétaire nationale de cette fédération. Elle est dans l'opposition politique à la direction au cours des années 1980. Elle participe à la revue Collectif, critique des grandes confédérations syndicales.

71 Agir contre le Chômage ! est une association qui va fédérer les mouvements de chômeurs dans les années 1990 et promouvoir le répertoire d'action des marches de chômeurs.

## \* Europe

La transformation entre les mondes de l'action publique et monde caritatif s'explique également par les mutations internes au sein du monde de l'action publique. L'apparition de nouveaux pôles institutionnels et la transformation des pratiques administratives, telles sont les deux raisons de ces mutations. D'une part, on constate la multiplication des centres de décisions et l'affaiblissement relatif de l'Etat. Il est concurrencé par les collectivités locales sorties renforcées des lois de décentralisation successives et par les institutions de l'Union Européenne qui vont promouvoir leur propre manière de concevoir les formes de l'action publique. Toutes deux vont promouvoir l'énoncé de la « participation » pour s'affirmer aux regards des fonctionnements traditionnels sur le modèle des régulations croisées.

Prenons l'exemple de l'Union Européenne. L'énoncé de la participation a percolé progressivement d'une échelle à une échelle nationale. A la suite du scandale de la Commission Santer en 1999, la Commission Européenne a remis en cause la méthode communautaire<sup>72</sup>. Les dirigeants européens réalisent que cette méthode est insuffisante pour créer une forme d'intégration commune. La Commission lance une réflexion administrative autour des démarches participatives. En se fondant sur des théories néo-institutionnalistes visant la mobilisation des « parties prenantes », un groupe de hauts fonctionnaires imagine que la participation des citoyens européens à la « gouvernance européenne » pourrait contribuer à leur adhésion à cette entité {Commission Européenne 2001, extrait du résumé p3}

Un livre blanc est publié. Il propose, entre autre, à « *ouvrir davantage le processus d'élaboration des politiques de l'Union européenne, afin d'assurer une participation plus large des citoyens et des organisations à leur conception et à leur application. Il encourage une plus grande ouverture et la responsabilisation accrue de tous les participants. Les citoyens devraient ainsi percevoir plus clairement comment les États membres, agissant ensemble au sein de l'Union, sont en mesure de répondre plus efficacement à leurs préoccupations.* »<sup>73</sup> L'objectif est décliné. L'Union européenne incite à développer la participation des personnes pauvres à partir du début des années 2000 suite au Conseil Européen de Nice<sup>74</sup>. La Commission définit quatre actions concrètes pour les Etats membres : un état des lieux des bonnes pratiques, l'introduction d'une clause de participation lors du renouvellement des conventions financières entre l'Etat et les associations, un programme de formation et d'échanges sur le développement d'initiatives prises en faveur de la participation, le renforcement de la formation des professionnels [Legros 2004a]. Les Etats doivent rendre compte régulièrement de leurs engagements en la matière.

Relativement au monde associatif, l'administration étatique française était alors absente du monde de la participation des pauvres. Les rapports successifs de Michel Legros, expert

---

72 On appelle ainsi la stratégie développée par Jean Monnet visant à supprimer les barrières économiques entre les pays afin de développer une union politique.

73 Au final, bridé par les Etats, le livre blanc accouche de propositions limitées : plus d'information et de communication, une meilleure consultation des autorités locales et des organisations de la société civile. La tentative du « passage à l'Europe » [Luuk Van Middelaar 2009] des citoyens ordinaires n'a pas eu de conséquences politiques. Selon Didier Georgakakis, l'enjeu implicite était de transformer la Commission Européenne en gouvernement politique. [Georgakakis 2007]

74 « *Le Conseil européen approuve les objectifs de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale adoptés par le Conseil [des Ministres]. Il invite les États membres à développer leurs priorités dans le cadre de ces objectifs, à présenter d'ici juin 2001 un plan national d'action couvrant une période de 2 ans et à définir des indicateurs et des modalités de suivi permettant d'apprécier les progrès accomplis.* ». La Commission est chargée de faire des recommandations précises qui déclinent ces objectifs dont certains portent sur la participation.

auprès de la Commission Européenne, relèvent les limites des engagements de l'Etat français sur ce point [Legros 2004b]. Ces critiques sont relayées au sein de la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS)<sup>75</sup>.

A partir du 2005, la DGAS inscrit dans ses conventions financières avec les associations nationales une clause de participation. Celles-ci doivent donc pour conserver des montants de financement équivalents travailler sur cette question. C'est le cas pour la FNARS, la Fondation Armée du Salut ou l'UNIOPSS.

La DGAS « a mis un axe participation. Avec des moyens pour travailler dessus (...) On a bien compris que c'était un objectif de l'Union Européenne et que c'était un objectif de l'administration française. Et on a dit d'accord. Si on n'était pas d'accord, on ne l'aurait pas fait. On a dit : oui ça va dans le bon sens. Il y avait des moyens, on a dit banco on y va. (...) C'est tout un mouvement, ce qui a été vrai pour l'Uniopss a été vrai pour les autres en parallèle » [Entretien avec Bruno Grouès]

Le développement de l'importance de l'Union Européenne et des collectivités locales au sein du monde de l'action publique ont donc contribué à développer les dispositifs de participation. Une deuxième raison le travaille de l'intérieur. On constate une intensification des procédures technocratiques qui va modifier la place des usagers. L'administré impersonnel disparaît au profit de deux rôles complémentaires : celui de « usager-client » du service public où le temps consacré par le service public est minuté, optimisé, intensifié. De l'autre, le rôle d'« usager-partenaire »<sup>76</sup> que l'on prend le temps d'écouter pour ses propositions d'améliorations. Ces deux figures sont distinguées dans le travail de l'action publique.

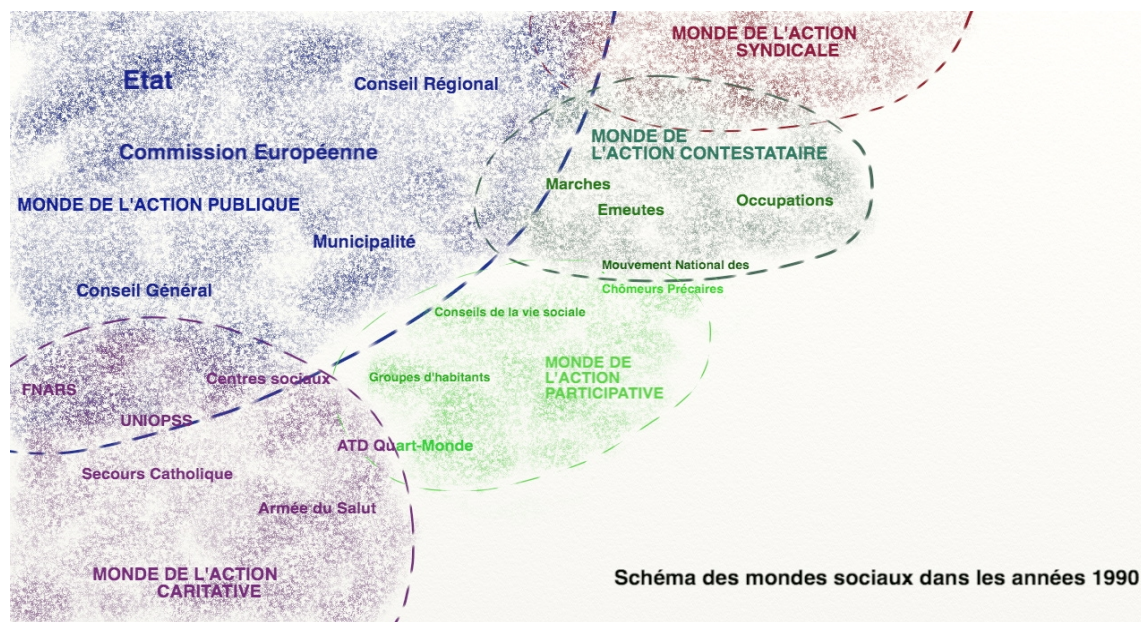
L'énoncé de la participation est repris uniquement pour le deuxième. L'« usager-partenaire » est, pour les décideurs de ce monde, un allié potentiel à mobiliser face à ce qui est perçu comme une « inertie » de l'administration et mieux répondre aux demandes de « l'usager-client ». Cette « modernisation participative » modifie la culture des membres du monde de l'action publique. Elle crée des espaces pour les associations du monde caritatif qui peuvent s'affirmer comme mobilisateur « d'usager-partenaires ». Ainsi, quand un Conseil Général souhaite redéfinir son Plan Départemental d'Insertion, il va dorénavant s'appuyer sur ses partenaires associatifs afin de mobiliser des « usagers ». Un Conseil Général va par contre rarement mobiliser ses propres agents au contact quotidien des « usagers-clients ». Cette dissociation du public contribue à l'émergence d'un monde de la participation. En reprenant

---

75 « Le PNAI doit gagner en visibilité et en influence à tous les échelons administratifs et politiques, conformément aux préconisations du rapport d'évaluation sur l'impact de la MOC en France remis à la Commission par M. LEGROS expert pour la France auprès de la Commission. (...) Pour l'élaboration du PNAI, - intégrer les préconisations du groupe de travail du CNLE dans chacun des axes du PNAI - Solliciter des contributions des conseils généraux volontaires (...) - Intégrer la participation des personnes en situation de pauvreté et valoriser leur expertise » DGAS, Recommandations générales concernant l'élaboration du PNAI 2008/2011 de la France, 2007, 6p

76 Cette transformation n'est pas propre à la région du monde de la participation des pauvres mais concerne l'ensemble des services publics. L'un des premiers à l'évoquer est Michel Sapin dans le rapport qu'il remet en juillet 1983 sur « La place et le rôle des usagers dans les services publics ». Il cite 38 fois le terme de participation afin d'en faire une solution pour passer de monologues au dialogue entre des services publics encore très centralisés et les porte-paroles des usagers. Il critique d'ailleurs l'inefficacité des « comités d'usagers » créés en 1974 pour quelques mois autour de chaque ministère. Ces comités étaient présidés par un parlementaire et les usagers, choisis par les ministères sont qualifiés « d'usagers-alibis ». [Sapin p65]. Ce rapport se traduit dans un décret adopté le 28 novembre 1983 qui annonce un nouveau statut pour l'usager du service public avec trois principes : l'égalité devant la loi, la réparation des erreurs, des organismes consultatifs. Il est prolongé par une circulaire du Premier Ministre du 23 février 1989 qui affirme « L'usager doit devenir un partenaire qui fait des suggestions et des propositions »

l'exemple du RMI, on constate que les réformes successives vont amoindrir les capacités de dialogue avec les allocataires sur la base de leur contrat d'insertion (jusqu'à disparaître complètement dans le cadre du RSA cf partie 3-2 « Récit ») tout en créant des espaces limitrophes pour que quelques uns expriment leur point de vue.



Résumons. Après-guerre, le monde de l'action publique et le monde syndical ont élargi le compromis social qui assure les salariés et de leurs ayants-droits face aux risques sociaux. Durant la même période, un monde de l'action caritative s'est constitué autour de grandes associations nationales de solidarité. A partir des années 1970, face au chômage grandissant et à la « pauvreté résiduelle », le compromis assurantiel a été complété par un autre assistantiel. Le monde caritatif est alors un partenaire influent. Les relations de défense d'intérêt, de régulations croisées et d'institutionnalisations se sont alors grandement développées entre ces deux mondes.

Toutefois, trois facteurs ont mis en cause ces modes de relations. Un : un certain nombre de critiques libérales, socialistes et libertaires de l'action sociale menées par ces mondes sociaux à l'encontre des populations. Deux : une confrontation sociale nouvelle où des acteurs émergent par des émeutes, des manifestations, des occupations que la puissance publique a de plus en plus de mal à encadrer. Trois : une transformation du monde de l'action publique où on constate conjointement un affaiblissement de la primauté de l'Etat concurrencé par les collectivités locales et par l'Union Européenne et des « dispositifs participatifs » de réforme s'appuyant sur des « usagers-partenaires ».

La création et le développement de dispositifs participatifs a permis de répondre à la fois aux critiques, aux conflits et à la transformation des rapports internes au monde de l'action publique. Progressivement un monde intermédiaire de la participation est apparu. Décrivons maintenant un petit peu plus précisément ses différentes composantes, ses membres et ses normes.

## II. Composantes

*« La première chose à faire est d'étudier ce monde nouveau d'aussi près que possible, en l'abordant comme quelque chose de flambant neuf, n'ayant aucun lien évident avec les mondes que nous connaissons déjà. Et lorsque ce nouveau monde aura été étudié de près, et seulement alors nous examinerons ses liens avec d'autres mondes, d'autres branches du savoir. »*

[Vladimir Nabokov 1980 p.35]

A partir des espaces qui se sont constitués aux marges des mondes de l'action publique et de l'action caritative, la participation instituée s'est progressivement distinguée des autres formes d'action. Nous proposons de dresser le portrait de ce monde de la participation. Il est composé de personnes physiques ou morales issues de milieux variés, qui lui consacrent temps et savoir tout en y occupant des rôles distincts (1-« Membres »). Mais également d'un certain nombre de règles déclinées sous la forme d'identification d'actes essentiels à l'activité pratiquée, de frontières ou de controverses spécifiques à ce monde (2-« Normes »).

### 1 - Membres

Qui compose, organise, articule ce monde ? Nous brossons le portrait de certains membres à travers quelques catégories d'acteurs. Cette typologie ne doit pas être considérée comme complète, exhaustive ou définitive. Elle est plutôt tracée à partir de touches impressionnistes pour montrer la diversité des personnes parties prenantes du monde de la participation des pauvres. Les dispositifs de participations sont constitués à partir de ces « représentations »<sup>77</sup>. Ils produisent des rôles sociaux attendus, construits et occupés par les acteurs<sup>78</sup>.

Nous présentons donc successivement les membres de ce monde émergent en fonction de leur monde d'origine : le monde l'action caritative (« Caritatif »), les acteurs ordinaires qui vivent ou ont vécu des situations de pauvreté (« Pauvres »), les scientifiques membre du monde académique (« chercheurs »), les élus et les fonctionnaires des institutions étatiques ou territoriales du monde de l'action publique (« Administrations ») et un espace intermédiaire qui rassemble nombre de représentants de ces organisations, le Conseil National de Lutte contre l'Exclusion (« Conseil »)

---

77 Chez Erving Goffman, une représentation recouvre la « *totalité de l'activité d'une personne donnée, dans une occasion donnée, pour influencer d'une certaine façon un des autres participants* » [Erving Goffman 1973a p23]

78 « *On peut appeler « rôle » ou « routine » le modèle d'action préétabli que l'on développe durant une représentation et que l'on peut présenter ou utiliser en d'autres occasions. On peut facilement mettre ces termes, relatifs à une situation donnée, en rapport avec des termes classiques relatifs à la structure. Quand un acteur joue le même rôle pour un même public en différentes occasions, un rapport social est susceptible de s'instaurer. En définissant le social role comme l'actualisation de droits et de devoirs attachés à un statut donné, on peut dire qu'un social role recouvre un ou plusieurs rôles et que l'acteur peut présenter chacun de ces rôles, dans toute une série d'occasions, à des publics du même type ou bien à un seul public constitué par les mêmes personnes* » [Erving Goffman 1973a p23-24]



## \* Caritatif

Les acteurs associatifs sont les premiers historiquement à revendiquer, expérimenter et investir des dispositifs visant à produire la parole ordinaire des personnes pauvres à destination du monde de l'action publique. Historiquement, on peut citer le rôle joué par des *centres sociaux* qui se sont développés au début du XX<sup>ème</sup> siècle en France et qui se sont surtout développés dans les trente dernières années dans les quartiers périphériques des grandes villes. Ils jouent un rôle d'interface entre des « habitants et les pouvoirs publics locaux {Durand 2005}.

Au sein des organisations caritatives, le Secours Catholique a évolué dans ce sens par la mobilisation de ses cadres salariés et par la multiplication des échanges au sein du mouvement Caritas plus ancré dans des démarches « participatives » dans des pays africains ou asiatiques [Ludovic de Lalaubie 2002 p94-101]. Après l'élaboration des nouvelles orientations décidées en 1996, des professionnels du Secours Catholique se sont engagés dans la création de groupes de personnes pauvres, des recherche-actions ou bien dans l'organisation d'événements (« assises de la solidarité »). Ces actions de « participation » sont toutefois toujours marginales au regard de l'importance quantitative des actions « d'aide et de secours » portées par des équipes de bénévoles : distribution de vêtements, partage de repas, soutien financier...

Bien entendu, l'association pivot demeure ATD Quart-Monde dont la création a contribué à la constitution de cette région du monde de la participation (cf « Précurseur »). Ces dernières années, elle s'est notamment appuyée sur deux dispositifs précis : le premier est « l'université Quart-Monde » créée en 1971. Elle consiste à inviter des personnes « en grande pauvreté » à exprimer des « violation de droits fondamentaux » une fois par mois. Des invités extérieurs, souvent des responsables institutionnels (élus, médecins, dirigeants d'entreprise...) viennent écouter et réagir à ces propos. Les universités populaires sont organisées au niveau régional et depuis 1989, une fois tous les deux ans, au niveau européen<sup>79</sup>. L'autre dispositif, plus récent est celui des « croisements de savoirs »<sup>80</sup>. Un premier programme a eu lieu de mars 1996 à mars 1998 et un deuxième de mai 2000 à décembre 2001 entre des personnes qui vivent des expériences de pauvreté, des professionnels et des universitaires. L'objectif est d'hybrider les savoirs d'expérience, professionnels et scientifiques afin qu'ils se confrontent et s'enrichissent les uns des autres. L'écriture, les rencontres et l'analyse croisée des différents points de vue sont des moyens pour y parvenir. Un ouvrage a été publié<sup>81</sup>. De ces expériences, une pédagogie et une méthodologie dite du « croisement des savoirs et des pratiques » a été défini. Elle peut être transmise à d'autres institutions par des « coformations ». L'expérience d'ATD Quart-Monde a été largement documentée, le plus souvent par elle même<sup>82</sup>. Elle n'est cependant pas unique.

---

79 L'université populaire européenne d'ATD Quart-Monde a rassemblé des délégations de France, Belgique, Angleterre et Suisse en 2008.

80 Ce projet a été initié par Claude Ferrand, délégué général d'ATD Quart Monde France : « Pour moi, à ce moment là, je me suis senti investi de la mission de conceptualiser, de développer et de formaliser la démarche entreprise par le fondateur, à savoir que les personnes qui vivent la condition de misère et d'exclusion sont les premiers acteurs et partenaires de la lutte contre la misère et que leur pensée, leurs réflexions doivent être au cœur des connaissances qui sous-tendent les actions. Cette démarche devait à mon sens faire école, devenir une référence afin qu'elle puisse être enseignée et pratiquée pour éradiquer la misère. » {Claude Ferrand 2010}

81 [Groupe de recherche Quart-Monde université 1999]

82 L'association s'est dotée pour cela d'une maison d'édition et d'une revue (222 numéros en 2012) qui portent son nom. <http://www.editionsquartmonde.org/>



Nous aimerions aussi présenter la transformation récente d'acteurs plus anciens du monde caritatif à partir de l'énoncé collectif de la participation. L'UNIOPSS n'était à l'origine pas fondée pour « produire » de la parole des personnes pauvres (cf ci-dessus « Compromis » p.20). En 2003, elle avait pour seule expérience la réponse à un appel d'offre de la Commission Européenne pour publier un guide de « la participation » à partir de la « découverte » d'expériences françaises, italiennes et britanniques {Uniopss 2003}. Mais comme pour le monde de l'action publique, l'UNIOPSS a été impactée par son lien organique avec l'espace européen.

Hugues Feltesse a été directeur général de l'Uniopss. Une fois nommé à la Commission Européenne sous la présidence de Jacques Delors, il a demandé à son réseau d'appartenance de soutenir la création d'un représentant européen de ces organisations. EAPN est devenu une coalition européenne des associations caritatives pour défendre leurs intérêts<sup>83</sup>. L'UNIOPSS porte juridiquement la branche française d'EAPN. Initialement, son directeur en est le président. En 2001, la Présidence belge de l'Union Européenne propose à la Commission Européenne d'organiser une rencontre de personnes en situation de pauvreté. Elle invite EAPN à y participer. Cette expérimentation qui aurait pu rester sans lendemain est relancé l'année suivante à l'invitation du Gouvernement belge. EAPN cette fois en assure la préparation. La Présidence grecque soutient l'initiative et demande au Conseil d'en faire un processus récurrent. A travers EAPN France, l'Uniopss doit mobiliser des personnes pauvres françaises pour y participer et met un pied supplémentaire dans le monde de la participation.

En 2010, le guide initialement publié par l'Uniopss est revu et augmenté à partir d'un groupe de travail qui mobilise des représentants du Secours Catholique et de la Fondation Armée du Salut {Uniopss 2010}. Le titre redondant « La participation : une chance à saisir. Lançons-nous ! » montre que pour ces institutions, l'appartenance au monde de la participation n'est pas un acquis mais un projet.

L'intérêt premier est de conserver une convention financière avec l'administration étatique (qui relaie désormais l'énoncé participatif). Mais il est aussi l'occasion pour des acteurs du monde caritatif de faire avancer les questions de participation dans leurs organisations.

- Olivier Marguery, salarié d'un centre d'hébergement géré par la Fondation Armée du Salut à Reims puis directeur des Programmes de l'Armée du Salut, membre d'Alerte Champagne-Ardenne, coordinateur des Rencontres européennes de personnes en situation de pauvreté organisée par EAPN entre 2004 et 2007, président d'EAPN France depuis 2007
- Marie Guidicelli, salariée de la Fondation Armée du Salut, membre d'EAPN France, coanimatrice des rencontres préalables aux Rencontres européennes de personnes en situation de pauvreté
- Michel Mercadié, ancien secrétaire général de la Fnars, membre d'EAPN France
- Bruno Grouès, conseiller technique de l'Uniopss, animateur de la Commission Pauvreté et Exclusion de l'Uniopss (autrement dénommé « Alerte ») qui fut au cœur du travail législatif sur la loi contre les exclusions, membre d'EAPN France

En 2007, Marie Guidicelli repère un appel à projet de la Commission Européenne lors d'un conseil d'administration d'EAPN France. Elle monte alors un projet avec la DGAS et les organisations qui participaient déjà avec elle aux Rencontres Européennes de Personnes en Situation de Pauvreté<sup>84</sup>. Il s'agit de discuter avec des personnes pauvres d'un rapport compilant

83 Certaines ont tout de même affecté des moyens afin d'organiser une délégation autonome comme c'est le cas pour ATD Quart-Monde ou le Secours Catholique.

84 Trois Uriopss (Champagne-Ardenne, Haute-Normandie et Nord Pas de Calais) ainsi que le soutien d'EAPN France. Ces rencontres européennes se sont poursuivies annuellement depuis 2002.

des politiques sociales nationales dans trois régions et sur trois questions (emploi, jeunes, hébergement)<sup>85</sup>. Les personnes étaient invitées à distinguer « *ce qui marche, ce qui ne marche pas et à faire des propositions d'amélioration* ». Les propositions ont été présentées à Christine Boutin, ministre du Logement et de la ville le 6 décembre 2007.

Ce travail s'est poursuivi entre 2008 et 2010 dans six régions (Ile de France, PACA, Languedoc Roussillon) en associant des membres du Secours Catholique. Il a été cofinancé par la Commission Européenne. Des débats ont été organisés et des outils pédagogiques réalisés comme « Le Mannequin » dans le Nord qui met en scène des travailleuses de la couture. Ce petit film enchaîne les critiques et les incompréhensions formulées par ces personnes pauvres à propos du RSA<sup>86</sup>. Une journée de clôture du projet a été montée à Issy-les-Moulineaux, le 7 décembre 2010. Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'Etat aux solidarités actives, y a déclaré son engagement formel à développer la participation des personnes en situation de précarité et à pérenniser ce processus<sup>87</sup>.

L'Armée du Salut a créé un autre dispositif en dialogue avec des acteurs influents au sein de l'Etat<sup>88</sup>. Il s'agit du Conseil Consultatif des Personnes Accueillies (CCPA). Il s'agit d'une instance de discussion créée en mars 2010. Elle se réunit une journée tous les deux mois avec quatre-vingt personnes constituées d'un tiers d'intervenant sociaux et de deux tiers de personnes accueillies, hébergées ou accompagnées par ces associations. Elle se revendique comme « *l'unique instance nationale et interassociative représentative des personnes hébergées et accueillies* ». L'animation est assurée par l'Armée du Salut et est financée par la DGCS. Les personnes ne sont pas rémunérées mais sont remboursées de leurs frais de déplacement et d'hébergement. Lors de chaque réunion, un premier temps est consacré spécifiquement aux nouveaux participants pour présenter les règles et les objectifs du CCPA.

C'est un lieu du monde de la participation créé pour associer les personnes à la refonte des dispositifs d'hébergement et de logement dans le cadre d'un plan national<sup>89</sup>. Benoit Apparou, secrétaire d'Etat au logement, est venu discuter avec le CCPA sur sa politique en matière d'hébergement.

Les membres du CCPA ont souhaité régionaliser le CCPA pour en faire un interlocuteur des pouvoirs publics locaux. La mise en place des CCPA régionaux se fait dans le cadre d'un partenariat entre l'Armée du Salut, la Fnars et l'UNIOPSS. Elles mobilisent alors leurs réseaux régionaux dans cette perspective.

*« Nous ne voulons pas rester enfermés dans les politiques du logement parce que nous considérons que les pauvres n'ont pas vocation à segmenter leur parole sur l'éducation... Cela concerne toute la vie sociale. C'est pour cela qu'à la dernière réunion on a abordé la santé, c'était la première fois qu'on le faisait sur un autre thème. C'est pour cela que*

---

85 Le PNAI est un document écrit par le Ministère français et envoyé à Bruxelles afin d'indiquer comment vont évoluer l'ensemble des politiques sociales dans les années à venir. Il contribue ainsi à la Méthode Ouverte de Coordination sur les politiques sociales. Celles-ci ne faisant pas partie des compétences de l'Union Européenne, elles sont simplement « coordonnées ».

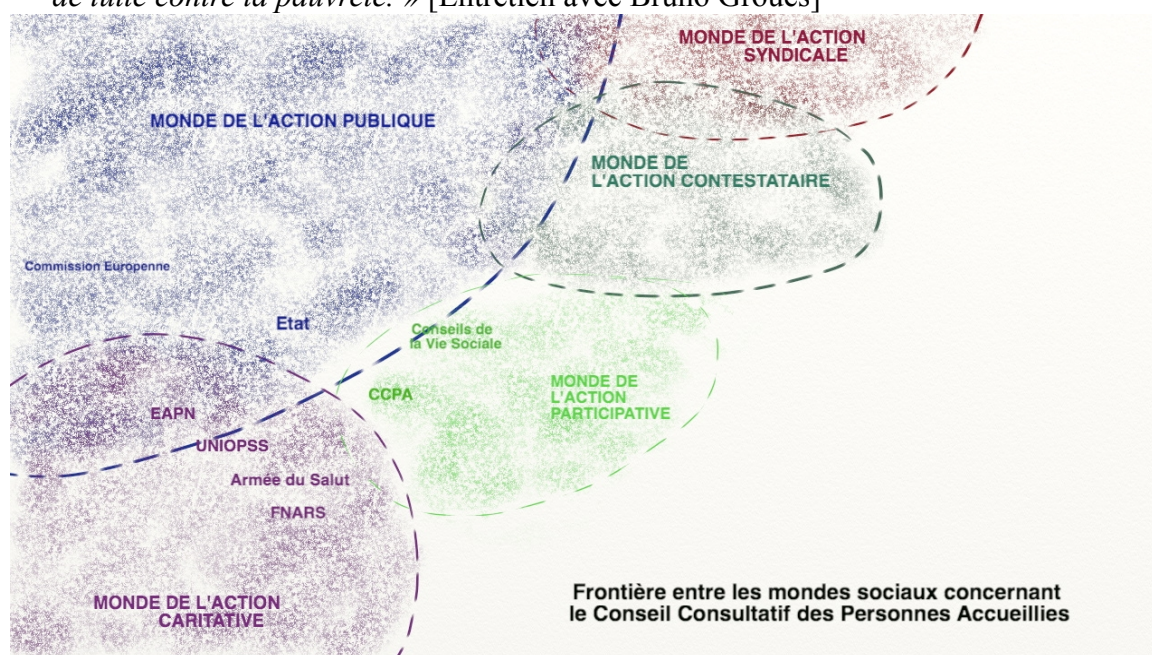
86 Le Mannequin, film mettant en scène la parole à des allocataires du RSA réalisé par la Fondation Armée du Salut, 5mn37s, juin 2010, <http://www.armeedusalut.fr/actualites/mediatheque/videos/video/les-allocataires-sensibilisent-le-public-aux-problematiques-du-rsa.html>

87 Il se peut que la saisine du CNLE par Roselyne Bachelot, ministre de tutelle de Marie-Anne Montchamp, sur la question de la participation soit une conséquence de cette journée.

88 Notamment Alain Régnier, délégué interministériel au logement. Celui-ci a pu être marqué par l'intérêt des universités populaires d'ATD Quart-Monde puisque je l'ai rencontré lors de l'une d'entre elles alors qu'il était sous-préfet à l'égalité des chances dans le Rhône.

89 Appelé le Chantier National Prioritaire pour l'Hébergement et le Logement

les CCRPA vont être proposés comme un outil auprès des Conseils Généraux, auprès des CCAS. Notre idée c'est que ce soit des lieux où se réfléchissent les politiques locales de lutte contre la pauvreté. » [Entretien avec Bruno Grouès]



D'autres associations ont encore développé des formes de participation qui les rapprochent plus ou moins du monde de la participation.

- Emmaüs France a créé un espace d'expression pour les compagnons d'Emmaüs à l'occasion de l'écriture d'une Charte interne au mouvement.
- Moderniser Sans Exclure mobilise la technique vidéo pour diffuser l'expérience et la parole de personnes pauvres.
- La FNARS a créé un Groupe d'appui national aux usagers réunit plusieurs fois par an des « professionnels et des personnes en précarité » afin de développer des groupes d'usagers. Elle a depuis créé un collège représentant les « personnes accueillies » au sein de son conseil d'administration.
- Le Mouvement National des Chômeurs et des Précaires rassemble ses militants deux fois par an pour organiser des espaces de discussion avec des membres chômeurs ou professionnels.

Ces projets ne visent pas une transformation de toute l'action caritative en action participative. L'action caritative, cœur de métier de ces institutions, se poursuit au quotidien au niveau local<sup>90</sup>. Le jeu des alliances entre institutions nationales varie en fonction des projets. Il ne vise pas à transformer le fonctionnement concret du travail social ni d'abord à critiquer les politiques publiques mais à « faire de la participation » c'est à dire à produire une parole ordinaire sur les politiques publiques pour les enrichir. Cela renforce la présence de ces institutions caritatives dans le monde de la participation. Dominantes, elles ne sont cependant pas les seules à en être partie prenante.

90 Cette remarque vaut peut être moins pour le Secours Catholique qui n'a pas simplement créé des projets participatifs mais une délégation en charge de la diffusion de cette forme d'action, une politique de recrutement spécifique... etc. Mais elle varie grandement en fonction des délégations [De Lalaubie]

## \* Pauvres

On peut observer également quelques acteurs ordinaires faisant carrière<sup>91</sup> dans ce monde à partir de leur expérience de pauvreté. On aurait pu ainsi présenter les parcours de nombreux allocataires comme ceux qui ont contribué à la Conférence Nationale d'Evaluation du RSA {Conférence Nationale d'Evaluation du RSA 2011 p.11} ou ceux qui participent régulièrement au CCPA comme Roland Aubin<sup>92</sup> ou Alain Gruyé.

Nous reprenons ici rapidement le parcours de Renée Thominot dont le parcours nous semble exemplaire au sens où il est spécifique à ce monde de la participation. Lors d'une manifestation publique, elle rencontre Hervé Carré à Angers et participe à la création du comité d'usagers du CCAS d'Angers. Puis elle contribue au journal « Paroles de sans voix » rédigé par ATD Quart-Monde et le Secours Catholique en rédigeant l'édito de ce journal publié à plusieurs millions d'exemplaires afin de diffuser la parole des personnes pauvres. Elle est également mobilisée par Catherine Cottenceau qui a rejoint le cabinet de Martin Hirsch pour participer au comité nationale d'évaluation du RSA et au Grenelle de l'insertion.

*« - Donc du coup, Catherine Cottenceau qui m'appelle en plein mois de juillet. Elle me dit « écoute Renée j'ai besoin de tes services, tu me dis oui ou tu me dis non ». Elle me dit « t'es où ? ». Je dis « je suis au magasin mais je dis c'est pas grave, je vais aller m'asseoir un peu plus loin ». Elle me dit « on a besoin d'une personne comme toi pour le RSA, pour le nouveau RSA, et puis voilà ». Elle me dit : « est ce que ça te dérange ? ». Je dis écoute, non ça me dérange pas, je voudrais bien aller voir en haut aussi comment ça se passe. Elle me dit : « je ne sais pas si tu seras rémunérée ou n'importe quoi ou les tickets de train et tout mais je te dis ça. ». Je lui dit « écoute je te dis oui après tu m'appelles ». Du coup, elle m'a appelée. J'étais sur Angers. Elle me dit « on va se donner rendez vous ». et*

*- Tu étais au RMI à l'époque ?*

*Non. J'ai toujours été à l'ASS<sup>93</sup>.*

*- Ah tu es sur l'ASS longue durée ?*

*- Oui. Toujours j'ai été ASS parce que voilà j'ai travaillé 5 ans dans les 10 années qui précèdent mon chômage parce que voilà. Donc je n'ai jamais été au RMI ni au RSA entre autres mais voilà. Donc Catherine Cottenceau, elle dit « toi tu connais, on sait que tu as des bases donc il y a pas de problème, donc écoute, ben voilà. Elle devait m'envoyer un ticket de train... » [Entretien avec Renée Thominot]*

Ce n'est pas le statut d'allocataire ou une situation de pauvreté « objective » qui définit l'appartenance au sein du monde de la participation. C'est sa participation même à des instances de prises de paroles qui produit cette reconnaissance. C'est à ce titre que Renée Thominot est reconnue pour participer au Comité nationale d'évaluation du RSA et non du fait de son statut.

---

91 A partir d'Howard Becker, on peut définir la carrière comme la suite des passages d'une position à une autre accomplis par une personne donnée dans un monde donné et en rapport aux autres mondes. Ainsi les musiciens défendent leur indépendance contre les tentatives de contrôle de leurs activités artistiques. Elle a plusieurs aboutissements possibles, dont la réussite. Elle renvoie aussi à la manière dont une personne perçoit son existence comme une totalité et interprète ce qui lui arrive. [Howard Becker 1963 p47-48 et p126-127]

92 Son portrait est publié dans la revue de l'UNIOPSS « Union sociale » n°254, p25. Nous l'avons rencontré brièvement lors de l'assemblée générale du MNCP où il venait présenter son expérience. Au chômage, il intègre un centre d'hébergement, participe au Conseil de Vie Sociale, en devient président puis intègre le CCPA (cf infra « caritatif ») et un groupe de travail du Conseil National de Lutte contre l'Exclusion (CNLE)

93 L'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS) est un dispositif de l'assurance chômage qui permet à des personnes en fin de droit d'être couvertes sur une période supplémentaire.

Il en est de même avec de nombreux autres « acteurs ordinaires » qui continuent de se mobiliser ou d'être mobilisé dans des instances de participation après leur expérience de pauvreté. Ils témoignent alors de leur expérience passé. Cela contribue à générer des contradictions avec les objectifs affichés par le monde de la participation (cf infra 4-2 « Voix »).

## \* Chercheurs

Des chercheurs tentent de constituer des savoirs propres à ce contexte. On peut citer Marion Carrel qui a rédigé une thèse en sociologie sur les « artisans de la participation » [Carrel 2006]. Elle travaille régulièrement avec Suzanne Rosenberg notamment sur la participation dans le RSA<sup>94</sup>. Elle vient aussi de rédiger un rapport pour le Centre d'Analyses Stratégiques sur la participation des habitants dans la politique de la ville {Carrel 2012}.

Elisabeth Maurel intervient régulièrement dans des colloques sur la participation. Elle participe à l'Observatoire Nationale de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale où elle a impulsé des études où des indicateurs seraient définis avec les personnes pauvres ou bien encore au sein du Comité National d'évaluation du RSA.

Ces chercheurs spécialisés sur la région du monde de la participation des pauvres s'intègrent dans un ensemble plus vaste qui prend pour objet les dispositifs de participation. Ils ont créé un groupement d'intérêt scientifique nommé « participation du public, décision, démocratie participative »<sup>95</sup>. Une revue à comité de lecture reprend d'ailleurs depuis peu leurs productions scientifiques et est nommée « Participations ». On retrouve dans cet espace-frontière des membres présents à la fois dans le monde de l'action scientifique et dans le monde de l'action participative.

Ces chercheurs alimentent les ressources d'un corps professionnel spécialisé qui vend son expertise en matière de participation. L'identification et la reproductibilité d'une pratique sociale (décrite ci-dessous « Normes ») génère des experts. Ils peuvent être consultants indépendants comme :

- Michel Séguier qui a accompagné Emmäus, le Secours Catholique ou bien les centres sociaux sur des démarches de « développement social local » visant une plus grande implication des citoyens dans leur environnement [Séguier et Dumas 1999]
- Suzanne Rosenberg qui propose une méthodologie de « qualification mutuelle »,
- Pierre Mahey pour Arpenteurs plutôt dans le domaine de la politique de la ville et qui a contribué à créer le réseau « Capacitation citoyenne »
- Denys Cordonnier pour Valeur Plus issu d'ATD Quart-Monde...

Ils peuvent être aussi identifiés comme spécialistes au sein d'une institution associative comme Marie Gudicelli (Fondation Armée du Salut), Ludovic de Lalaubie, Jean-Luc Graven ou Laurent Seux (Secours Catholique), Marie Lacoste (MNCP)<sup>96</sup>... Ou bien faire partie d'un lieu de croisement comme la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion en Rhône-Alpes<sup>97</sup>.

---

94 Elles ont produit ensemble un guide méthodologique pour l'animation des équipes pluridisciplinaires du RSA. {Rosenberg et Carrel 2010}

95 On peut trouver l'ensemble des travaux, agendas et notes de travail de ce groupement sur leur site Internet : <http://www.participation-et-democratie.fr/fr>

96 Avec d'autres délégués de la région Rhône-Alpes comme Jérôme Bar, Christian Dumortier ou François Vercoutère, j'ai été identifié à l'un de ces experts des démarches participatives.

97 Celle-ci était un groupe de travail animé par ATD Quart-Monde qui s'est constitué en association. Celle-ci



Marion Carrel a relevé des points communs à ces « artisans de la participation ». Ils interviennent sur les territoires par la commande publique. Ils revendiquent souvent de faire entendre les « sans voix » (indistinctement pauvres, chômeurs, étrangers, jeunes, immigrés...). Ils rejettent les modes d'expertise « par le haut » pour que les bénéficiaires des politiques sociales coproduisent l'évaluation. Ils utilisent plutôt les méthodes de la concertation et les font évoluer sur un mode artisanal et réflexif. Ils mobilisent la « bonne science » (c'est à dire agissante et renouvelée, visant à produire un savoir pratique). Les metteurs en scène de la participation cadrent les échanges en conservant des décisions majeures : la définition des problèmes à débattre ; les modalités de prise de parole ; la durée des délibérations ; la définition des places occupées qui maintient le « citoyen ordinaire » dans un rôle relativement fixé à l'avance [Carrel 2006].

## \* Administration

L'administration étatique s'est longtemps tenue éloignée du monde de la participation. Quelques actions erratiques ont émergé au milieu des années 2000. En 2004, la Direction générale de l'action sociale (DGAS) décide de mettre en place un programme de formation s'adressant à l'ensemble de ses services en région pour palier au déficit de savoir-faire en matière de participation. Mais concrètement les moyens sont limités. Elle se contente d'expérimenter quelques « forums locaux » associant des personnes en situation de pauvreté dans le cadre de la préparation de la première Conférence nationale de lutte contre l'exclusion.

Le 10 avril 2006, une deuxième Conférence nationale est organisée. Une rencontre préparatoire a lieu en Rhône-Alpes dont la rapporteur est Elisabeth Maurel. Cinq expériences sont présentées dans cette rencontre locale qui sont plus ou moins en lien avec le monde de la participation. Certaines sont de pures démarches institutionnelles (l'accès aux droits à Bourg-en-Bresse piloté par le CCAS, la CAF et le Conseil Général). D'autres s'en rapprochent plus comme les actions menées par l'association Conciliabule<sup>98</sup> ou celle de « Parole de femmes » participant à l'une université populaire de parents portée par l'ACEPP<sup>99</sup>. Le 18 juillet 2006, l'administration centrale organise la Journée nationale d'information et de réflexion sur la participation avec l'Ecole nationale de Santé Publique<sup>100</sup>. La démarche des « forums locaux » n'est pas rééditée. La parole des acteurs ordinaires est considérée comme un élément d'amélioration de la qualité du service public. Elle est centrée sur la loi 2002-2 et les démarches d'évaluation. L'Etat n'a pas vraiment d'experts internes à faire intervenir. On écoute les interventions d'associations et d'experts comme Ludo Horemans (président d'EAPN Europe), Cécile Reinhardt (ATD Quart-Monde), Marie-Agnès Fontanier (Secours Catholique), Suzanne Rosenberg (démarche de qualification mutuelle), Elisabeth Maurel...

Le 23 octobre 2007, une journée est organisée pour évoquer un dispositif spécifique : les PARADS (Pôle d'Accueil en Réseau pour l'Accès aux Droits Sociaux »). Il vise à améliorer

---

créée en 1992 à l'initiative d'un ensemble d'acteurs issus de monde différents. Soutenue par le préfet et le Conseil Régional, elle est traditionnellement présidée par un membre du patronat. A la fin des années 1990 et au début des années 2000, elle a initié un ensemble de recherches sur les démarches visant à « agir avec » à l'initiative de son équipe professionnelle (Patrice Sauvage, Vincent Plazy, Laurence Potié, Nathalie Monnier-Brabant) et bénévole (Chantal Pot pour ATD Quart Monde, Jean Vanoye pour la CFDT, Elisabeth Maurel...). Cf {Mrie 2002}

98 Elle a pour objectif « l'expression artistique comme vecteur de la parole »

99 Association des collectifs enfants parents professionnels, une association qui fédère notamment les crèches parentales.

100 Cela s'explique par le fait qu'au sein de Le monde de la participation, le monde de la participation des malades et de leur famille est beaucoup plus développé.

l'orientation et l'information des usagers. Les Parads ne mobilisent pas directement des usagers mais des associations d'usagers. Un appel d'offre est lancé et une étude est réalisée par le cabinet CRESS {Barbe et Berlioz 2010}. Ils constituent un comité avec des membres du monde de la participation et du monde de l'action publique<sup>101</sup>. Ces consultants commencent par rencontrer des associations déjà partie prenante de ce monde : EAPN, URIOPSS du Nord... Ils ont fort à faire car dans le Loiret par exemple, la Commission Représentative des Usagers n'a pas d'usagers mais des associations comme la Croix Rouge. En réalité, leurs recommandations ne sont pas utilisées directement par la DGAS. Elle décide de transférer ces recommandations méthodologiques pour illustrer une circulaire relative à la planification dans le domaine de l'hébergement d'urgence<sup>102</sup>. Celle-ci présente brièvement en deux pages la méthode des forums locaux qui consiste à réunir sans préparation des usagers et des professionnels dans deux groupes séparés avant une remise en commun. Il serait intéressant de pouvoir observer la réception d'une telle circulaire.

En octobre 2008, l'Etat français qui préside l'Union Européenne organise la septième table ronde sur la pauvreté et l'exclusion en partenariat avec EAPN. Un groupe de travail spécifique est constitué au sein de la Direction générale des affaires sociales.

Puis, le RSA permet à la Direction Générale de la Cohésion Sociale de s'affirmer dans le cadre du déploiement des équipes pluridisciplinaires<sup>103</sup>. Elle commande des appels d'offre afin d'émettre des recommandations sur l'animation des équipes pluridisciplinaires et produire une analyse. « *La DGCS va mener dans le courant de l'été 2011 une étude sur la participation des bénéficiaires du RSA aux équipes pluridisciplinaires. L'intégration des bénéficiaires du rSa dans les équipes pluridisciplinaires (EP) semble poser des difficultés d'ordre méthodologique et pratique. Toutefois, dans certains départements, on mesure déjà des effets très positifs se traduisant par l'évolution des postures des professionnels, des organisations...* »<sup>104</sup>

Elle organise la journée de restitution du Comité nationale d'évaluation du RSA avec la participation directe de représentants d'allocataires. L'Etat veut désormais compter comme acteur dans ce monde en se positionnant en commanditaire voire en « animateur ». Mais il n'en maîtrise pas les codes et il est plutôt dénigré par les acteurs traditionnels du monde de la participation qui ne lui reconnaissent pas une appartenance pleine et entière et préfèrent mobiliser les ressources étatiques pour leurs finalités propres.

Pour leur part, les collectivités locales se sont mobilisées de manière inégale au sein de ce monde. On peut repérer très tôt certains élus et fonctionnaires du monde de l'action publique comme Hervé Carré (adjoint au Maire d'Angers, vice-président du CCAS) et Catherine Cotteceau (fonctionnaire au CCAS) qui ont légitimé leur appartenance par une expérience réussie. Détaillons cet exemple souvent cité au sein du monde de la participation.

Après avoir obtenu les moyens d'améliorer les conditions d'accueil du public (locaux, système informatique, aides sociales) et de travail des fonctionnaires (postes, temps d'accueil allongé), un groupe exploratoire est créé, composé d'usagers, d'associations de chômeurs, de fonctionnaires du CCAS et d'élus. Il travaille de janvier à mai 2001 pour définir les conditions

---

101 Monde de l'action publique : DGAS ; Association des départements de France ; Direction de la modernisation du ministère de l'Intérieur ; quelques directions départementales. Monde de la participation : ATD Quart-Monde ; EAPN France ; ANSA.

102 Circulaire du 9 décembre 2009 relative aux Plans départementaux d'accueil, d'hébergement et d'accès au logement qui demande à ce que l'utilisateur soit associé à son élaboration et à sa mise en œuvre {DGCS 2010}

103 Notons que ce positionnement n'est pas mécanique puisqu'il n'en n'avait pas été de même au moment de la loi de 2002-2 créant les Conseils de la Vie Sociale.

104 Réponse du ministre de la Cohésion sociale au rapport de la Cour des Comptes p86 publié en juillet 2011

de création d'un comité d'usagers. La charte et le règlement intérieur sont validés en Conseil Municipal et en conseil d'administration du CCAS. Début 2002, plusieurs dizaines de personnes relais sont repérées et rencontrées pour diffuser l'information. Une campagne de spectacles débats dans les quartiers est lancée. Sur six cent spectateurs, ce sont une soixantaine d'usagers, une quinzaine de représentants associatifs, une dizaine de fonctionnaires du CCAS et une demi-douzaine d'élus désignés par le Conseil Municipal qui composent trois collèges du comité d'usagers. Des axes de travail sont définis : création d'un journal, de systèmes de prêt financier, guide des actions collectives, formations, logement social, maison des ados... Cette expérience est largement diffusée dans les rapports institutionnels. Hervé Carré est invité à en parler notamment au sein de l'Union Nationale des CCAS. Tandis que Catherine Cotteceau rejoint le cabinet de Martin Hirsch pour contribuer à des événements mobilisant les personnes pauvres.

D'autres élus se « spécialisent » dans les relations avec ce monde pour s'en faire le relai au sein du monde de l'action publique. C'est à la fois une ressource politique dans la perspective des élections et une nouvelle activité à développer localement pour les raisons détaillées dans la première partie (cf « Généalogie »). Des élus municipaux sont désormais « adjoints à la participation ». D'autres comme Lela Bencharif, vice-présidente de la Région Rhône-Alpes à la vie associative, démocratie participative et à l'éducation populaire représentent l'Association des Régions de France au sein du Conseil National de Lutte contre l'Exclusion. Prenons d'ailleurs le temps de présenter cet espace intermédiaire entre plusieurs mondes sociaux.

## \* Conseil

Le Conseil National de Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion Sociale (CNLE) a été créé en 1992 par la loi réformant le RMI. Son objectif était de coordonner les politiques locales d'insertion. Au départ composé de 24 membres, il est progressivement élargi pour atteindre désormais 54 membres représentant les parlementaires, les collectivités territoriales, les administrations publiques nationales, les syndicats et les associations œuvrant dans ce champ. Sa composition est fixée par le Premier Ministre. Il est placé auprès de lui pour le conseiller sur les politiques publiques en la matière. Il se réunit tous les mois.

En 2004, le CNLE met en place un groupe de travail sur la participation. Il est présidé par Gérard Bureau d'ATD Quart-Monde, vice-présidé par Véronique Fayet adjointe au maire à Bordeaux et son rapporteur est un député socialiste Jean-Paul Dupre. Bien que portant un certain nombre de propositions concrètes, le rapport est sans suites notables. L'intérêt politique n'est pas encore assez important.

En février 2011, Roselyne Bachelot-Narquin, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale a demandé au CNLE un rapport de recommandations sur « *la participation des personnes en situation de précarité à la définition des politiques publiques qui les concernent* ». Un groupe de travail est mis en place coprésidé par Bruno Grouès, conseiller à l'UNIOPSS et Matthieu Angotti, directeur général de la FNARS. Il est composé de membres du Conseil qui associent des personnes pauvres issues du CCPA. Il remet son rapport le 17 octobre 2011 {CNLE 2011b}. Le rapport compile des auditions, des expériences (le comité des usagers d'Angers, le CCPA, ATD Quart-Monde, Apprenons la MOC...), des extraits du mémoire d'une étudiante stagiaire<sup>105</sup> et des propositions méthodologiques. Il ne s'appuie pas sur une assise théorique précise mais est plutôt fondée sur un ensemble de situations

---

105 Hélène Épaillard dans le cadre d'un master 2 de Théorie et pratique des droits de l'homme, présenté à l'Université de Grenoble



juxtaposées les unes aux autres<sup>106</sup>.

La prise en compte de l'apport des personnes pauvres n'est pas lisible dans le rapport<sup>107</sup>. Pourtant, il est inscrit en tête du rapport une devise faussement attribuée à Nelson Mandela<sup>108</sup> « *Tout ce qui est fait pour moi, sans moi, est fait contre moi.* » La proposition la plus discutée vise à créer de manière expérimentale un collège de personnes en situation de pauvreté au sein du Conseil. Cette mesure a été acceptée par Roselyne Bachelot et financée par la DGCS. Le ministère a lancé un appel à candidature en février 2012. Une trentaine de candidatures ont été déposées. Huit organismes ont été retenus dont plusieurs étaient déjà membres du CNLE. Ils seront donc présents dans deux collèges différents : ATD Quart-Monde, la FNARS, le Secours Catholique<sup>109</sup>. Une mission a été confiée à l'ANSA après un appel d'offres afin de préparer la participation de ces personnes aux réunions du CNLE.

On retrouve donc les acteurs centraux du monde de la participation au sein du Conseil qui est un lieu d'interface avec les mondes de l'action publique et les mondes caritatifs et de la participation. Ce lieu leur paraît important car il permet d'accroître le crédit de leur point de vue. « *C'est un grand machin. Ce qui est intéressant, ce ne sont pas les plénières mais les groupes de travail où on peut porter la parole des chômeurs-précaires et la faire valider de manière institutionnelle. Ce n'est pas parce qu'un rapport est adopté que ça change les faits mais c'est un point d'appui* » [Pierre-Edouard Magnan, secrétaire général du MNCP]

Les membres de ce monde ne sont pas cloisonnés dans une catégorie. Il y a une distance au rôle social. Ils peuvent aussi passer d'un rôle à un autre. Un « acteur ordinaire » peut travailler dans une association caritative. Un militant associatif peut devenir élu local. Un chercheur peut réaliser une étude pour une collectivité. De nombreux membres se rencontrent lors d'événements organisés spécifiquement sur ce thème : journées de Nantes, de Charbonnière-les-Bains<sup>110</sup>, de Caen avec 650 participants {Boudet 2009}.... Des réseaux se créent comme le réseau Wresinski animé par ATD Quart-Monde. Ce sont des lieux d'échanges d'expériences, de tissage d'un réseau relationnel et surtout de productions de normes collectives que nous allons détailler maintenant.

---

106 On peut lire par exemple que « *La participation concerne des personnes en situation de pauvreté, d'exclusion ou de précarité. Il s'agit le plus souvent de situations marquées soit par de très faibles revenus, des ruptures sociales, familiales ou professionnelles, soit par une vulnérabilité et une précarité liées à un isolement, un état de santé, un handicap, une faible qualification, la privation d'emploi, un emploi précaire, l'illettrisme ou une discrimination. Ces multiples situations sociales pouvant se traduire par la perte ou l'absence de droits et entraîner une spirale dans l'exclusion.* » (p39). Ou pour une vision plus téléologique : « *Inévitablement, les pratiques professionnelles et les mentalités tendent à changer grâce à de telles démarches. Il est certain qu'une meilleure collaboration entre personnes, associations et autorités publiques sera porteuse de beaucoup de gains pour notre société.* » (p9)

107 Elles sont toutes trois issues du CCPA. Elles se nomment Rolland Aubin, Sonia Kucharski et Sofian Py. Elles ne sont citées que dans les personnes auditionnées.

108 La première fois que cette phrase apparaît citée sur le web, c'est par la burundaise Félicité Sebuharara en novembre 2002 qui l'a inventée ou puisée dans la sagesse orale {IDMC 2002}. Ensuite, elle apparaît sur des sites Internet qui travaillent sur la question du développement et de la santé en Afrique en étant attribuée à « un chef traditionnel africain » puis à Nelson Mandela.

109 Les autres organismes retenus sont : le COORACE France-Comité ; Emmaüs France ; Moderniser sans exclure Sud ; Le CAS Ville de Paris le CHRS La Chaumière

110 Pauvreté, précarité. Quelle démocratie participative ?, 29 novembre 2008, Charbonnière-les-Bains, Conseil Régional Rhône-Alpes

## 2 - Normes

Les normes sont produites par les interactions des membres au sein d'un monde. « *Une norme est une sorte de guide pour l'action soutenue par des sanctions sociales ; les sanctions négatives pénalisent l'infraction, les sanctions positives récompensent la conformité exemplaire* » [Goffman 1973b, p.101]. Elles concernent les activités pratiquées par ces membres (« Activités »). Elles structurent des enjeux propres à ce monde producteurs de distinctions sociales (« Hiérarchies »). Elles alimentent des débats spécifiques (« Controverses »). Elles permettent de distinguer ce monde d'autres mondes sociaux (« Frontières »).

### \* Activités

Dans le monde de la participation, l'activité primaire consiste à « produire de la parole ordinaire » à partir d'un savoir donné. Ce savoir se fonde sur le bon sens des citoyens ordinaires (comme dans les conférences de consensus), sur une expertise particulière (comme dans les personnes hébergées dans les conseils de vie sociale), sur une forme de concernement (le fait d'habiter dans tel quartier pour un conseil de quartier)...

Avec toutes les précautions dues aux limites de cette recherche, l'activité primaire (mise en débat entre) des membres du monde de la participation des pauvres peut être définie comme la *production de parole ordinaire de personnes qui vivent ou ont vécu une expérience de disqualification économique ou sociale*. Dans cette région du monde de la participation, on mobilise d'abord un citoyen concerné, « expert de sa propre vie » à partir d'une expérience particulière qui est considérée comme relevant de la pauvreté ou de la précarité par des personnes qui lui sont extérieures. Il n'y a pas de définition objective de la « pauvreté vécue » mais une qualification sociale de cette pauvreté sur la base d'indices des privations vécues et/ou présentées par la personne<sup>111</sup>.

Cette énonciation se déroule le plus souvent dans une salle de réunion composée de tables, de chaises. Une réunion de ce type a rarement lieu dehors. La rue n'est pas investie comme dans le mouvement social. L'espace public est situé à l'intérieur. Les tables et les chaises distinguent et assignent des places qui sont différentes du guichet de l'aide publique, du bureau de l'assistante sociale ou du centre de distribution de l'aide qui situent un « devant » et un « derrière ». Le devant est celui de la personne aidée, hébergée, demandeuse, allocataire. Le derrière est celui du bénévole, de l'aidant, de l'assistant, du dirigeant. Ici, les chaises sont les mêmes. On se situe « ensemble » autour d'une table.

De petits indices font pourtant la distinction entre professionnel et citoyens ordinaires : le professionnel devrait se situer près du tableau et de manière à ce que tout le monde le voit. Il a du matériel d'animation et maîtrise le déroulement de la réunion. Il annonce ou valide les horaires de fin. Si la salle est suffisamment grande, les chaises peuvent aussi être réaménagées rapidement pour composer des petits groupes. D'autres techniques d'animation sont alors mobilisées comme celles issues du théâtre de l'opprimé d'Augusto Boal {Boal 2007}, les méthodes du méta-plan et du brainstorming... Les agencements de dispositifs sociotechniques

---

111 « *Les pauvres, en tant que catégorie sociale, ne sont pas ceux qui souffrent de manques et de privations spécifiques, mais ceux qui reçoivent assistance ou devraient la recevoir selon les normes sociales. Par conséquent, la pauvreté ne peut dans ce sens être définie comme un état quantitatif en elle même mais seulement par rapport à la réaction sociale qui résulte d'une situation spécifique. (...) C'est à partir du moment où ils sont assistés, peut être même lorsque leur situation pourrait normalement donner droit à l'assistance, même si elle n'a pas encore été octroyée, qu'ils deviennent partie d'un groupe caractérisé par la pauvreté* » [Simmel 1907 p15]

sont essentiels pour assurer la perpétuation et la légitimation de ce monde social comme de tout autre.

Le monde de la participation ne considère pas la prise de parole de citoyens ordinaires comme « naturelle ». Il faut la susciter, la développer, la mettre en forme. Il s'attache pour cela au développement de « technologies » (Anselm Strauss) - ou de « dispositif » au sens de Michel Foucault - ce que nous allons nous attacher à décrire ci-dessous.

Autour de cette activité primaire s'articule des activités secondaires qui lui sont antérieures ou postérieures chronologiquement :

1. La définition d'une catégorie de « population ». On distingue ainsi ceux qui sont « concernés » par la question participative et ceux qui ne le sont pas. Chez ATD Quart Monde, on part « des plus pauvres » dont certains se forment pour devenir « les militants » du Mouvement. Dans un Conseil de Vie Sociale, on cible plutôt des personnes fréquentant des centres d'hébergement que l'on nomme « personnes accueillies ».
2. Un geste de désignation. Il est souvent appelé « mobilisation » par les professionnels. Il procède par l'invitation (tracts, affiches, mails...), le tirage au sort, le ciblage, les rencontres, l'immersion sur le terrain, l'élection... La participation n'est pas obligatoire et il ne s'agit pas de convoquer toutes les personnes concernées mais de « mobiliser » un certain nombre d'entre elles afin qu'elles s'expriment.
3. La mise en place d'un dispositif de recueil et de sélection de la parole<sup>112</sup>. Celui-ci est le plus souvent rédigé par écrit (par un professionnel qui écrit au paper-board ou sur son ordinateur) ou bien monté sous la forme audiovisuelle (ce qui est le style propre à l'association « Mobiliser sans exclure »). Toute la parole n'est pas retranscrite. Cette activité consiste à repérer et choisir les paroles qui vont exprimer un point de vue « des pauvres » et de leur expérience.
4. La mise en forme et la diffusion de cette parole par le travail de professionnels de la communication qui mettent entre guillemets des paroles brutes (verbatim) et un texte relatant le contenu de la réunion. Cette mise en forme a le souci de conserver « l'authenticité » de la parole prononcée. Ainsi, dans son rapport sur la participation dans les équipes pluridisciplinaires, la FNARS a mis en forme cette parole dans des encadrés intitulés « Ils nous ont dit ». Ils ne sont pas interprétés et ont vocation à parler pour eux-mêmes. {Fnars 2011}

Extrait du Rapport d'évaluation de la FNARS sur la participation des bénéficiaires du RSA aux équipes pluridisciplinaires, 2011, p.13

---

112 « Un autre point important est le fait de recevoir systématiquement un compte-rendu des travaux du groupe (Loire-Atlantique, Côte-d'Or) et qu'il y ait une prise de note (Val-d'Oise). Cette consignation est un facteur essentiel permettant de donner de la valeur aux témoignages. » {Comité d'expérimentation du RSA 2009 p74}

5. La transmission réelle ou symbolique à un ou des membre(s) du monde de l'action publique. Le monde de la participation se distingue ainsi du monde théâtral qui peut pratiquer la prise de parole pour elle-même. Dans un geste esthétique tel que le promeut Armand Gatti, « *le théâtre doit donner la parole à ceux qui en ont été privés* ». Il a pu l'expérimenter dans l'atelier de création populaire à Toulouse avec les « *analphabètes, les psychiatrisés, les relégables* » {Armand Gatti 1998}.

Bien entendu, cette production de la parole ordinaire est différente suivant le contexte institutionnel (un centre social, un Conseil Général...), selon le contenu de la rencontre (un groupe ressource, un colloque organisée par un Conseil Régional...), selon le territoire (urbain, rural...). Les sciences sociales sont souvent mobilisées comme des recettes pour mettre en place ces dispositifs : les apports de la psychologie sociale traitent de la dynamique de groupe, les sciences de l'éducation des dispositifs pédagogiques, la sociologie d'une analyse des codes culturels et des interactions, les sciences politiques des rapports de pouvoirs...

### **\* Hiérarchies**

Les hiérarchies internes au monde de la participation se distinguent de celles d'autres mondes sociaux. Il y a un certain consensus pour effacer les conflits sociaux interne aux « populations concernées » dans les débats. On ne parle pas des conflits d'intérêts, idéologiques, partisans, de ressources, de classes... entre les personnes qui ont vécu des situations de pauvreté ou entre elles et les autres membres du monde de la participation. On insiste au contraire sur ce qui rassemble : le fait d'avoir une commune expérience d'une situation d'exclusion et de pouvoir en parler, le fait de vouloir réduire cette situation par une meilleure action des pouvoirs publics. Cette communauté d'expérience est assimilée à une communauté d'intérêt et de valeurs. Ce qu'il faut mettre au jour c'est « la » parole des pauvres.

Dans les modes de relations entre les membres, on valorise la coopération, le dialogue et l'écoute en opposition symbolique à d'autres mondes qui valoriseraient l'inverse (la compétition et le rapport de force). On évite par exemple de dénoncer un propos insignifiant ou dénigrant pour entrer dans une démarche systématiquement compréhensive. En cela, ce monde est considéré comme dépolitisé par de nombreux « militants » des mondes politiques ou syndicaux.

C'est un monde qui se pense comme un pont entre les « décideurs » et les « gens », entre l'action publique, l'action caritative et parfois l'action contestataire. En réalité, le pont est devenu un monde en soi avec ses propres règles, différentes de celles qui gouvernent les rives<sup>113</sup> et les personnes vivant sur ce pont.

Mais le monde de la participation n'est pas plat pour autant. Tous les membres ne sont pas logés à la même enseigne. Il existe des hiérarchies implicites entre ses membres. Comme de nombreux autres mondes sociaux, il existe d'abord deux grands types de rôles en différenciant les professionnels et les personnes ordinaires.

Les professionnels, valorisent la maîtrise des conditions du dialogue entre les personnes (plus que le sujet des débats lui-même). Tout l'art d'intervenir vise à faire sentir qu'on est un

---

113« *Parce que l'homme est l'être de liaison qui doit toujours séparer et qui ne peut relier sans avoir séparé – il nous faut d'abord concevoir en esprit comme une séparation l'existence indifférente de deux rives, pour les relier par un pont* » [Simmel 1909 p168]

« égal » tout en exerçant un rôle particulier. Par exemple, en séance, il ne faut pas « donner des ordres » mais « faire des propositions d'animation » acceptables. Les techniques rares et innovantes sont particulièrement appréciées. Elles pourront être reprises ensuite par d'autres professionnels. Le professionnel amène de la rigueur, régule et valorise les échanges.

*« On a été aidé pour nous aider à réfléchir par l'association 'Ensemble contre le chômage ». Notre groupe a été encadré et ça nous a fait du bien. Il faut participer mais il faut éviter tout affrontement. Il faut venir avec des idées »* [Benoit Villeret, représentant des allocataires du RSA à la Conférence Nationale d'Evaluation du RSA]

Chez les populations concernées, le bagou est valorisé. S'exprimer de manière confuse déstabilise l'animateur et les autres membres du groupe tandis que s'exprimer par des images, avec des mots qui représentent un milieu social marginalisé renforce les chances d'être entendu et repris dans les comptes-rendus. Il faut « *ne pas avoir la langue dans sa poche* » tout en sachant ne pas trop prendre la parole. Le faire de manière brève et percutante est plus apprécié que des interventions intempestives et autoritaires. Le décalage avec le monde politique est ici assez grand. Les acteurs doivent s'exprimer dans un registre particulier, celui de l'analyse sociale en lien avec son expérience de vie. De manière ni trop intime (on ne parle pas de ses relations de couples), ni trop politisée (il est déconseillé de parler de ses choix aux élections).

Bien entendu, ces critères et d'autres sont en concurrence les uns avec les autres. Certaines régions du monde privilégient telle variante sur telle autre mais toutes les reprennent plus ou moins créant ainsi des « ressemblances de famille ».

## **\* Controverses**

Au delà de la pratique d'une activité et de relations plus ou moins structurées entre ses membres, le monde de la participation des pauvres est aussi structuré par un ensemble de représentations partagées. On doit « croire » à l'utilité de cette forme de rapport au monde. Croire que la participation des personnes ordinaires peut contribuer à améliorer la vie sociale, que ce soit sa production même ou son impact sur la vie politique, sur la gouvernance des associations... Ceux qui « n'y croient pas », qui critiquent les limites de ces pratiques sociales se placent de fait rapidement hors du cercle des membres. Ces croyances partagées fondent les termes et l'arrière-plan des controverses de ce monde. Commençons par décrire ces débats internes identifiables au travers des productions de ce monde {Uniopss 2010 ; ANSA 2009 ; introduction de l'ouvrage du Groupe Recherche Quart-Monde Université 1999 ; Graven... 2008}

- Les relations entre professionnels et acteurs ordinaires. Avec la volonté des professionnels d'être à égalité, « ex-aequo ». Cela tourne souvent autour de la question financière : faut-il ou non indemniser ou rémunérer les personnes ordinaires qui participent à ces espaces ? Mais également sur la continuité des groupes (peut-elle être portée par le professionnel?) ou sur l'éthique (dans quelle mesure le professionnel doit-il influencer ou censurer des convictions des acteurs ordinaires?)
- Comment concilier le temps des personnes et le temps des politiques publiques pour maintenir la motivation et la mobilisation ? Pour les personnes pauvres, l'horizon temporel serait raccourci par la tyrannie du quotidien tandis que le monde de l'action publique agirait sur des cycles plus longs. L'expression de « ce qui ne va pas » mettrait du temps à être entendu et intégré par les institutions et limiterait les capacités de mobilisation.

- Quelles sont les « leviers » et les « freins » de la mobilisation ? Quelles sont les conditions préalables de « la » participation ? Comment faire face à la honte de sa situation ? Comment former à la prise de parole ? Affirmer un certain nombre de convictions avant d'entrer en dialogue avec des personnes précaires ou de s'engager dans une négociation avec les pouvoirs publics. Etre clair sur les difficultés du changement annoncé, sur les cadres du débat ou sur les enjeux des uns et des autres.
- Comment les professionnels allient compétences et convictions ? Quelles techniques sont à privilégier ? Quels outils utiliser ? On trouve ainsi des outils récurrents bien que datés comme l'échelle d'Arnstein<sup>114</sup>.
- La conciliation des intérêts personnels ou des expériences intimes des personnes et la construction d'un discours communs communicable aux politiques publiques ? Comment gérer les conflits internes aux groupes ? Quelle singularité conserver ou effacer ?

Toutes ces questions sont posées fréquemment. Elles en laissent une multitude d'autres dans l'ombre de leur énonciation. Par exemple : « que faire de la parole ordinaire ? » « Suffit-il qu'une parole soit formulée et transcrite dans un document pour qu'elle pèse sur les politiques publiques ? » « Existe-t-il des degrés de vérité dans la parole ordinaire ? » « Quels sont les rapports sociaux (de genre, de classe, de race<sup>115</sup>) qui traversent les membres de ce monde ? »...

Du reste, le monde de la participation pense nombre de ses débats à partir d'un imaginaire social qui oppose un « haut » et un « bas ». Ce postulat distingue ceux qui décident et ceux qui obéissent. Il est critiqué par les tenants du monde de la participation qui cherchent à organiser une parole de ceux qui sont en « bas » à faire remonter vers ceux qui sont en « haut » pour améliorer les politiques publiques ou le fonctionnement du monde caritatif. Ou l'inverse. Les membres du monde de la participation distinguent d'ailleurs souvent les stratégies ascendantes (*bottom-up*) qui partent des dynamiques sociales des stratégies descendantes (*top-down*) qui s'inscrivent dans des dynamiques institutionnelles sans toujours que la frontière soit précisément délimitée.

Cette topographie sociale qui oppose un « bas » et un « haut » est largement répandue dans d'autres mondes sociaux et influe sur les controverses externes. Ces débats sont produits à partir de points de vue extérieurs au monde de la participation et portent sur les dispositifs de participation, leurs enjeux, leur légitimité, leurs contraintes, leurs intérêts...

- ✧ Certains défendent la participation comme une forme de dépassement de la démocratie représentative qui permet aux citoyens de prendre en main leur destinée et de s'émanciper. Ce serait un dépassement de la culture du retrait qui voit la modernité progresser par l'affirmation d'individus plus conscients et responsables, en capacité de trancher les problèmes publics. Elle s'appuie sur la littérature de la démocratie participative [Carole Pateman 1970] puis délibérative [Girard et Le Goff 2010] en opposition à celle de Joseph Schumpeter qui prétendait que les citoyens étaient ignorants de ce qui ne concernait pas leurs intérêts directs [Schumpeter 1947]

<sup>114</sup>Cette typologie des formes de participation des citoyens en huit niveaux fut proposée par la consultante Sherry Arnstein en 1969. Cette échelle ponctue invariablement les productions des acteurs du monde de la participation alors qu'elle est plus normative que descriptive {CNLE 2011b}. Ce qu'elle précisait d'ailleurs dans son article {Arnstein 1969}

<sup>115</sup>Conçue comme une catégorie sociale imaginaire qui s'appuie sur la classification biologique ou culturelle pour fonder une hiérarchie sociale [N'Diaye 2008]

- ♣ Dans la même veine mais d'un point de vue symétrique, certains auteurs envisagent le développement de ces pratiques comme une marque de l'impuissance des acteurs publics face aux problèmes publics. La complexité du réel ne permettrait plus de les résoudre à partir des seuls points de vue des experts et des fonctionnaires, vus « d'en haut ». Elle requiert le point de vue des publics en dernier recours pour s'assurer une légitimité politique [Thoenig et Duran, 1996] La limite de cette explication consiste à penser qu'il y aurait une rationalité des politiques publiques en terme d'efficacité interne (contre la bureaucratie) ou externe (pour résoudre les problèmes publics). Or cet « effet efficacité » prétendu ou supposé n'épuise pas l'élaboration des politiques publiques qui sont aussi le résultat d'un grand nombre d'autres facteurs : stratégies de distinction au sein du monde politique partisan, croyances des fonctionnaires ministériels, rapports sociaux...
- ♣ D'autres acteurs estiment que la participation est une forme de domestication et de canalisation du conflit social venu du « bas ». La participation est pensée comme une alternative au conflit ouvert et au contentieux judiciaire. Elle vise à préserver les conditions d'une paix sociale face aux débordements violents. Ce qui ne veut pas dire qu'elle réussit car la critique ne se désarme pas facilement et peut se déplacer dans le monde contestataire avec son propre répertoire d'action (manifestations, occupations...). Ainsi, pour Daniel Defert, militant de la cause contre le Sida<sup>116</sup>, la participation directe anesthésie la fonction d'interpellation des services publics. Les personnes sont définies a priori par l'institution et dépendent d'elle. La seule forme de contestation devrait être externe.

Ces lectures de la participation illustrent la pluralité des logiques sociales à l'œuvre au sein de ce monde de la participation. Ces controverses externes participent à la vie de ce monde. Certains pour le conforter et d'autres pour l'affaiblir et le discréditer. Ils contribuent ainsi à sa production comme à sa transformation. Elles s'organisent au sein de l'énoncé que nous évoquions en introduction de ce chapitre.

Si le monde de la participation est traversé par des débats contradictoires, il est aussi lui-même objet de débat dans l'espace social. Débats internes et débats externes se croisent sans toujours se rencontrer.

## \* Frontières

Comment ces normes constituent-elles des frontières symboliques entre les mondes sociaux ? Le tracé de ces frontières est réalisé par des processus « *d'authentification des actes essentiels* » à un monde social [Strauss 1978]. La récurrence des interactions lié à un certain type d'activité – et soutenues par un discours commun - contribue à créer les frontières de ce monde. Ce processus détermine en conséquence qui en est inclus et exclu<sup>117</sup>. Les frontières symboliques peuvent être définies comme des « *distinctions conceptuelles effectuées par des acteurs sociaux pour catégoriser des objets, des gens, des pratiques aussi bien que le temps et l'espace. Les frontières constituent un système de règles guidant l'interaction en déterminant qui se réunit et pour quels actes sociaux. Ainsi, elles séparent les individus dans des classes,*

<sup>116</sup>Il fut fondateur d'une des grandes associations de lutte contre le Sida : AIDES.

<sup>117</sup>Contrairement à Tommaso Shibutani cité par Anselm Strauss qui voit les frontières délimitées par l'efficacité de la communication

*dans des groupes de travail, dans des professions, des espèces, des genres et des races. Par conséquent, les frontières n'ont pas uniquement la force de créer des groupes, elles ont le potentiel de produire de l'inégalité car elles forment un moyen essentiel par lequel les individus acquièrent un statut, monopolisent des ressources, écartent des dangers, ou légitiment leurs avantages sociaux, et cela souvent en référence à un mode de vie supérieur, à des habitudes, au caractère ou aux compétences.* » [Lamont et Fournier 1992 p.12<sup>118</sup>]. Elles contribuent à la perception de soi et à la formation de l'identité sociale des individus.

Les frontières symboliques sont plus ou moins poreuses. Certaines sont très perméables comme le monde éducatif qui autour du monde de l'enseignement va comprendre ou pas le monde de la formation professionnelle ou de l'éducation populaire. D'autres sont assez étanches -comme le monde monastique. Plutôt que de frontière, Isaac Joseph parle d'ailleurs de « membrane » ce qui suppose toujours des échanges entre les mondes sociaux [Isaac Joseph 1998]<sup>119</sup>.

Les frontières de ce monde de la participation ne sont pas fixes. Elles ne peuvent pas être définies objectivement par le chercheur mais sont le produit des débats entre membres et non membres de ce monde. Certains définissent précisément ces frontières<sup>120</sup> tandis que d'autres en ont une conception élargie et poreuse. Observons ces jeux entre le dedans et le dehors en prenant deux exemples de deux organisations différentes<sup>121</sup> :

A ATD Quart-Monde, c'est principalement voire uniquement à travers deux technologies que se définissent les frontières de ce monde : les « universités populaires » et les « croisements de savoirs ». Ce sont là les « véritables » méthodes qui donnent naissance à une parole authentique et un savoir émancipateur des « plus pauvres »<sup>122</sup>. Ces méthodes sont promues et essaimées dans différents lieux de France.

A l'inverse, à l'Agence Nouvelle des Solidarités actives, pour Luc Jerabek, la méthode importe moins. L'important « *était déjà d'initier la démarche, de tâtonner aussi sur ces différentes démarches. En fonction des chargés de mission, en fonction de la réceptivité du territoire, en fonction du jeu des acteurs locaux, on a pris différentes méthodes pour avoir des témoignages* » [Luc Jerabek]. Ce qui est important c'est d'identifier les paroles individuelles que le groupe soutien : « *"Bénéficiaire? quand je touche 460 euros par mois est ce que je peux parler d'un bénéfice ?" Ca c'est un verbatim qui fait l'assentiment de tout un groupe, de plusieurs groupes. C'est pour ça que je me permets de le répéter comme un verbatim qui est témoin d'un travail (...) Voilà notre manière d'utiliser, enfin, de relayer, c'est pas d'instrumentaliser, c'est de relayer la parole qui fait l'assentiment d'un groupe. C'est une parole individuelle qui est portée par un collectif, exprimée dans le cadre d'un collectif.* » [Luc Jerabek].

En quoi ce monde social se distingue-t-il des autres mondes sociaux ? Ne serait-ce pas plutôt une nouvelle manière de vivre l'action publique locale ? S'il est vrai que les pratiques de

---

118 Cité par [Nicolas Duvoux 2010]

119 Nous ne retenons pas ce concept pour conserver la cohérence métaphorique. La membrane étant plutôt une métaphore biologique tandis que la frontière est une métaphore topographique.

120 « *Définir les frontières, les défendre, contrôler les entrées c'est défendre l'ordre établi* » [Bourdieu 1991 p13]

121 Précisons une nouvelle fois que ces positions institutionnelles sont elles-mêmes en débat et en négociation permanente entre leurs membres.

122 « *Je ne vois pas comment ça peut être autrement qu'une université populaire. Mais il n'y a pas d'université populaire sans le quotidien de partage de la vie des plus démunis* » [Entretien avec Claude et Françoise Ferrand]



production de la parole ordinaire sont nées au sein de l'action publique et en restent dépendantes matériellement et symboliquement, il nous semble qu'elles ont développé une certaine autonomie. L'action sociale - dans le monde de l'action publique - n'est pas impactée par ces pratiques de participation dans son activité centrale. Le travail social individuel est toujours aussi important quantitativement et qualitativement dans le fonctionnement des administrations publiques. L'élaboration des politiques publiques y trouve rarement de nouvelles idées comme nous le verrons pour la loi sur le RSA. Les agents qui travaillent sur « la participation des personnes » sont mis à part et ont une autonomie de fonctionnement que les autres agents n'ont pas. Ils sont détachés des missions qui sont les leurs pour être centrés sur cette mission.

Il en est de même avec le monde de l'action contestataire (« l'espace des mouvements sociaux »). Ses membres considèrent majoritairement ces lieux de participation comme des lieux d'instrumentalisation et de domination. Pour eux, seul le rapport de force qui porte des « revendications » envers des « adversaires » et le répertoire d'action collective qui y est associé (grèves, manifestations...) permet d'agir. Ses « militants » ne participent donc pas à ce monde-là. C'est également le cas des membres du monde syndical qui privilégient la négociation fondée sur la représentation des « salariés ». C'est le rapport salarial dans le champ économique qui seul structure les relations avec le monde de l'action publique et le monde patronal. Il le fait dans des enceintes institutionnalisées de gestion (Conseil Economique, Social et Environnemental, instances paritaires de gestion...), dans l'entreprise ou dans la rue.

Mais se distingue-t-il aussi du monde de l'action caritative (nous désignons ainsi au sens large la pratique de ceux qui souhaitent aider des « personnes défavorisées » par le don de biens ou de services) ? Là encore, la réponse doit être nuancée. Un certain nombre d'acteurs associatifs tentent de faire coïncider leur monde et celui de la participation. On peut penser à certaines organisations comme le Secours Catholique qui a inscrit au cœur de son projet associatif cette ambition. Mais la pratique de la participation au sein de ces associations n'épuise pas le « travail caritatif ». Les bénévoles et les professionnels poursuivent leurs actions traditionnelles : tables d'hôtes, hébergement d'urgence, soins gratuits... laissant toujours aux marges des pratiques collectives d'élaboration d'une parole des personnes disqualifiées. C'est d'ailleurs également le cas pour les acteurs ordinaires qui, le plus souvent, ne viennent pas d'abord pour « exprimer une parole à mobiliser en direction de l'action publique » mais pour être soignés, hébergés, nourris ou socialiser « à bas bruit » [Borzeix, Collard & Raulet-Croset 2006].

Les frontières entre le monde de la participation institutionnalisée et les mondes plus anciens sont donc loin d'être stabilisées. Ces mondes sont traversés par des processus « d'institutionnalisation du débat public » [Bacqué 2005 et Rui & Villechaise-Dupont 2005] qui fondent un monde en émergence.

Si la pratique de la « participation » se distingue des activités sociales centrales des autres mondes, constitue-t-elle un ensemble autonome pour autant ? La rencontre entre ces marges crée des connivences, des tensions, des points de rencontres et un tissu d'interactions spécifiques entre ces membres. C'est un monde à la fois autonome et interdépendant. Il nous semble qu'il existe une cohérence propre à ce monde constituée par des hiérarchies singulières, une interconnexion entre ses membres et un certain nombre de controverses récurrentes.

Dans cette seconde partie, nous avons décrit la composition du monde de la participation des pauvres à partir de la diversité de ses membres et la complexité de ses règles. Celles-ci sont traversées de débats et de contradictions causées par son faible niveau de structuration.

Au milieu des années 2000, ce monde émergent va être confronté au monde de l'action publique dans le cadre de la réforme du revenu minimum. Certains acteurs politiques vont à la fois s'appuyer sur l'existence de ce monde pour se légitimer dans le débat public mais aussi tenter de le promouvoir par l'adoption de nouveaux dispositifs. Ce que nous allons étudier dans une troisième partie.

### **III. Développement**

*« Donne-nous la science de l'équivalence de la composition de notre astre et monde avec celle de tous les astres et mondes que nous pouvons voir. Qu'avec ses phases successives et ordonnées, chacun des grands et spacieux mondes infinis nourrisse équitablement d'autres mondes infinis de moindre importance. »*

[Giordano Bruno 1584]

Nous voulons montrer dans ce chapitre comment s'est transformé le monde de la participation des pauvres dans le temps court des années 2007-2012. Notre première hypothèse de recherche postulait un lien entre l'avènement de la loi sur le RSA et le développement de ce monde. L'hypothèse doit être modérée. Le monde de la participation des pauvres existait avant le processus d'élaboration du RSA. Son existence a été mobilisée comme une ressource politique par certains acteurs publics pour promouvoir cette réforme publique (1 « Apparences »)

Mais, si le processus d'élaboration de la loi n'a pas fait grandir le monde de la participation, la loi elle-même a produit des innovations législatives qu'il a fallu bricoler au niveau local (2 « bricolages »), qui ont contribué à « nourrir » ce monde, à élargir sa légitimité, à diversifier ses acteurs.

#### **1 - Apparences**

En apparence, la loi sur le RSA a été adoptée par l'entremise de dispositifs participatifs enrichissant les délibérations politico-administratives. Après examen, la dimension participative est restée limitée à des forums marginaux au regard des arènes de pouvoir et n'a jamais permis une véritable prise en compte des membres du monde de la participation (« Dispositifs »). Au niveau idéologique également, si certains points de gestion du dispositif ont fait l'objet de concertations, il n'en n'est pas de même avec le récit de politique publique qui était imposé aux acteurs du monde de la participation (« Récit »). Le monde de l'action publique a donc laissé une place très réduite au monde de la participation lors de cette séquence politique.

#### **\* Dispositifs**

Martin Hirsch incarne la figure du démiurge au regard du Revenu de Solidarité Active. Il a porté l'idée dans une commission, l'élaboration du projet, l'expérimentation de l'action, l'adoption d'une loi et une partie de sa mise en œuvre. Il a su mobiliser des ressources dans un grand nombre de mondes sociaux. Il avait facilement accès au monde médiatique<sup>123</sup>, au monde

---

<sup>123</sup>Son épouse, Françoise Noiville, est critique littéraire du journal Le Monde. Mais surtout, il est ce que les médias appellent « un bon client » souriant, répondant de manière courte, imagée et parfois provocantes aux questions posées..

de l'action publique locale ou nationale dans sa composante politique<sup>124</sup> ou administrative<sup>125</sup>, au monde caritatif<sup>126</sup>, au monde syndical<sup>127</sup>, au monde universitaire<sup>128</sup>. Il a également été membre de clubs comme Le Siècle en 1997 où il a pu fréquenter de nombreux chefs d'entreprises. Son habileté lui permet de passer d'un monde à l'autre en jouant de leurs règles respectives. En cas de blocage au sein du monde politique, il publie une tribune dans un grand quotidien. Pour organiser une table ronde élargie comme le Grenelle, il obtient rapidement l'assentiment des principaux dirigeants associatifs et syndicaux...

Martin Hirsch n'avait pas d'ancrage direct dans le monde de la participation mais il a su mobiliser ses relais au sein de ces mondes afin d'entrer en contact avec lui et de le mobiliser. Il participe ainsi à une Assemblée Générale du MNCP ou bien demande systématiquement à rencontrer des allocataires lorsqu'il visite une collectivité. Il a tenté de réaliser la réforme du Revenu Minimum en utilisant les ressources politiques de ce monde. Comment cette stratégie s'est-elle déclinée et surtout quelle fut son impact sur le monde de la participation ?

## 1/ La commission.

Le 30 novembre 2005, Philippe Douste-Blazy ajoute la compétence de la Famille à son ministère de la Solidarité et de la Santé. Il cherche à reprendre la thématique imposée dans le débat par le rapport de Jacques Delors {Delors 2004}. Il appelle Martin Hirsch et Fabien Tuleu, délégué général d'Emmaüs France, pour leur soumettre une idée : organiser « *une grande opération qui permettrait à chaque enfant pauvre de recevoir un cadeau de Noël* »<sup>129</sup>. Ils réfutent la proposition au nom de la dignité des personnes et amènent l'idée d'améliorer les conditions de vie des familles : « *A Emmaüs, nous ne pratiquons pas la charité d'Etat. Les enfants pauvres n'ont pas besoin que leur ministre leur fasse un cadeau. Ils ont besoin que leurs parents puissent le leur offrir (...) il faut qu'ils puissent avoir accès au travail, que leurs revenus soient plus élevés, que ces enfants puissent être logés convenablement et que l'école aide ceux qui ont le plus de difficultés* » {Hirsch 2010 p.85}. Martin Hirsch s'engage à proposer dès le lendemain dix propositions qui ne sont pas de l'ordre de la distribution de jouets.

Ils mettent « *à profit la nuit pour dresser un tableau de l'ensemble des mesures de soutien à destination des enfants pauvres* ». Quand ils les présentent au ministre, celui-ci les écoute et les soutient<sup>130</sup>. Il veut faire une conférence de presse pour les annoncer. « *Monsieur le*

---

124 Il participe aux cabinets de ministères de droite ou de gauche. Celui de Jacques Barrot en novembre 1995 comme directeur adjoint en charge de la réforme de l'assurance maladie. Il en démissionne au bout de quatorze heures car il refuse de bloquer l'enveloppe globale de soins pour les médecins. Celui de Bernard Kouchner en 1997 comme directeur de cabinet au secrétariat d'Etat à la santé. Il est également chargé de mission au cabinet de Martine Aubry, de 1997 à 1999, la Ministre de tutelle. .

125 Il a été admis à l'Ecole Nationale d'Administration dans la promotion Jean Monnet. Il a ensuite été membre du Conseil d'Etat et connaît nombre de hauts fonctionnaires

126 Comme président d'Emmaüs France à partir de 2002, il a fréquenté l'ensemble des autres dirigeants associatifs notamment au sein du CNLE qu'il a quitté en démissionnant le 17 octobre 2005 pour dénoncer le fait que le Gouvernement n'ai pas tenu ses engagements en terme de subventions aux entreprises d'insertion.

127 « *Martin est un ami. Je l'ai rencontré quand il était directeur de cabinet de Bernard Kouchner, alors ministre de la santé (...) On a fait des actions communes avec la CFDT sur le logement social et la lutte contre la pauvreté. Il vient de notre milieu, de la société civile qui a une approche pragmatique de la lutte contre la pauvreté. On se comprend* » {Chérèque p180}. Il soutient avec des critiques le RSA

128 Il enseigne à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris de 1990 à 1997 et à l'ENA en 1994.

129 {Hirsch 2010, p84 avec citations suivantes} confirmé lors d'un entretien avec Fabien Tuleu

130 Une mesure correspondant à la politique nutritionnelle correspond à l'expérience que lui-même avait comme pédiatre. Ils donnaient l'exemple d'une famille à qui cela coûte plus cher d'acheter des carottes fraîches que

*ministre, ce n'est pas si facile. Ces propositions n'existent que sur le papier. Faire un véritable plan de lutte contre la pauvreté des enfants, cela nécessite de mobiliser de nombreux acteurs, de les mettre d'accord sur les mesures, de pouvoir les étudier de près » {Hirsch 2010, p85}. Il propose de créer une commission sur le sujet. « Pourquoi une commission ? Parce que j'étais persuadé que le problème ne résidait pas dans un manque d'expertise, mais dans le difficile équilibre entre des intérêts contradictoires. Il fallait donc tenter de concilier des points de vue différents » {Hirsch 2010, p86}*

La Commission « Familles, vulnérabilités, pauvreté » est créée par Philippe Douste-Blazy le 20 décembre 2005. Elle rassemble des représentants des « *partenaires sociaux, des associations familiales, de lutte contre l'exclusion, des collectivités territoriales et des administrations de l'Etat ainsi que quelques personnalités choisies intuitu personae* » {Commission Familles, vulnérabilités, pauvreté 2005 p2}. Parmi ces douze personnalités qualifiées, il y a deux syndicalistes, deux députés, cinq chercheurs, la défenseure des enfants, une présidente d'association familiale, un représentant de l'Agence Française de Sécurité des Aliments. Les trois rapporteurs sont deux hauts fonctionnaires et une journaliste. C'est ce que Bruno Jobert appelle un « *forum de communautés de politiques publiques* » [Jobert 1994], une partie du monde de l'action publique où se fabriquent les recettes précises en termes de politiques publiques<sup>131</sup>.

Il n'y a pas de « citoyens ordinaires » concernées par les situations de pauvreté. Leurs porte-paroles restent traditionnellement les associations de lutte contre l'exclusion. Deux personnes se rapprochent du monde de la participation : Nassera Ben Marnia, permanente de l'Union des familles musulmanes des Bouches-du-Rhône est présente à la commission. ATD Quart-Monde est représenté par une professionnelle : Maryvonne Caillaux<sup>132</sup>.

Malgré l'absence de personnes pauvres, des déplacements ont été organisés pour rencontrer certaines personnes vivant des situations de pauvreté et de chômage

- à Angers : dans une communauté Emmaüs, avec le comité d'usagers du CCAS, un centre social la MPT Montplaisir, association Emergences.
- à Marseille : dispensaire de Médecins du Monde, épicerie sociale, Ecole de la deuxième chance, Union des familles musulmanes
- à Noisy-le-Grand avec la cité ATD Quart-Monde

Le rapport est rendu le 21 avril 2005. La Conférence de la Famille n'est pas réunie et il n'est pas présenté officiellement. Selon Martin Hirsch, « *le rapport est rangé dans un tiroir le lendemain* » {Hirsch & Rosière 2008, p63}.

## **2/ Les expérimentations.**

Une association est créée afin d'expérimenter le RSA sur certains territoires (l'ANSA). L'Eure est un département pionnier. Il choisit de lancer l'expérimentation dans la circonscription de Louviers. La place des allocataires n'est pas immédiatement intégrée.

---

des carottes rappées en boîte. Martin Hirsch et Fabien Tuleu viennent tout deux du monde de la santé publique

131 Il s'agit de produire un compromis acceptable entre des universitaires, des experts, des fonctionnaires, des groupes d'intérêts, des leaders d'opinions et des professionnels de la politique. Les idées sont filtrées en fonction de leur faisabilité économique et technique, de leur simplicité administrative, de leur acceptabilité du point de vue des valeurs soutenues par les membres, de la réceptivité des décideurs politiques et des échanges politiques entre acteurs.

132 Une « volontaire » dans le langage ATD Quart-Monde

*« Quand nous avons commencé avec mon équipe, à concevoir des programmes début 2006, nous savions qu'il fallait mettre tous les acteurs autour de la table : le Conseil Général, l'ANPE, l'assurance maladie, la Caisse d'allocations familiales, les différents élus, les partenaires sociaux. C'est ce que nous avons fait dès le départ dans l'Eure, notre premier département. Nous étions fiers du résultat. Mais rapidement, nous nous sommes rendus compte que contrairement à nos discours et à nos intentions, nous n'avions pas impliqué les RMistes eux-mêmes. A vrai dire, il y a toujours une « mauvaise bonne » raison à cela. Comme les RMistes ne sont pas organisés collectivement, on ne sait jamais comment procéder. <sup>133</sup> » {Hirsch & Rosière p144}*

Mais l'expérience du monde de la participation de certains membres de son entourage a modifié cette trajectoire :

*« L'un d'entre nous – Fabien Tuleu alors délégué général d'Emmaüs France – nous a fait remarquer nos contradictions. Du coup, au comité de pilotage suivant, nous avons dit que la condition pour poursuivre le travail en commun, serait d'assurer une représentation des allocataires du RMI. On ne concevrait pas le RSA sans eux. La première réaction a été mitigée avec les arguments habituels : « Mais ce sont des gens fragiles », « ils ne sont pas préparés à cela », « comment les choisir ? » ou bien encore : « Nous savons déjà ce qu'ils pensent ». Et puis tout s'est débloqué quand l'une des travailleuses sociales a raconté qu'elle avait mis en place un comité d'usagers pour une épicerie sociale qui fonctionnait très bien, et qu'il était donc possible de faire la même chose pour le RSA. » {Hirsch & Rosière p145}*

Un groupe est donc constitué avec quinze allocataires six mois avant le démarrage de l'expérimentation. L'objectif est de les « consulter » sur sa mise en œuvre. Leur influence s'est quasiment limitée à la formulation des plaquettes informatives. Ensuite, le groupe ne s'est réuni que deux fois avant d'être délaissé [Gascher 2008 p72].

Alexandra Gautier est une jeune mère d'une trentaine d'année qui a participé à cette expérimentation dans l'Eure. Elle a été mise en avant dans des médias qui font la promotion du dispositif<sup>134</sup>. Elle a retrouvé un travail à temps partiel et exprime son bonheur d'être au RSA. Elle est promue « ambassadrice du RSA » pour le Conseil Général (une fonction bénévole) et mise en avant par les promoteurs du dispositif.

*« Dans l'Eure, une de ces personnes, Alexandra, a participé aux groupes de travail et a retrouvé un emploi soutenu par le RSA. Elle participe maintenant au Grenelle de l'insertion. L'apport d'Alexandra a été important, indispensable même. » {Hirsch & Rosière p145}*

La participation des allocataires est donc inexistante dans l'élaboration de l'expérimentation mais très utile pour sa promotion.

---

133 Martin Hirsch cite alors un exemple qu'Hervé Carré lui a raconté à Angers par la mobilisation du comité d'usagers « Par exemple, dans un centre communal d'action sociale, ils avaient mis en place un groupe de RMistes pour revoir toutes leurs procédures, pour éviter qu'elles prennent des mois. Ils s'étaient rendu compte qu'ils n'avaient pas besoin de demander toujours des photocopies des justificatifs, qui prenaient un temps fou, consommaient du papier, alors que cela forçait tout le monde à faire la queue devant la machine à photocopier. Il suffisait de demander aux gens de montrer leurs papiers et de cocher une case pour dire qu'ils l'avaient fait. » Ce qui a permis de diminuer le temps d'attente et d'augmenter le temps d'entretien.

134 Avec le probable soutien du service de communication de l'Agence Nouvelles des Solidarités Actives. On trouve son témoignage dans La Croix {Chaumont 2009}, La Tribune {I.M. 2009}, Paris-Normandie, France 2, Challenge {Syfuss-Arnaud 2007}, Femina...

L'approche participative est essaimée à l'ensemble des expérimentations accompagnées par l'ANSA. Quarante départements ont fait acte de candidature dont trente-quatre ont été retenus. Dix ont commencé en 2007 et seize autres en février 2008<sup>135</sup>. Ces expérimentations permettent d'aller régulièrement voir le dispositif se construire « sur le terrain ». Parfois même avec d'autres décideurs. Ainsi, le 2 octobre 2007, Martin Hirsch et Nicolas Sarkozy sont en visite à Dijon dans une entreprise d'insertion qui embauche plusieurs dizaines d'emplois aidés. Une table ronde est organisée au Conseil Général de Côte d'Or avec des représentants de la Mairie, de l'ANPE, de Pôle Emploi, de la CAF, des entreprises d'insertion et un allocataire du RMI à la demande de Martin Hirsch.

Des allocataires du RMI sont associés aux comités de pilotage départementaux des expérimentations. On organise des réunions de « groupes témoins » avec les « bénéficiaires » pour « *comprendre, analyser puis incorporer dans le dispositif cible local les différentes problématiques quotidiennes auxquelles sont confrontés les bénéficiaires* » {Haut commissariat p20}

*« On a donc dit que dans tous les Conseils Généraux, il devait y avoir des groupes de RMistes avec lesquels nous travaillerions. On sait ainsi quand ce qu'on fait ne correspond pas du tout aux besoins, quand on est passé à côté de quelque chose d'important. Un jour où j'avais demandé à un Conseil Général de rencontrer des RMistes, la réunion s'est tenue, s'est même bien déroulée et à la fin le directeur local de l'insertion et son adjointe m'ont avoué qu'alors qu'ils faisaient ce travail depuis des années, ils n'avaient jamais rencontré d'allocataires du RMI... C'était pour eux la première fois ! »* {Hirsch 2010 p73 et 74}

Cette présence d'allocataires vient donc à la fois d'une implication politique personnelle de Martin Hirsch et d'une stratégie institutionnelle de promotion du RSA. Le RSA généralise la forme d'un dispositif à partir des expériences rencontrées et de la mobilisation de certains acteurs (professionnels, personnes concernées...). Les personnes sont présentes mais toujours au titre de leur savoir d'usage d'allocataire et non au titre de citoyen capable de prendre position sur les enjeux politiques du dispositif. Dans la plupart des expérimentations menées, il s'agit donc moins de produire de la parole ordinaire que de répondre à la demande du « prince ». Nous ne sommes donc pas dans les enjeux et les normes définis par les acteurs du monde de la participation.

### **3/ Le livre vert.**

Au moment des discussions concernant la généralisation du RSA, la « participation des personnes » s'est déroulée à différents moments du processus de délibération législative. Elle a souvent pris la forme d'une « concertation » élargie c'est à dire que le processus de discussion incluait des personnes vivant les situations de pauvreté mais aussi des syndicats, des associations, des collectivités locales...

---

<sup>135</sup> Les expérimentations ne couvrent pas l'ensemble du département mais une circonscription d'action sociale (sauf en Haute-Corse et en Creuse) avec le choix d'une zone témoin.

Le livre vert sur le RSA<sup>136</sup> est publié par le Haut Commissariat aux solidarités actives<sup>137</sup> en février 2008. Il pose un certain nombre de questions élaborées lors des consultations entre les ministères, les syndicats, les associations et les collectivités territoriales (pas trace de citoyens ordinaires). Il cadre les débats, cerne des questions dont les réponses doivent être conçues dans trois lieux distincts :

▲ **Le Conseil d'Orientation pour l'Emploi** doit discuter de l'impact du RSA sur le marché du travail et la qualité de l'emploi.

▲ **Une consultation « ouverte »** aux organismes représentatifs, aux praticiens, aux personnes concernées, aux acteurs de terrain qui peuvent faire part de leurs contributions, de leurs questions ou des propositions qui n'auraient pas été intégrées dans ce « Livre vert ». Les contributions peuvent être envoyées par courrier ou par mail. Les contributions sur le site Internet sont souvent assez critiques : « *qui va payer ?* » (Patrice Colin) ; « *le RSA sera-t-il dégressif pour éviter que le salarié s'installe dans le temps partiel ?* » (Ledrole) ; « *le RSA conforte les employeurs dans l'utilisation des contrats précaires* » ; « *le RSA démontre que le revenu généré par le travail n'est pas suffisant pour vivre dignement* » (Commando 737) ; « *le problème n'est pas que les français doivent travailler plus mais plutôt que certains travaillent trop, d'autres pas assez et d'autres encore pas du tout. Il faut donc rééquilibrer et partager le travail* » (Larebel)<sup>138</sup>

▲ **Le « Grenelle de l'insertion<sup>139</sup> »**, un événement auquel participent différentes « parties prenantes » (associations, syndicats, employeurs, organismes d'insertion, collectivités territoriales, personnes concernées...). Il s'agit de discuter les questions de l'insertion par l'activité économique, les contrats aidés et la simplification des minima sociaux. Le lancement se fait à Grenoble le 23 et 24 novembre 2007<sup>140</sup>. Il réunit de nombreux chercheurs, des responsables syndicaux et de collectivités locales. Renée Thomillot participe à une table ronde afin de témoigner sur « Qu'est-ce qu'être éloigné de l'emploi ». Alexandra Gautier et Catherine Lemoine qui vivent avec les ressources du RSA expérimenté dans l'Eure participent à deux tables rondes<sup>141</sup>. Après six interventions, toutes masculines<sup>142</sup>, formulées dans un langage technocratique ou théorique, on donne la parole à Alexandra Gautier assise en bout de table face à 200 personnes. Elle bredouille quelques mots en deux minutes pour dire que le RSA « *c'est vraiment bien* » et qu'elle est contente de faire partie du dispositif. Cette difficulté à présenter une parole ordinaire d'une allocataire illustre l'échec des dispositifs mis en

---

136 {Haut commissariat aux solidarités actives contre la pauvreté 2008}

137 L'Agence Nouvelle des Solidarités Actives a contribué à sa rédaction.

138 Toutes ces remarques ont été notées par un journaliste de l'Express, {Vaillant 2008}. Nous n'avons pas pu accéder aux archives du Forum.

139 Le processus a été lancé suite à l'interpellation de Nicolas Sarkozy par Nathalie Bartman, directrice d'une entreprise d'insertion, lors d'une rencontre à Dijon à l'occasion du lancement des expérimentations du RSA à l'automne 2007. Il fait sens dans un contexte où le Grenelle de l'environnement est un succès politique et médiatique.

140 Ce devait être des rencontres nationales de l'expérimentation sociale organisées par l'ANSA mais elles ont été transformées afin de se plier à l'ordre du jour gouvernemental.

141 J'ai participé à l'une de ces tables rondes dans le public et je n'ai le souvenir que d'une seule représentante des allocataires du RSA.

142 Guillaume Allègre (chercheur OFCE) ; Laurent Cytermann (Chef de bureau à la DGAS) ; Christophe Fourel (directeur de l'ANSA) ; Frédéric Marinacce (Directeur des prestations à la CNAF), Michel Meunier (entrepreneur, membre du Centre des Jeunes Dirigeants de l'Oise), Dominique Soulier (Directeur général des services du Conseil Général de l'Eure)



place. S'il peut être utilisé ensuite pour appuyer le discours politique (« ce dispositif a été conçu avec les allocataires » affirmait Martin Hirsch à la Conférence Nationale d'évaluation en 2012), il ne contribuait pas à la reconnaissance d'un monde de la participation.

Ensuite, dans ce cadre, treize journées thématiques sont organisées dans des grandes villes françaises. Trois groupes de travail sont créés qui comportent plus d'une cinquantaine de membres chacun dont quatre ou cinq usagers et quelques professionnels du monde de la participation<sup>143</sup>. Une journée conclusive est organisée le 28 mai 2008 et un rapport publié {Haut commissariat 2008b}. Le rapport évoque la nécessité de développer la « participation ». Il croise habilement trois sujets distincts et plus ou moins controversés : la participation des personnes à la définition de leur propre parcours d'insertion ; la représentation collective des chômeurs (où s'affrontent les syndicats et les associations de chômeurs) ; la présence des usagers dans des instances de pilotage de l'insertion {Haut commissariat 2008b p15-16}. Le rapport mentionne plusieurs propositions concrètes :

▲ L'idée d'un chèque syndical ou associatif imaginée par {Jean-Baptiste de Foucauld, 1992}. Cela consisterait à distribuer aux chômeurs un chèque dédié à un syndicat ou à une adhésion à une association de défense des droits. Cela permettrait de renforcer l'action collective et de renforcer l'implication dans la vie sociale. Ce dispositif est une incitation financière pour un public qui n'est pas touché par les dispositifs fiscaux favorisant l'adhésion syndical ou associative. *Ce dispositif n'a pas été expérimenté.*

▲ Renforcer la représentation des usagers dans les comités de liaison qui ont été créés par la loi de 1998. La présence directe des chômeurs au sein du conseil d'administration de Pôle Emploi n'a pas été tranchée mais elle doit être effective dans les commissions départementales et locales d'insertion<sup>144</sup>. *Cette proposition portée par les mouvements de chômeurs a été retenue et mise en place*<sup>145</sup>.

---

143 Bruno Grouès de l'UNIOPSS; Marie Lacoste du MNCP ; David Régner d'ATD Quart-Monde ; Sophie Alary de la FNARS ; Luc Jerabek de l'ANSA...

144 Idée déjà avancée par {Jean-Baptiste de Foucauld 1992} puis par le {CNLE 2004 p.20} : « *Alors que l'on invoque de tout côté la nécessité pour les personnes en difficulté d'être acteur de leur propre réinsertion, force est de constater que ces personnes ne disposent pas de moyens propres de représentation auprès des instances qui traitent leurs dossiers. Si un salarié peut être représenté par un délégué syndical, si les chômeurs indemnisés peuvent s'adresser à leurs représentants syndicaux, les allocataires du RMI n'ont pas cette possibilité et sont représentés dans les commissions locales d'insertion par les travailleurs sociaux qui les suivent. Objectif : Consulter les allocataires du RMI sur la qualité des prestations qui leur sont faites et assurer dans les CLI une présence de personnes ayant comme elles-mêmes des problèmes d'exclusion et ayant donc, sur les situations d'exclusion, un regard particulier susceptible d'améliorer l'information de celle-ci.* 1) Réunir une fois par an, dans chaque CLI, les personnes ayant bénéficié du RMI ou du CIRMA pour qu'elles contribuent à l'évaluation des dispositifs qui les concernent. 2) Leur demander d'élire, pour un an, deux représentants choisis parmi les allocataires des trois dernières années. »

145 Le MNCP, Solidarités Nouvelles face au Chômage et l'ANSA ont organisés un colloque sur ce thème le 18 mars 2009. Ensuite, une nouvelle circulaire est publiée par Pôle Emploi qui relance les comités de liaison, augmente le nombre de représentant pour les organisations de chômeurs et instaure un comité national de liaison. Le comité de liaison en lui-même est maîtrisé par l'institution puisque l'ordre du jour et le compte-rendu sont définis par elle. Mais cette organisation nécessite en parallèle de définir des stratégies, ce que l'on veut y porter comme parole ou comme témoignage dans des réunions préparatoires [Entretien avec Marie Lacoste, MNCP]. Cela a tiré les organisations de chômeurs comme le MNCP dans le monde de la participation même si elles conservent un pied dans le monde de l'action contestataire.

▲ Instituer un médiateur au sein de Pôle Emploi et des voies de recours. *Cette proposition a été retenue et mise en place. Son premier occupant a été Benoit Genuini, le président de l'ANSA.*

▲ Faire participer les usagers à l'évaluation des politiques qui les concernent. *Cet objectif flou et général s'est décliné concrètement sous la forme d'enquêtes de satisfactions commandé à des instituts de sondage.*

Le Grenelle de l'insertion a donc été un espace de dialogue aux frontières du monde de la participation, du monde syndical, du monde de l'action publique et du monde caritatif. Ses conclusions ont été au mieux réinterprétées comme des instruments de modernisation administrative, au pire jetées aux oubliettes de la concertation. Le renforcement effectif du monde de la participation qu'aurait pu permettre l'expérimentation d'un chèque syndical/associatif en est l'illustration la plus flagrante. On peut faire l'hypothèse que cela est dû au faible poids politique et symbolique des membres impliqués dans le monde de la participation.

#### **4/ La publication de la correspondance entre Martin Hirsch et Gwen Rosière**

Martin Hirsch a une pratique originale du pouvoir pour un haut fonctionnaire formé à l'Ecole Nationale d'Administration. Il raconte prendre le temps de lire et de répondre personnellement au courrier reçu comme Haut Commissaire. Alors qu'il vient d'être nommé Ministre, il commence une correspondance avec une allocataire du RMI : Gwen Rosière.

Celle-ci s'était excusée de ne pas pouvoir participer à l'expérimentation dans les Côtes-D'Armor. Elle a écrit un mot pour indiquer ce qu'elle aurait aimé dire : « *Les mesures qui vont être prises concernant le RSA (Restrictions sociales annoncées ?) ne sont pas suffisamment explicites pour inspirer confiance* » {Hirsch et Rosière p.14} Elle joint à son courrier un « Petit guide du chômeur ». Il contient des propositions d'amélioration des politiques publiques d'aide à la recherche d'un emploi. Le guide et la lettre remontent au cabinet jusqu'à Martin Hirsch qui lui répond personnellement. Leur correspondance dure de juin à l'automne 2007.

Le livre de leurs échanges est publié en 2008 alors que s'amorce le débat parlementaire sur le RSA. Il est suivi d'une campagne de communication qui met en valeur l'intérêt du RSA et de la parole des allocataires. Cette action ne s'inscrit pas dans le monde de la participation même si elle produit une parole de personne pauvre. Elle n'est pas perçue par les acteurs de ce monde comme un nouveau dispositif inclus dans ses règles du jeu. Elle est vue comme un ailleurs : parfois une opération de communication politique, parfois comme un modèle d'écoute politique. Ce n'est pas l'acte qui intrinsèquement peut être positionné dans tel ou tel monde. C'est le regard porté sur lui par les acteurs de ce monde qui l'inclus ou non.

Nous avons donc observé que des paroles de certaines personnes pauvres ont parfois pu être exprimées. Mais elles n'ont pas renforcé un monde de la participation en émergence. Les acteurs ordinaires du monde de la participation des pauvres étaient absentes de la Commission qui a élaboré le projet de loi, présentées au prince dans les expérimentations, marginalisées dans les dispositifs de concertations, négligées lorsqu'une membre potentielle entretenait une correspondance avec le créateur du RSA... Leur influence a donc été très limitée concernant le

contenu du RSA lui-même. Cela est également dû à deux autres éléments d'explication qui n'incitaient pas à « pratiquer la participation » :

- L'ensemble des lieux de concertations ne sont pas des lieux de négociations des décisions<sup>146</sup> (des *arènes*) mais des lieux de discussion où le monde de l'action publique s'ouvre sur des représentants d'autres mondes sociaux (des *forums*) [Jobert 1994]. Les arènes élyséennes, gouvernementales, parlementaires et administratives ont toujours été fermées aux membres du monde de la participation en ce qui concerne le RSA. Cette fermeture des arènes favorise d'autres mondes intermédiaires entre le monde de l'action publique et les autres mondes sociaux. Comme celui du lobbying pratiqué avec expertise par l'UNIOPSS pour le monde caritatif {Uniopss 2008a ; 2008b ; 2008c} mais aussi par d'autres mondes comme celui des propriétaires immobiliers comme la FNAIM ou l'UNPI<sup>147</sup>.
- Le débat ne portait pas sur une définition du problème vécu par les personnes ou sur les fondements théoriques et philosophiques de sa réponse en terme de politiques publiques (RSA) mais sur ses conditions de mise en œuvre. Décrivons le récit sous-jacent au RSA et observons s'il a été discuté par les acteurs du monde de la participation.

## \* Récit

Comme nombre de hauts fonctionnaires en charges des politiques sociales, Martin Hirsch relativise les clivages politiques et pense qu'il n'y a qu'une manière de mener à bien les politiques sociales [Mathiot 2002]. Nous voudrions montrer ici que cette conception n'a pas été mise en débat dans les « concertations » et dispositifs de participation alors qu'elle aurait pu être discutée ou insérée dans un cadre plus large.

Cette conception dominante du problème et de ses solutions est à la fois portée par l'élite politique et administrative mais également par certains acteurs associatifs ou syndicaux. Didier Robert en témoigne en reprenant cette idée le 18 juin 2003 dans un rapport au Conseil Economique et Social<sup>148</sup>. Cette réforme était, à l'époque, complétée par une autre portant sur

146Même s'il faut revenir d'une conception de la décision publique qui serait unique. La décision publique est avant tout un ensemble d'arbitrages successifs qui progressent de manière incrémentale. Par exemple, pour le RSA, on assiste à différentes phases portant sur la nomination de Martin Hirsch au Gouvernement / le lancement des expérimentations / le choix des opérateurs / les arbitrages financiers / la décision concernant l'articulation à la prime pour l'emploi / la définition des cibles dans les publics / la définition de la « pente » à 38% / le choix de la date de démarrage... Tous ces choix ont été pris à des moments différents par des acteurs différents. Ils dépendent des choix précédents mais peuvent se contredire ou se chevaucher.

147L'Union Nationale de la Propriété Immobilière demande à ses adhérents d'envoyer une lettre au Président de la République en expliquant que le marché immobilier se retourne, que la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne ne leur est pas favorable et qu'il faut refuser le financement du RSA  
<http://www.abcourtage.com/L-UNPI-proteste-contre-le-RSA.html>

148 Didier Robert a été délégué national et vice-président d'ATD Quart-Monde. Il était nommé au Conseil Economique et Social comme personnalité qualifiée et fut rapporteur de ce rapport. « *En matière d'incitation à la reprise du travail, notre assemblée estime nécessaire que toute heure travaillée apporte un supplément de revenu, tout en veillant à éviter que cela n'induisse une pression à la baisse sur les salaires. La question de la cohérence entre minima sociaux et revenus d'activité a été étudiée de manière approfondie avec les partenaires sociaux dans le cadre du rapport du groupe de travail du Commissariat général du Plan, « Minima sociaux, revenus d'activité, précarité », présidé par M. Jean-Michel Bédorgey, en mai 2000. Il importe aujourd'hui de parvenir à un accord sur des modalités de mise en œuvre. Celles-ci pourraient prendre la forme d'une Allocation compensatrice de revenu (ACR), décroissant à mesure que le salaire croît jusqu'à s'annuler pour un salaire égal au SMIC mensuel. Elle devrait faire l'objet d'une négociation entre l'Etat et les partenaires sociaux, afin de réunir les conditions d'une sortie du dispositif en vue d'éviter un*

l'individualisation du revenu minimum et qui n'a jamais été mise en œuvre<sup>149</sup>.

Martin Hirsch exprime cette relativisation des clivages idéologiques d'une admirable façon en racontant cette histoire ancienne d'un rabbin face à deux femmes qui revendiquent un même enfant. Elles prennent la parole chacune à leur tour :

- « *Cet enfant, sa mère l'a abandonné. Moi je l'ai recueilli. Je lui ai donné de l'amour donc c'est mon enfant* dit la première
- *Oui vous avez raison*, dit le rabbin
- *Cet enfant je l'ai porté dans mes entrailles. Je l'ai fait naître. Je lui ai donné mes gènes et cette femme me l'a volé.*
- *Oui vous avez raison*, dit le rabbin.
- Les élèves du rabbin interviennent : « *Nous ne comprenons plus. Vous avez répondu aux deux femmes qu'elles avaient raison alors que cet enfant ne peut pas être aux deux en même temps.* »
- *Oui vous avez raison*, dit le rabbin » {Hirsch & Rosière, 2008, p241}

Cela évoque la célèbre sentence de Niels Bohr dans ses conversations avec Einstein : « *Nous avons l'habitude, quand cela n'allait pas, de nous reconforter par des plaisanteries, notamment par le vieil adage des deux sortes de vérités. De l'une sont les propositions si simples et si claires que la proposition contraire est évidemment insoutenable. De l'autre, de celle des « vérités profondes », sont les propositions dont le contraire contient aussi une vérité profonde.* » [Niels Bohr 1991]. Mais dans ce cas, Niels Bohr distingue deux sortes de vérités. Martin Hirsch prétend percevoir la réalité sous la forme d'une vérité profonde. Voici d'ailleurs comment il interprète cette histoire au vu de son expérience :

« *Les RMIstes ont raison de dire qu'ils ne peuvent pas vivre avec 440 euros par mois, qu'ils ne sont pas considérés. Les entreprises ont raison de dire que si on les force à employer tout le monde, à augmenter les salaires, certaines vont péricliter et ça se retournera contre l'emploi. On a successivement donné raison aux uns et aux autres. Et la façon de faire conduit à ce qu'on ait des politiques inefficaces, coûteuses et injustes. Quand deux raisons sont incompatibles, cela veut dire qu'il faut modifier le système. C'est ce qu'on essaie de faire* ». {Hirsch & Rosière, 2008, p241}

Nous pouvons formuler ce cadrage du problème sous la forme d'un récit de politique publique. Un tel récit est une histoire causale qui vient appuyer une politique publique donnée. Avec un début, un milieu et une fin voire une morale. L'ordre temporel des événements est très important dans le récit. Cela permet de certifier et de stabiliser les hypothèses nécessaires à la prise de décision alors que l'avenir est complexe et incertain. Le récit établit un lien entre présent et futur. Il comporte aussi une dimension émotionnelle [Sanjoy 1998].

---

*subventionnement prolongé d'emplois en particulier à temps partiel contraint.* » {Didier Robert 2003}

149 « *Cela conduit le CES à proposer que le RMI soit attribué à chaque adulte et non plus à la famille dans son ensemble. Il demande aussi qu'en cas de reprise du travail une « allocation compensatrice de revenu » soit versée, diminuant à mesure que le salaire augmente pour s'annuler quand il est égal au SMIC mensuel. L'objectif est de ne pas laisser perdurer des dispositifs qui laissent penser que certains ne veulent pas travailler et qui créent des frustrations parmi ceux qui travaillent et ont une situation à peine plus enviable.* » [Robert & Prost, 2004]

Quel est la trame de ce récit ?

1. **Des pauvres sont « prisonniers » dans une « trappe<sup>150</sup> à pauvreté ».** Certains envisagent ce piège comme le trop faible écart entre les revenus de l'emploi et les revenus de la protection sociale. Tandis que d'autres l'imaginent plus simplement comme le minimum social lui même (le RMI). C'est pourquoi des personnes « resteraient » au RMI au lieu d'en sortir.
2. **Ils aimeraient bien en « sortir », mais ils sont bloqués** car s'ils « retournaient au travail », ils perdraient de l'argent. Les acteurs ordinaires sont perçus comme des êtres dont les motivations se réduisent à un calcul de rationalité monétaire coût/avantage<sup>151</sup>. Ils choisiraient majoritairement la position sociale la plus avantageuse sur ce plan. Cela est très éloigné d'autres conceptions anthropologiques comme celles reposant sur l'importance de la dimension de reconnaissance [Axel Honneth 2006 p.245 à 274], sur une conception plus étendue de la rationalité<sup>152</sup> [Amartya Sen 2009 p.221 à 243] ou de l'importance du sens moral [Paul Ricoeur 1990]. Par ailleurs, cette conception passe sous silence l'état du marché de l'emploi et son déficit structurel en emploi dont les conditions de travail et de salaires satisfassent à la demande des travailleurs. *« L'hypothèse est que tous les allocataires de minima sociaux peuvent accéder au marché du travail »* [Duvoux 2007 p466] comme s'il y avait un simple problème d'adéquation entre l'offre et la demande de travail et non un déficit d'emplois d'une part, d'emplois de bonne qualité d'autre part.
3. **La coalition des héros** (les acteurs qui soutiennent et mettent en œuvre cette réforme) **va donc ouvrir la trappe** en faisant gagner un peu d'argent à chaque heure travaillée et en « activant » les personnes pauvres. Le retour à l'emploi est la meilleure manière de lutter contre la pauvreté et il faut le faire en développant des incitations financières.

Ce récit<sup>153</sup> a deux suites possibles sur lequel s'est jouée une partie des controverses entre les promoteurs du dispositif :

4a. **Ainsi les pauvres ne seront plus pauvres.** Et la société sera plus juste. Dans ce cadre, le RSA est conçu comme un outil de lutte contre la pauvreté des travailleurs. C'était là l'objectif inscrit par la commission présidée par Martin Hirsch en 2005 : *« 1. Faire en sorte que quelle que soit la situation de départ, le produit de chaque heure travaillée puisse améliorer le revenu final de la famille en supprimant les effets de seuil. 2. Garantir, même pour une activité à temps partiel, lorsque les revenus du travail sont discontinus le long de l'année ou que la reprise d'activité se réalise par le biais d'un contrat d'insertion, que les*

---

150 La métaphore des trappes apparaît d'abord le rapport annuel de l'OCDE publié en 1996 *Making work pay* {OCDE 1996}. Cette orientation des politiques publiques visant "l'activation" des publics n'est pas nouvelle et avait déjà inspiré le nouveau régime d'assurance chômage ou bien la Prime Pour l'Emploi. [Geoffroy 2002]

151 *« Le système actuel est désincitatif. Ce constat n'emporte pas de jugement moral. Il signifie simplement que, lorsque les ressources d'une personne sont très faibles, il n'est pas possible de lui demander de reprendre un travail pour des ressources qui n'augmentent pas, voire qui diminuent. En supprimant cet effet, on fait donc sauter un obstacle au retour au travail »* {Haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté. 2008a, p. 5}

152 [François Dubet et Antoine Vérétoit 2001] ont analysé près de 20 000 dossiers et réalisé plus de 120 entretiens sur ce thème. Ils proposent de remplacer cette rationalité étroite (qui explique de manière très limitée des comportements) par une rationalité située qui s'intéresse aux bonnes raisons des gens concernés

153 *« Un récit construit une situation dans un sens qui conduit à rendre une action plus adéquate, au détriment d'autres évolutions possibles. Si la situation présente est l'avant-dernier épisode d'un récit, elle est alors associée à la tension dramatique qui survient avant la fin d'une histoire ou d'un film. L'action à mener est implicitement contrainte à l'intérieur de la construction narrative d'une situation, de la même façon que le dénouement heureux d'un film est reconnaissable un peu avant la fin »* [Sanjoy 1998 p196]

ressources globales permettent de franchir le seuil de pauvreté » {Commission Familles... p24}

**4b. Ainsi, on saura distinguer entre les pauvres méritants qui se « lèvent tôt » et les pauvres assistés qui « se lèvent tard »,** entre ceux qui ont envie de s'en sortir et ceux qui n'en n'ont pas envie. Dans ce cadre le RSA est un outil de la politique de l'emploi. *« L'assistance est un piège pour les plus démunis, l'une des causes de la dévalorisation du travail et de la démoralisation de ceux qui se lèvent tôt et qui travaillent dur. [...] Je veux qu'on aide davantage ceux qui veulent vraiment faire quelque chose pour eux-mêmes et qu'on aide moins ceux qui ne veulent rien faire pour eux-mêmes »*<sup>154</sup> Ce n'est plus tant le franchissement du seuil de pauvreté qui est visé mais l'incitation au retour à l'emploi. Cela s'intègre pleinement dans la volonté de « réhabiliter la valeur travail » qui se résume à des incitations à accepter n'importe quel emploi marchand : *« Avec le RSA, on a voulu reprendre le problème des travailleurs pauvres. Contrairement à la manie française de traiter les gens selon leur statut, on va les traiter selon leur niveau de revenus. Il n'y aura pas un centime donné pour l'inactivité. C'est un changement complet de notre façon de faire. On ne valorise plus l'assistanat. L'argent que l'on met, c'est pour les gens qui travaillent. Ma philosophie, c'est le travail. Et d'ailleurs, l'objectif prioritaire c'est l'emploi marchand »* Nicolas Sarkozy cité par {Dagnaud 2009 p38}

En regard de ce récit, quelles sont les questions qui ont été posées par les deux principaux dispositifs de concertation. Le livre vert publié en février 2008 pose une quinzaine de questions qui portent sur

- la manière d'inciter les entreprises à proposer des emplois de qualité
- la limitation du versement du RSA dans le temps
- l'inscription des allocataires sur les listes de demandeurs d'emplois
- les droits et les devoirs des allocataires
- les droits connexes
- la répartition des compétences entre l'Etat responsable de la solidarité nationale et les Conseils Généraux en charge des politiques sociales territoriales
- l'équilibre entre les services publics concernés par cette prestation
- les conditions de versement du RSA
- le rythme mensuel ou trimestriel du RSA
- le périmètre des publics concernés c'est à dire la question de l'extension du RSA aux jeunes de moins de 25 ans
- les effets de seuils.

Le deuxième moment potentiel de discussion du « récit » est la conférence de concertation du 9 juillet 2008 qui soumet différents points à la concertation<sup>155</sup> :

---

154 Discours prononcé à Charleville-Mézières le 18/12/2006. *« Je veux changer cette situation scandaleuse qui veut que dans notre pays l'assistanat paie davantage que le travail. Je n'ai pas été élu pour maintenir cette injustice. Je veux libérer les gens qui sont aujourd'hui prisonniers de l'assistance. Quand l'assistanat paie plus que le travail, on démoralise la France qui travaille »*

155 Le 11 juin 2008, Patrick Devedjian, secrétaire général de l'UMP met en garde contre la création d'une « grande population d'assistée ». Le 12 juin 2008, François Fillon annonce « un texte législatif sera examiné par le Parlement à l'automne » {Quinio & Serafini 2008} et une « conférence de consensus ». Afin de ne pas empiéter sur les droits du Parlement, elle est finalement renommée « conférence de concertation ». Cette conférence organisée le 9 juillet 2008 réunit des associations, des syndicats (CGT, CFDT...), des élus nationaux (députés UMP, PS...) ou locaux. L'objectif est de définir les lignes de convergence autour des conditions de mise en œuvre du RSA en amont du débat parlementaire afin qu'il évite d'être trop modifié en séance.

- la date de généralisation du RSA
- la répartition des rôles et du financement entre l'Etat, la CAF et les Conseils Généraux
- la diminution de la Prime pour l'Emploi afin de financer une partie du RSA
- la couverture des droits connexes comme le dégrèvement de la taxe d'habitation, de la redevance audiovisuelle, la CMU-C, les allocations logement, la prime de Noël
- le pourcentage de la pente d'intéressement (entre 35 et 40%<sup>156</sup>)
- le devenir des expérimentations déjà engagées dans les départements
- la logique de l'accompagnement avec l'obligation de rechercher un emploi.

Le cadre de la discussion est déjà fixé et n'est pas discuté. Le débat tourne autour de la mise en œuvre plutôt que sur l'ensemble du récit proposé<sup>157</sup>. L'enjeu est d'élaborer un compromis entre la diminution des droits connexes et la diminution des allocations. Les arbitrages ministériels, eux, ne sont pas remis en question (notamment celui portant sur le périmètre financier du dispositif). La philosophie d'ensemble et son cadre d'application (âge, nationalité, minima sociaux...) ne sont plus du tout interrogés. Prenons un ou deux exemples : l'allocation parent isolé était autrefois perçue sans obligation de recherche d'emplois. Elle reconnaissait implicitement que le travail éducatif d'un enfant de moins de trois ans en dispensait. Cette exception a disparu sans débat. De même, la notion d'insertion sociale s'est transformé en deux orientations dites d'« accompagnement professionnel » vers l'emploi ou d'« accompagnement social » (entendu comme préalable au premier). La catégorie floue, imprécise, comprenant des activités individuelles ou collectives, des formes multiples et discutées d'engagement social a disparu corps et âme pour deux catégories précises, évaluables et imposées. Cette disposition s'est d'ailleurs traduite par la création de parcours « mixtes » dans de très nombreux Conseils Généraux.

Comme nous venons de le voir, le processus de concertation avec des allocataires n'a pas eu d'incidences réelles sur la loi portant sur le RSA. On ne retrouve aucunement les indicateurs d'un « *forum hybride* »<sup>158</sup> comme l'affirmation puis la prise en compte mutuelle des identités émergentes ou bien l'identification et la formalisation commune des problèmes [Callon, Lascoumes & Barthe 2001 p.176 et 184]. Les discours et les pratiques sont restés hermétiques aux codes et aux règles du jeu du monde de la participation.

Pourtant, le RSA n'est pas étranger au fait que le monde de la participation se soit développé ces dernières années. Nous allons en effet voir que ce développement est le résultat de dynamiques institutionnelles parallèles et de bricolages locaux induits par la loi.

---

156La pente est calculée ainsi : quand les revenus d'activité augmentent de 100, les prestations baissent de 35.

Ainsi, avec un RSA socle à 460€, quand on touche un salaire de 100€, on a un revenu final de 525€. Avec une pente à 40%, on a un revenu de 520€ et avec une pente à 38%, 522€. Plus la pente est faible, plus le taux de pauvreté diminue, plus le RSA est coûteux. (cf Annexe D)

157 Rare exception, une intervention très critique sur la philosophie d'ensemble du RSA a été formulée par le président d'ATD Quart Monde Pierre Saglio au CNLE. Sinon, la critique a plutôt été émise dans le monde scientifique

158 Ils les définissent ainsi : « *Forums parce qu'il s'agit d'espaces ouverts où des groupes peuvent se mobiliser pour débattre de choix techniques qui engagent le collectif. Hybrides parce que ces groupes engagés et les porte-paroles qui prétendent les représenter sont hétérogènes : on y trouve à la fois des experts, des hommes politiques, des techniciens et des profanes qui s'estiment concernés* » [Callon, Lascoumes & Barthe 2001 p.36].

## 2 - Bricolages

Le RSA comme loi s'est décliné comme dispositif de manière très différenciée par des « bricolages institutionnels locaux ». Les contenus et les silences de la loi ont été arrangés, favorisant plus ou moins l'instauration de dispositifs de participation. Ceux-ci ont-ils été absorbés dans le monde de l'action publique ou ont-ils contribué à développer, structurer, institutionnaliser le monde de la participation ? Nous souhaitons décrire rapidement et de manière malheureusement lacunaire<sup>159</sup> cette mise en oeuvre au niveau départemental.

Notre hypothèse est que la loi instituant la « participation de représentants de bénéficiaires du RSA » (cf supra « législation ») est devenu un nouveau matériau pour les « bricoleurs » et les « ingénieurs » de l'action publique locale. *« Le bricoleur est apte à exécuter un grand nombre de tâches diversifiées; mais, à la différence de l'ingénieur, il ne subordonne pas chacune d'elles à l'obtention de matières premières et d'outils conçus et procurés à la mesure de son projet : son univers instrumental est clos, et la règle de son enjeu est de toujours s'arranger avec les "moyens du bord", c'est-à-dire un ensemble à chaque instant fini d'outils et de matériaux, hétéroclites au surplus, parce que la composition de l'ensemble n'est pas en rapport avec le projet du moment, ni d'ailleurs avec aucun projet particulier, mais est le résultat contingent de toutes les occasions qui se sont présentées de renouveler ou d'enrichir le stock, ou de l'entretenir avec les résidus de constructions et de destructions antérieures<sup>160</sup>. »* [Lévi-Strauss 1960 p27] En fonction des contextes locaux, l'idéal-type de l'ingénieur considère la participation à mettre en oeuvre de manière mécanique en alignant les ressources nécessaires à sa mise en oeuvre. A l'opposé, le « bricoleur » organise la participation avec « les moyens du bord ». <sup>161</sup> Comment ces rôles sociaux se sont-ils articulés ? Quels furent leurs liens avec le monde de la participation ?

Le cadre législatif et réglementaire est toujours bricolé localement. La loi donne des ressources que les acteurs des mondes sociaux peuvent (ou non) mobiliser et des contraintes qu'ils peuvent (ou non) accepter. Les acteurs publics locaux vont donc bricoler des actions publiques existantes de manière à tenir compte de ce nouveau cadre d'action participative et de leurs propres cadre de pensée et d'action. Cette sous-partie s'attache à décrire ce cadre (« Législation ») puis le mode de fonctionnement des lieux de participation du RSA autour des « équipes pluridisciplinaires » (« Commission »). Nous décrivons ensuite les groupes générés indirectement par ce dispositif et qui ont alimenté le monde de la participation (« Ressources »). Nous terminons en décrivant l'apparition et le développement d'un nouvel acteur du monde de la participation lié à cette réforme du revenu minimum, l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (« Expert »)

---

159 A partir d'une analyse de sources d'information limitées c'est à dire quelques entretiens réalisés au cours de notre recherche et des évaluations de la participation dans les équipes pluridisciplinaires qui ont été commandées par la DGCS.

160 Il poursuit : *« L'ensemble des moyens du bricoleur n'est donc pas définissable par un projet (ce qui supposerait d'ailleurs, comme chez l'ingénieur, l'existence d'autant d'ensembles instrumentaux que de genres de projets, au moins en théorie); il se définit seulement par son instrumentalité, autrement dit et pour employer le langage même du bricoleur, parce que les éléments sont recueillis ou conservés en vertu du principe que "ça peut toujours servir". De tels éléments sont donc à demi particularisés : suffisamment pour que le bricoleur n'ait pas besoin de l'équipement et du savoir de tous les corps d'état mais pas assez pour que chaque élément soit astreint à un emploi précis et déterminé. Chaque élément représente un ensemble de relations, à la fois concrètes et virtuelles; ce sont des opérateurs, mais utilisables en vue d'opérations quelconques au sein d'un type. »* [Lévi-Strauss 1960 p27]

161 Relevons qu'il existe une troisième grande conception de l'action définie par Lévi-Strauss qui est celle de « l'artiste » qui cherche à créer des perceptions, une conception plus marginale dans le monde de la participation [Odin et Thuderoz 2010]



## \* Législation

Commençons par un bref rappel de ce qui est inscrit dans la loi sur le RSA. Quatre articles évoquent la participation possible d'acteurs ordinaires. Ces parties n'ont pas fait débat au sein de l'Assemblée nationale<sup>162</sup> :

1. Après une présentation générale des objectifs du RSA<sup>163</sup>, il est inscrit à l'article un : « *La définition, la conduite et l'évaluation des politiques mentionnées au présent article sont réalisées selon des modalités qui assurent une participation effective des personnes intéressées*<sup>164</sup>. » ce qui peut être entendu au sens large comme comprenant les personnes allocataires du RSA. C'est une simple déclaration de principe.

2. « *Le président du Conseil Général constitue des équipes pluridisciplinaires composées notamment de professionnels de l'insertion sociale et professionnelle, en particulier des agents de l'institution mentionnée (...), de représentants du département et des maisons de l'emploi ou, à défaut, des personnes morales gestionnaires des plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi et de représentants des bénéficiaires du revenu de solidarité active*<sup>165</sup>. » (Art. L. 262-39) C'est cet article qui va induire le plus de transformation au niveau local.

3. Concernant les plans départementaux d'insertion, « *La définition, la conduite et l'évaluation des politiques mentionnées au présent article sont réalisées selon des modalités qui assurent une participation effective des personnes intéressées*<sup>166</sup>. » (L.115-2)

4. « *Dans un délai de trois ans à compter de la publication de la présente loi, le Gouvernement réunit une conférence nationale associant notamment des représentants des collectivités territoriales, les organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel, des associations de lutte contre les exclusions et des représentants des bénéficiaires du revenu de solidarité active aux fins, d'une part, d'évaluer la performance du revenu de solidarité active et des autres dispositifs sociaux et fiscaux en matière de lutte contre la pauvreté et d'incitation à la reprise d'activité*

---

162 La formulation n'est que toilettée par des amendements rédactionnels qui ne font pas débat. La « *participation des usagers* » est citée une fois en séance par Pierre Cardo le 25 septembre pour être valorisée. En réalité, le débat porte surtout sur la présence d'autres types de « partenaires » dans les équipes pluridisciplinaires. Ainsi, des amendements tentent d'intégrer les associations de lutte contre l'exclusion comme Marcel Rogement le 30 septembre 2008 ou Christophe Sirugue le 7 octobre 2008 sans succès. Le Gouvernement préfère laisser la maîtrise des invitations au Conseil Général. D'autres ont voulu y faire entrer les représentants des employeurs ou les Centres Communaux d'Action Sociale.

163 « *Il est institué un revenu de solidarité active qui a pour objet d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires. Le revenu de solidarité active remplace le revenu minimum d'insertion, l'allocation de parent isolé et les différents mécanismes d'intéressement à la reprise d'activité. Sous la responsabilité de l'Etat et des départements, sa réussite nécessitera la coordination et l'implication des acteurs du champ de l'insertion, des entreprises et des partenaires sociaux.* » Article 1 de la loi portant sur le RSA

164 Nous soulignons afin de mettre en valeur les formules utilisées. Les parties qui ne sont pas en italiques sont celles qui ont été ajoutées lors de la discussion parlementaire.

165 Modifié sans débat par l'amendement rédactionnel n°58 présenté par Marc-Philippe Daubresse le 19 septembre 2008

166 L'amendement n°12 présenté par Laurent Hénart le 19 septembre 2008 a remplacé le terme « participation effective des usagers » par « participation effective des personnes intéressées »

*et, d'autre part, d'établir un bilan financier de coûts induits par cette prestation. La conférence analyse enfin les conséquences du dispositif sur le recours au temps partiel dans les secteurs marchand et non marchand. Un comité d'évaluation comprenant des représentants des départements, de l'Etat, de la Caisse nationale d'allocations familiales, de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, de l'institution mentionnée à l'article L.5312-1 du code du travail, des personnalités qualifiées dont la compétence est reconnue en matière d'évaluation des politiques publiques ainsi que des représentants des bénéficiaires du revenu de solidarité active, est chargé de préparer les travaux de cette conférence nationale. »*

Ce comité d'évaluation nationale des expérimentations du RSA est installé le 10 juillet 2007. Il est présidé par l'économiste libéral François Bourguignon, directeur de l'Ecole d'Economie de Paris. Il est composé des présidents de huit Conseils Généraux expérimentant le RSA, de huit représentant des administrations (ministères des Affaires Sociales, du Trésor, de Pôle Emploi, de la CNAF), de deux représentants d'organismes de Sécurité sociale et de dix personnalités qualifiées dont sept professeurs, en grande majorité des économistes, un représentant associatif (Gilbert Lagouanelle du Secours Catholique) et d'une personne représentant les allocataires (Renée Thominot). Elle raconte :

*« - Je faisais partie du comité national d'évaluation d'expérimentation. Voilà c'est ça. Donc j'étais la seule précaire au ministère. Et bon du coup, le qualitatif ça allait mais j'ai halluciné la première fois car ils sont dans leur bulle. Tu peux même pas leur en vouloir. Ils parlent comme s'il y avait plein de boulot tu vois. C'est magique. Tu sais. Il y a la bonne fée. Ils sont dans leur bulle. Ils sont la bonne fée. Boum ! Un coup de baguette magique. Du coup, je me suis dit « qu'est-ce que je fais là ? ». Je me suis dit « mais attend, là, vous parlez comme si vous étiez la bonne fée et qu'il y avait plein de boulot et que les gens ne voulaient pas avoir de boulot, enfin tu vois, vraiment le truc...*

*- Et ils répondaient quoi à ça ?*

*- Ils disaient que « oui il y avait du travail » que de toute façon si les chômeurs ne trouvent pas de boulot, c'est qu'ils ne sont pas assez formés, que les gens ne sont pas aussi, comment, alors, pas formés... qu'ils sont... qu'ils sont pas éduqués. Enfin, le truc qu'on entend souvent. Qu'ils sont pas éduqués, qu'ils sont illettrés voilà alors je leur ai prouvé par A plus B... et du coup, la fille me dit « c'est ce qu'on pense nous ». Je leur dit « vous êtes dans votre bulle ». Il y a eu quand même, ils ont fait des sondages. Alors ils ont été étonnés de voir que les gens, en fin de compte, voulaient bosser, que les gens, que les jeunes qui avaient des enfants, qui étaient filles-mères, que c'était plus facile de bosser, puis voilà. Tu te dis, ils vivent où ? T'as un fossé, t'as un gouffre entre eux et nous. »*

[Entretien avec Renée Thominot]

La présence de Renée Thominot dans ce comité est celle d'un membre du monde de la participation dans le monde de l'action publique (et non un élargissement du monde de la participation). Quantitativement, cette présence est très limitée et même inférieure aux exigences législatives. Qualitativement, elle évoque un dialogue de sourds ou plutôt un monologue institutionnel. Après décembre 2008, une fois la loi adoptée, les réunions réunissent de moins en moins de personnes. Les enjeux politiques ont disparu. Les résultats, surtout statistiques, ne permettent pas d'identifier des effets propres au dispositif. Cette commission est moins un lieu de débat sur la valeur du dispositif au sens étymologique de

l'évaluation qu'un lieu d'impulsion d'études administratives. Des groupes de travail ont été créés qui n'ont jamais portés sur l'évaluation de la participation :

1. Un groupe de travail piloté par la CNAF est dédié aux dispositifs sur la pauvreté, aux non recours et aux droits connexes
2. Un groupe menée par la DARES (Direction de l'animation, de la recherche des études et des statistiques) se penche sur les effets sur le marché du travail
3. Un autre mené par la DREES (Direction de la Recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) s'occupe de la gouvernance et de l'accompagnement.

L'évaluation de la loi n'a donc pas mobilisé et n'a pas modifié le monde de la participation. On assiste à une forme de subordination du monde de la participation par le monde de l'action publique qui lui attribue une place, un rôle, des moyens limités sans espace de négociation. Observons maintenant ce qu'il en est pour la création des commissions nommées « équipes pluridisciplinaires »

## \* Commissions

Une « équipe pluridisciplinaire » est une commission qui a juridiquement pour mission d'émettre des avis sur les réorientations (de l'accompagnement professionnel vers l'accompagnement social ou l'inverse) et sur les sanctions des bénéficiaires du RSA<sup>167</sup>. Comment un Conseil Général la met-il en place ?

Tout d'abord, l'institution doit se prononcer sur la valeur technique ou politique de ce dispositif. Certains l'ont considéré comme strictement technique et donc relevant des services administratifs<sup>168</sup> tandis que d'autres ont considéré que c'était une question politique définie par une délibération qui impliquait les élus départementaux.

Ensuite, certains Conseils Généraux ont tout simplement évité de se poser la question de la participation aux équipes pluridisciplinaires en n'invitant pas de représentants d'allocataires. C'est le cas pour le Conseil Général de la Sarthe par exemple. Interrogé, on présente alors cette décision comme un projet « *qui n'a pas encore commencé* »<sup>169</sup>.

Une autre possibilité consiste à détourner l'objet de la commission comme en Haute-Garonne où le Conseil Général a invité le MNCP à représenter les allocataires tout en indiquant que les cas individuels ne seraient pas évoqués. La commission rassemblant le Conseil Général, Pôle Emploi, le CCAS et le MNCP est réunie uniquement pour étudier les statistiques générales du dispositif et discuter d'un thème. Le MNCP a la charge de mobiliser un allocataire pour chaque réunion [Entretien avec Marie Lacoste, secrétaire du MNCP].

---

167 « *Les équipes pluridisciplinaires sont consultées préalablement aux décisions de réorientation vers les organismes d'insertion sociale ou professionnelle et de réduction ou de suspension, prises au titre de l'article L. 262-37, du revenu de solidarité active qui affectent le bénéficiaire.* »

168 « *Le choix étant de faire des équipes pluridisciplinaires des instances techniques, et non des instances politiques comme dans le dispositif RMI avec la présidence des CLI par les élus, ces derniers n'ont pas pris part aux réflexions concernant la réglementation des équipes pluridisciplinaires ; ils ne se sont donc pas exprimés sur la question de la représentation des allocataires du RSA. Les élus ont plutôt été invités à poser leur regard stratégique sur la gouvernance du Pacte territorial pour l'Insertion.* » {ANSA 2011b}

169 Litote utilisée par le rapport d'évaluation de la MRIE sur la mise en œuvre de la participation dans les équipes pluridisciplinaires en Rhône-Alpes {MRIE 2011}

Dans le cas où l'on souhaite mettre en œuvre la disposition législative, il faut trouver le moyen de désigner des « représentants des bénéficiaires du RSA ». On retrouve alors la distinction entre les ingénieurs et les bricoleurs. Les premiers commencent par inventer une procédure avant de trouver les ressources correspondantes. Des formes de tirage au sort ont été expérimentées dans la Loire ou à Paris<sup>170</sup>. Elles ont généralement été insuffisantes pour mobiliser les allocataires. Elles ont donc été complétées par des formes de mobilisation plus traditionnelles par l'intermédiaire des travailleurs sociaux<sup>171</sup>.

Sur d'autres territoires, les bricoleurs de l'action publique locale ont commencé par mobiliser les ressources à leur disposition avant de les structurer. Ils ont fait appel aux ressources disponibles : des travailleurs sociaux mobilisés sur des projets antérieurs de participation (Isère), des associations relais (Nord), des groupes témoins qui ont expérimentés le RSA (Eure). On recherche des allocataires d'abord. Ensuite, on leur construit une légitimité par exemple à travers la création de groupes ressources.

Cette dichotomie théorique entre bricolage et ingénierie relève à la fois du tempérament du professionnel en charge du dispositif mais également du contexte institutionnel et historique du Conseil Général. Dans le Nord<sup>172</sup> où le travail entre pouvoirs publics et acteurs associatifs est ancré dans les pratiques depuis des dizaines d'années, il est plus compliqué de mettre en œuvre seul le futur dispositif qui doit être négocié avec les parties en place.

De plus, l'institution départementale doit résoudre des questions dont les réponses ne sont pas déterminées par la loi. Mais elles sont posées pour que la réunion de l'équipe pluridisciplinaire puisse se tenir effectivement :

- Quel est le territoire de compétence de l'équipe pluridisciplinaire ? Combien en faut-il ? Sont-elles articulées aux territoires d'intervention du Conseil Général ? Ou à d'autres réalités sociales ?
- Quelles sont les dates et les heures de réunions ? Celles-ci sont-elles fixées par les disponibilités des travailleurs sociaux ou des représentants des allocataires ?
- Comment gérer les frais afférents aux déplacements des représentants d'allocataires ? Sont-ils remboursés des frais de transport et de repas ? Sur quelle grille tarifaire ?
- Quelle est la durée du mandat ? Est-il renouvelable ? Certains ont défini des mandats de six mois, d'autres d'un an voire deux.
- Les dossiers présentés en commission sont-ils anonymes ? Et pour qui ? Certains ont anonymisé les dossiers pour tous les participants de la commission {Uniopss-Uriopss 2011}. D'autres l'ont fait uniquement pour les représentants des allocataires {ANSA 2011b}. Dans une autre commission, au contraire, le président de commission prenait son téléphone et appelait les allocataires pendant la commission pour essayer « d'arranger les choses »

---

170 Suites aux recommandations formulées par Suzanne Rosenberg, consultante, afin de « diversifier la provenance » des allocataires. 300 allocataires ont été tirés au sort. 36 se sont rendus à la réunion d'information. 29 ont acceptés de participer aux équipes pluridisciplinaire pour 36 places disponibles. {Fnars 2011}

171 Sauf dans le cas particulier du Cambrasis où le tirage au sort a été effectué suite à la mobilisation de volontaires et non au préalable. {Uniopss-Uriopss 2011}

172 Il existe par exemple depuis 2003 un Forum Permanent de l'Insertion à Lille qui mobilise les allocataires du RMI et organise la discussion avec le Conseil Général du Nord.

- Quel est l'ordre du jour ? Certains élargissent le cadre réglementaire en évoquant en début de matinée des questions d'actualité. D'autres le restreignent en ne traitant que des réorientations de l'emploi vers le social comme dans le Gers {ANSA Gers 2011a}<sup>173</sup>, que des réorientations dans le Cambrasis {Uniopss-Uriopss 2011} ou que des sanctions (Saint-Etienne)

Pour répondre à ces questions, les organisateurs des politiques publiques locales (ingénieurs et bricoleurs) prennent contact avec des membres du monde de la participation. Ils s'appuient sur les expérimentations menées par l'ANSA, mobilisent des consultants spécialisés ou des chercheurs, s'appuient sur des associations du monde caritatif qui ont une expérience en la matière (cf ci-dessus « Membres »). Certains acteurs publics se passionnent pour cette nouvelle activité professionnelle et s'investissent dans des réseaux, participent à des événements ou des formations proposées par le CNFPT<sup>174</sup> (comme celles proposées par Laurent Sochard). D'autres reproduisent simplement le dispositif légal au minimum en appliquant les normes du monde de l'action publique.

Comme le monde de la participation est souvent minoré, ses acteurs répondent à la plupart des sollicitations au risque d'être parfois instrumentalisés. Par exemple, à Vannes, une association fédérée au MNCP a été sollicitée par le Conseil Général du Morbihan afin de suivre les allocataires présents dans les commissions pluridisciplinaires.

*« Ils ont pas demandé à l'association de désigner des gens. (...) Ils l'ont payé pour ça, pour encadrer les gens (...). Les gens, ils les choisissaient pas dans leurs adhérents. Ils devaient les former un petit peu pour participer à ces commissions pluridisciplinaires. Donc un système un peu bancal qui nous plait pas trop. (...) C'est une concertation très individualiste pour les gens. Alors les gens, ils arrivent, ils n'y comprennent rien. Ils ne savent pas ce qui se passe ou alors ils ne savent pas très bien quel est leur rôle, etc. Ils ne sont pas préparés, ils n'ont pas une organisation collective où ils peuvent réfléchir ensemble (...) Il faut que ça parte des gens qui se retrouvent collectivement et à partir de là peuvent décrire ce qu'ils vivent, ce qui se passe. A partir de là, on construit ensemble ce qu'on veut dire. Si on va dans les commissions pluridisciplinaires, ça ne nous suffit pas. Nous, les commissions pluridisciplinaires c'est pour faire de la défense individuelle, les cas litigieux, les trucs comme ça. (...) Ca ne peut pas être fait par n'importe qui, n'importe comment. Sinon, ils ne vont rien dire. Les gens auront peur de s'exprimer. »* [Entretien avec Marc Desplats, président du MNCP]

Les règles du jeu du monde de la participation n'ont pas d'espaces pour exister dans le cadre de ce dispositif. Elles sont imposées et définies unilatéralement dans le cadre d'appel d'offres par le Conseil Général.

L'ensemble des réponses construites pour mettre en œuvre localement le RSA détermine un dispositif ajusté au fur et à mesure par les bricoleurs et les ingénieurs locaux. Le plus souvent, le cadre des équipes pluridisciplinaires était insuffisant pour répondre aux attentes des allocataires et des acteurs de l'action publique locale. Les personnes allocataires ne voulaient pas être cantonnées à des dossiers administratifs et à un ordre du jour très encadré. La question de leur « représentation » est posée régulièrement. Souvent, elles expriment aussi l'envie de

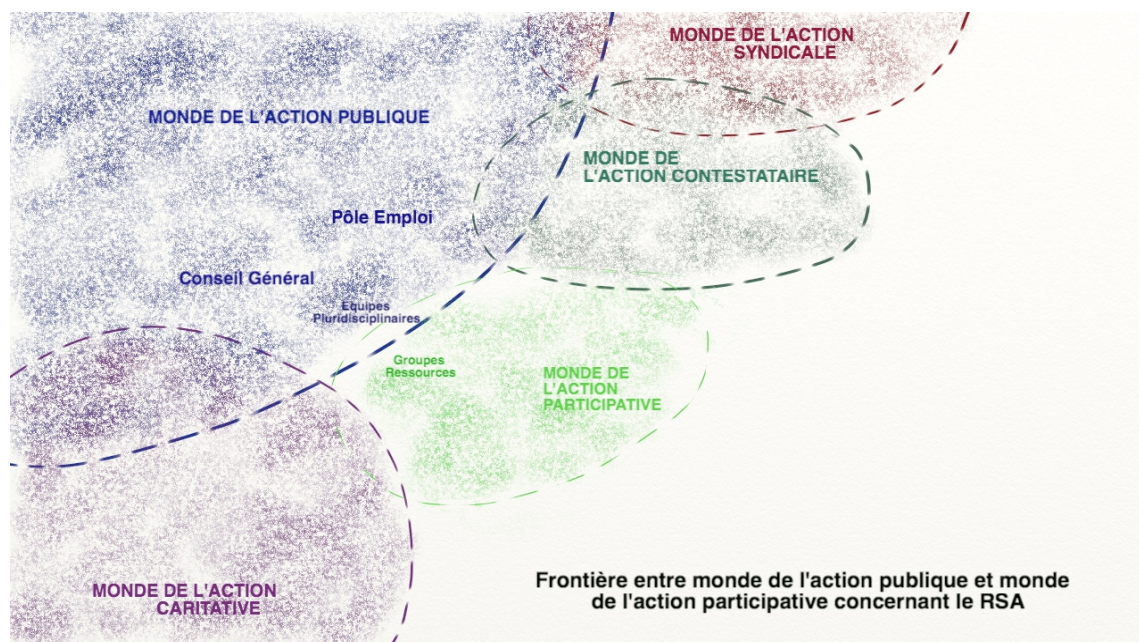
173 Dans le Gers, il n'est traité ni des réorientation d'un accompagnement social vers l'emploi, ni des questions de sanction du RSA qui sont traités en commission restreinte c'est à dire sans les représentants des allocataires. {ANSA 2011a}

174 Centre National de Formation Professionnelle des Territoires. C'est le principal organisme de formation professionnelle pour les agents territoriaux.

s'exprimer sur d'autres sujets que sur des sanctions et des réorientations. Ainsi se sont créés un certain nombre de groupes intermédiaires qui ont été nommés groupes ressources.

## \* Ressource

Les équipes pluridisciplinaires sont des espaces qui se situent aux frontières du monde de l'action publique tout en entretenant des liens avec le monde de la participation. Les groupes ressources, sont eux plutôt situés au sein du monde de la participation du point de vue de leurs règles de fonctionnement, de leurs membres et de leurs frontières. Ils sont étroitement liés au monde de l'action publique<sup>175</sup>.



Ces groupes fonctionnent comme des espaces de prise de parole. « On a un ordre du jour et on discute sur des thèmes qui nous intéressent. Ce qui est bien, c'est que c'est libre. On discute à battons rompus. On est écouté. On est aidé par un professionnel qui laisse parler » « avec le groupe, on reprend ce qui s'est dit dans l'équipe pluridisciplinaire. On parle des situations un peu typiques comme les gens qui sont dans le dispositif depuis longtemps » {MRIE 2011 p17}

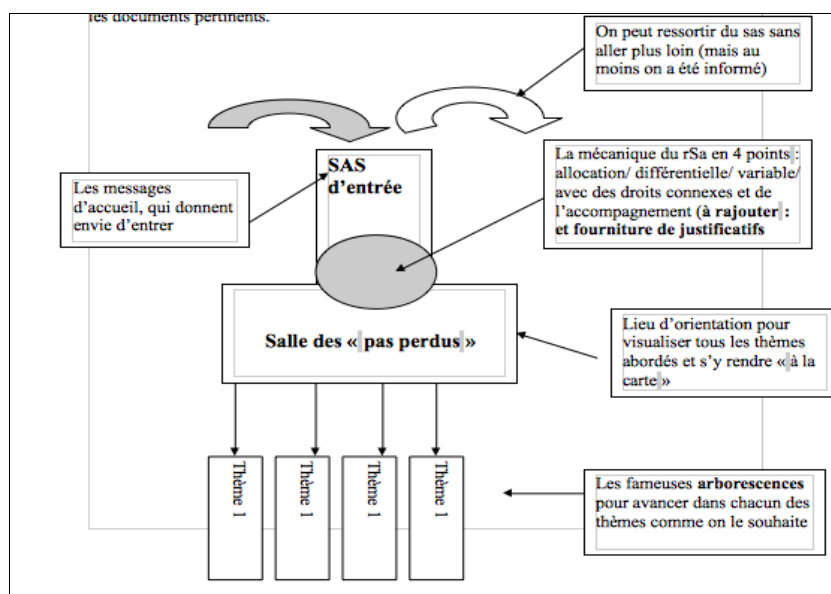
L'objet de travail porte souvent sur l'amélioration de la communication du RSA en direction des autres allocataires (formulation des courriers, plaquette d'information...). C'est à la fois un objet qui intéresse le Conseil Général, une production concrète sur laquelle les allocataires peuvent avoir une certaine autonomie et mobiliser leur compréhension du dispositif<sup>176</sup> et un enjeu partagé de tenter d'élargir le cercle des acteurs potentiels autour du dispositif.

- On participe à une coformation. On est en train de rédiger un document pour simplifier, expliquer aux personnes qui vont peut-être être allocataires du RSA les démarches à faire pour s'inscrire. Qui est une chose extrêmement complexe. Même les professionnels comprennent pas. C'est une usine à gaz. C'est un truc qui a pas été fini. Le Ministère a fait des belles paroles mais quand il faut les appliquer...
- Donc vous devez faire un document pour expliquer un truc que personne comprend,

175 Avec les Conseils de la Vie Sociale, il existe des groupes similaires plutôt appelés « groupes d'expression » {Boutet 2009}

176 En réalité, la plaquette de communication elle-même est ensuite passée au filtre du service de communication du Conseil Général.

- Oui. Le problème là c'est que c'est en train de partir... comme d'habitude... comme ils font habituellement. Le Conseil Général a employé un animateur. Nous, on voulait une autre approche. [Serge Leblanc, représentant des allocataires en Isère]



#### Schéma du « groupe ressource » en Isère, 13 janvier 2012

Les groupes ressources sont composés de 4 à 15 personnes. Il existe par exemple huit collectifs rassemblant au total 85 personnes dans le cadre du Forum Permanent du Cambrasis dans le Nord{Uniopss-Uriopss 2011}. Ils travaillent sur un recueil des actions d'insertion sur le territoire, sur une pièce de théâtre contre les préjugés concernant les allocataires et sur un forum autour des questions de santé. Ils disposent d'un budget propre de 30 000€ de la part du Conseil Général ce qui est rare.

Les groupes ressources ne sont pas forcément les lieux de désignation des allocataires. Ils peuvent l'être (comme en Isère dans le cadre des Forums Territoriaux d'Insertion) ou non (comme à Paris).

Ces espaces sont la plupart du temps créés conjointement entre un professionnel d'une institution (un centre social, le Conseil Général...) et des personnes impliquées dans les équipes pluridisciplinaires.

- Avec les élus, la réflexion a porté sur ouvrir un lieu ressource. Après il fallait voir comment l'ouvrir et avec qui ? Il fallait un support. Un premier ouvert à Annonay qui est malheureusement fermé aujourd'hui. Un deuxième à Tournon qui a été ouvert à ma demande à l'époque j'étais tout seul à le demander. Je fais partie du conseil pluridisciplinaire du RSA. A ma demande, j'ai réussi à faire avancer cette demande.

- Concrètement, vous faites quoi ?

- On a fait des petits travaux avec Christine Julou, salariée du centre socioculturel de Tournon. C'est aussi elle qui me donne un grand coup de main. (...) Le réveillon solidaire qui a eu un grand succès. On va faire cet été un festival. On va essayer de récupérer un peu d'argent pour faire vivre différemment ce groupe. L'idée c'est de sortir les gens de chez eux et de leur donner une motivation autre [Jean-Claude Hallier, allocataire du RSA]



Parfois, ces espaces sont mobilisés pour contribuer à la planification des politiques d'insertion départementales. Cette possibilité de participations préexistait à la loi. Selon une étude de l'ODAS, dans 11% des départements, des bénéficiaires du RMI ont participé à l'élaboration des Plans départementaux d'Insertion {ODAS 2007}. En 2011, 20% des Conseils Généraux auraient mobilisé des représentants d'allocataires pour débattre d'actions d'insertion ou des politiques d'insertion<sup>177</sup>. Le RSA leur a donné une légitimité accrue.

En Mayenne, ce sont les groupes témoins issus de l'expérimentation et animés par l'ANSA qui ont été mobilisés pour le plan départemental d'insertion. En Isère, les « Forums Territoriaux d'insertion » (nom donné aux groupes ressources de ce département) ont été mobilisés pour contribuer aux politiques d'insertion. Leur demande de participation aux commissions locales d'insertion a été acceptée<sup>178</sup>. Dans l'Hérault, cinq « groupes d'usagers du RSA » contribuent à la politique d'insertion sur le département. Leurs propositions sont étudiées par un comité de direction du service insertion du Conseil Général qui sélectionnent celles qui vont remonter aux élus. Un outil de suivi a été produit. En 2010, une trentaine de propositions ont été émises. Deux douzaines ont été transmises. Cinq sont à l'étude ou en cours de mise en œuvre : une attestation de présence aux réunions des commissions, la gratuité dans les médiathèques pour les allocataires... Le monde de la participation est donc créé puis mobilisé par des régions du monde de l'action publique afin de développer certaines de ses actions.

On voit que le groupe ressource est un espace ouvert, à inventer. Sa survie ne dépend pas que des ressources institutionnelles. C'est à la fois un espace d'entraide, d'action mais aussi un interlocuteur potentiel pour le Conseil Général et un espace producteur d'une forme de légitimité pour les « représentants des bénéficiaires du RSA ». C'est aussi un espace de contradiction qui divise la communauté imaginée des allocataires. Aux représentants du groupe ressource au sein de l'équipe pluridisciplinaire de gérer les contradictions potentielles entre leur point de vue et celui d'autres allocataires comme eux.

« - Vous discutez de votre rôle à l'équipe pluridisciplinaire [dans le cadre du groupe ressource] ?

- *On en parle mais des gens le prennent du côté négatif. Si des gens suspendus viennent, ça peut être compliqué. Je me suis fait interpellé dans la rue par une dame que je connaissais. J'ai dit que j'avais pas l'entière responsabilité de la décision. Mais on est tenu au secret professionnel.* » [Jean-Claude Hallier]

Où est-on lorsque l'on participe à un groupe ressource ? Ce n'est ni un espace de l'action publique, ni un espace de l'action caritative. Cela correspond à l'un de ces nouveaux lieux « bricolés » du monde de la participation des pauvres. Cela montre toute la difficulté à se positionner quand on participe à de tels espaces (cf 3-2 « Voix »). Un nouvel acteur institutionnel a également bénéficié de cette réforme pour s'ancrer dans le monde de la participation. Il s'agit de l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA).

## \* Expert

Pour mener à bien cette « nouvelle » politique, l'administration étatique et les collectivités territoriales s'appuient sur un certain nombre d'experts. Des moyens ont été affectés dans cet objectif. Ils ont permis de cibler des ressources sur le monde de la participation. De nombreux experts de la participation ont bénéficié financièrement de la mise en place du RSA au niveau

---

177 Selon une enquête menée par la DGCS citée par Luc Jerabek lors de son entretien.

178 Les « CORTI » sont des commissions présidées par un conseiller général qui élaborent, financent et évaluent l'offre d'insertion. [Entretien avec Serge Leblanc]



départemental. De grands réseaux associatifs se sont situés comme évaluateurs de cette politique. L'un de ces acteurs institutionnels va devenir incontournable en se situant sur la frontière de ces deux mondes (action publique et participation) : l'Agence nouvelle des solidarités actives.

Cette Agence est une association créée par Martin Hirsch et Benoit Genuini<sup>179</sup> en janvier 2006 afin d'expérimenter des actions de lutte contre la pauvreté notamment le RSA suite à la remise du rapport de la Commission Pauvreté et Famille. Elle se veut à la fois :

→ un lieu d'expérimentation sociale puis d'accompagnement à la mise en œuvre de politiques sociales au sein du monde de l'action publique. Ce qui va devenir progressivement son cœur de projet, les expérimentations s'institutionnalisant progressivement.

→ lieu de croisement entre des membres du monde de l'action public, de la production économique marchande, de l'action caritative, de l'action médiatique, de l'action scientifique. Grâce aux locaux situés « passage du Génie » à Paris, le mardi soir, des rencontres dites « mardi du génie » rassemblent des fonctionnaires (Martin Hirsch), des entrepreneurs (Benoit Genuini), des responsables associatifs (Luc Jerabek de l'Ecole de la seconde chance de Seine St Denis, Fabien Tuleu d'Emmaüs, Sylvaine Villeneuve de la Fnars), des chercheurs en sciences sociales (Pierre Rosenvallon et le réseau de « la République des Idées », Denis Clerc)...

Des conventions sont passées avec le Conseil Général de l'Eure (février 2006), le Conseil Général de la Meurthe-et-Moselle, la ville de Grenoble, la Délégation Interministérielle à l'Economie sociale, l'Ecole d'Economie de Paris, la Caisse des dépôts et consignations et diverses entreprises. Grâce aux réseaux de Martin Hirsch et de Benoit Genuini qui préside l'Agence, elle compte fin 2006 neuf salariés et cinq personnes mises à disposition par des entreprises. Christophe Fourel, un économiste qui a déjà travaillé comme adjoint de Martin Hirsch à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, est embauché comme directeur de 2007 à 2009<sup>180</sup>. L'Agence a donc rapidement des ressources et une reconnaissance de la part d'institutions du monde de l'action publique.

Sous l'impulsion de Luc Jerabek et Fabien Tuleu, la participation devient un leitmotiv de l'Agence jusqu'à « faire partie de son ADN » [Entretien avec Luc Jerabek].

*« Quand on venait aux « mardis du génie », on voyait les experts avec leur powerpoint dans une logique très consultant. Je ne disais rien et Martin m'a dit vas-y dis ce que tu penses. Ma première réaction c'était de dire « c'est super mais on n'a jamais autant parlé des gens sans eux, on ne voit pas les gens derrière vos diaporama. » Nous, on avait failli se faire virer d'Emmaüs en essayant de faire une place aux compagnons en créant un espace démocratique. On était dragués par tous les Conseils Généraux avec Martin Hirsch « vu à la télé ». Alors Martin a dit : la règle c'est qu'il y ait la participation des bénéficiaires. Luc l'a théorisée et mis en pratique. Il a identifié des acteurs, ATD, les centres sociaux, Elisabeth Maurel.. »*  
[Entretien avec Fabien Tuleu]

En 2007, Luc Jerabek est embauché comme responsable du « Pôle mobilisation des publics concernés ». Fabien Tuleu quitte la direction d'Emmaüs France et arrive comme directeur délégué. Ils allient deux traditions de participation. La première ancrée dans la politique de la ville et le courant du « développement social » que Luc Jerabek a côtoyé quand il était

179 Qui quitte alors Accenture, une entreprise de conseil et de management, pour se consacrer à l'Agence.

180 Il devient ensuite Chef de la Mission Analyse stratégique, Synthèses et prospectives à la DGCS.

directeur de l'Ecole de la deuxième chance de Seine St Denis. La seconde pour Fabien Tuleu dans la politique de santé publique avec le courant de la « promotion de la santé et une influence affichée de la pratique d'ATD Quart-Monde.

Dès sa deuxième année d'existence, l'Agence travaille avec quatorze territoires (vingt-cinq en 2008). Elle suit vingt des trente-trois départements qui expérimentent le RSA. L'Agence devient donc le « *bras armé* »<sup>181</sup> du Haut Commissariat que vient d'intégrer Martin Hirsch au sein de l'Etat. L'Agence promeut systématiquement la participation d'un groupe d'allocataires au suivi de l'expérimentation. Mais reste soumise à la puissance politique. « *Certains départements comme le Gers ou les Pyrénées Atlantiques acceptaient le défi et d'autres disaient : votre coutume, on la fait une fois et hop, après, ils l'oubliaient. C'est le jeu* » [Fabien Tuleu]

La participation est portée par un souci d'efficacité.

*« J'avais besoin d'écouter l'autre car je ne suis pas dans sa situation. Il y a un souci d'efficacité pour agir. Alors je disais, attention, il y en a aucun d'entre nous à l'ANSA qui vit avec 530€ par mois à deux. Alors, il faut écouter les gens. »* [Fabien Tuleu].

Après la généralisation du RSA en décembre 2008, l'Agence perd son cœur de métier et doit se repositionner. Fabien Tuleu, Christophe Fourel et Benoit Genuini quittent l'Agence. Luc Jerabek en devient le directeur. Il la positionne véritablement comme expert du monde de la participation au service du monde de l'action publique. Elle intervient régulièrement dans des colloques sur le RSA. Elle présente ses méthodes. Elle soutient l'organisation d'une rencontre entre les organisations de chômeurs et Pôle Emploi (où Benoit Genuini est devenu médiateur national) au printemps 2009. Désormais, elle fait partie du paysage.

Après avoir émergé dans les années 1990 à la lisière du monde caritatif, le monde de la participation s'est donc considérablement développé à la lisière du monde de l'action publique, à la faveur de l'impact plus ou moins volontaire de la mise en place du RSA. Il a permis la mobilisation des acteurs locaux, la création de groupes ressources et le développement de nouveaux experts au sein du monde de la participation. Dans le même temps, sa subordination politique au moment de l'élaboration législative a créé de la suspicion chez les acteurs existants. On peut lire comme conclusion à l'évaluation qu'ATD Quart-Monde a produit de la participation sur le RSA dans les Hautes-Pyrénées et dans le Pas-de-Calais :

*« Pourquoi avoir consacré tant d'énergie pour permettre la participation de représentants à ce qu'une des personnes du groupe de chercheurs appelait « l'envers du décor » du RSA ? Il est temps de réorienter cette participation déviée, de mettre priorité et moyens à la mise en oeuvre de la loi et d'assurer la participation des allocataires à l'amélioration du RSA et de l'insertion sociale et professionnelle de chacun. »* {ATD 2011}

Le nombre d'acteurs individuels et institutionnels qui se sont engagés dans ce monde a augmenté à la faveur des transformations conjointes des mondes de l'action publique et de l'action caritative. Toutefois, ce développement se trouve limité par des contradictions internes et externes que nous allons détailler à présent.

---

181 Expression de Fabien Tuleu pour évoquer les deux années où l'Agence a d'abord travaillé à expérimenter le RSA sur les territoires. « *Je suis assez content du bordel qu'on a foutu. On a fait des court circuit. La petite initiative isolée et marginalisée devenait finalement centrale. C'est une vraie fierté* »

## **IV. Contradictions**

*« Il m'était plus facile de penser un monde sans créateur qu'un créateur chargé de toutes les contradictions du monde. »*

[Simone de Beauvoir 1958, p.191]

Nous avons d'abord retracé l'apparition d'un monde social de la participation des pauvres entre le monde de l'action publique et le monde de l'action caritative (partie I « Emergence ») avant de décrire la transformation qu'il a connu ces dernières années à l'occasion de la réforme du revenu minimum (partie II « Développement »).

Pour finir, nous voudrions nous centrer sur les obstacles qui limitent le développement de ce monde. En Chine, le mot "contradiction" correspond à la juxtaposition des termes « lance-bouclier ». Cela vient de l'histoire de ce vendeur d'armes qui présenta au roi une lance capable de transpercer n'importe quelle défense et un bouclier résistant à toute arme<sup>182</sup>. Les mondes sociaux ne sont pas gouvernés par la rationalité. Ils se voient opposés des principes contradictoires. Ils sont tissés d'incohérences. Ils entrent en contradiction les uns avec les autres.

Ces difficultés proviennent de leur situation, comme pour le monde de la participation pris en étau entre des mondes plus puissants et mobilisant plus de ressources (cf 1- « Positionnements »). Mais aussi la pratique de l'activité primaire de ce monde à savoir la production de la parole ordinaire (2-« Voix »)<sup>183</sup> S'il existe de nombreuses contradictions, un monde n'est pas totalement assujéti. Nous présentons donc parfois les tentatives de solutions générées par les acteurs de ce monde sans pour autant qu'elles se soient diffusées largement dans cette région du monde.

### **1 - Positionnements**

Le positionnement intermédiaire de ce monde limite son développement et sa reconnaissance avec les autres mondes sociaux. Il est en rivalité avec le monde syndical mais aussi le monde caritatif dont il a du mal à se distinguer (« Rivalités »). Il a parfois du mal à être reconnu comme un alter ego crédible par les pouvoirs publics (« Interlocuteur »). Une autre difficulté externe se trouve dans sa dépendance pour la maîtrise de ses ressources (« Dépendances »). Le monde de la participation ne produit pas ses propres ressources. Il se trouve limité quand elles lui sont octroyées par le monde de l'action publique qui contrôle leurs usages.

#### **\* Rivalités**

Le monde de la participation est un monde particulier car, à la manière du monde des groupes d'intérêt (*lobby*), il fonde sa légitimité dans son positionnement intermédiaire entre le monde de l'action publique et d'autres mondes sociaux. Ceux-ci n'approuvent pas forcément cette dimension intermédiaire et peuvent la contester plus ou moins ouvertement. Il se trouve

---

182 L'encyclopédie en ligne Wikipedia attribue cette histoire à Han Fei Zi, [http://fr.wikipedia.org/wiki/Han\\_Fei\\_Zi](http://fr.wikipedia.org/wiki/Han_Fei_Zi)

183 Malheureusement, les limites de temps de cette recherche ne nous ont pas permis d'interroger des personnes qui n'y participent pas afin d'observer les raisons du non-recours aux dispositifs participatifs.

également en concurrence avec eux (groupes de défenses des intérêts, laboratoires d'idées...)

Une grande partie du monde syndical a ignoré ou dénoncé frontalement l'émergence d'un monde de la participation. Même si dans les années 1960, c'est sur la base de ce principe qu'il a développé une partie de ses ressources (comité d'entreprises) et de sa reconnaissance par le monde de l'action publique (Conseil Economique et Social). Ce qui est contesté par le monde syndical est donc moins le fait participatif que son absence de « principe représentatif ». Pour certains, le fait de donner la parole aux personnes ordinaires rend plus difficile la construction d'un intérêt collectif. Pour d'autres, c'est le principe de l'avant-garde éclairé qui est en cause.

De nombreux acteurs syndicaux reprochent aux acteurs de la participation de ne pas user du rapport de force dans le débat. Il est vrai qu'une partie du monde syndical affirme ses positions de manière plus crue que celle exprimée dans les espaces de « participation ». Voilà comment la CGT Privés d'Emploi se positionne sur les sanctions concernant les allocataires qui ne respectent pas leurs « devoirs » : « *L'aspect délétère, sectaire du document de demande du RSA, cache une politique d'organisation immédiate et future de la misère de vos concitoyens. Vous élus de terrain, (...) ne pouvez endosser d'être les fossoyeurs de la solidarité nationale, en sanctionnant le refus de l'octroi du RSA.* » {CGT Privés d'emplois 2009}

Surtout, les syndicats cherchent à éviter que les pouvoirs publics opposent les droits des salariés et les droits des chômeurs. Ils redoutent la précarisation des conditions de travail de tous. C'est une mise à jour de la célèbre théorie marxiste qui oppose le prolétariat et le sous-prolétariat, allié potentiel de la classe bourgeoise<sup>184</sup>. Le monde caritatif, lui, découple le phénomène de pauvreté et le fonctionnement du monde productif (cf « complémentarités »). Cela jette le doute sur l'impact du développement de la participation sur la condition des « travailleurs ».

La CGT défend ainsi la participation « représentative de tous les salariés » (y compris les salariés au chômage) aux équipes pluridisciplinaires : « *La participation effective des usagers ne peut ni exclure les nécessaires concertations avec les organisations syndicales de salariés ni exclure leur participation dans toutes les structures –nationales et territoriales – qui auront à mettre en œuvre et évaluer le RSA. Cet article induit une conception étriquée de la démocratie et singulièrement de la démocratie sociale* » et plus loin : « *Pourquoi exclure les organisations syndicales représentatives de tous les salariés des équipes pluridisciplinaires ? Il s'agit là encore d'une conception étriquée du statut des « bénéficiaires » du RSA et de la démocratie.* » {CGT 2008}

Cette position est aussi celle de confédérations moins marquées par l'analyse marxiste. La CFDT reprend des arguments similaires dans ses positionnements concernant le RSA. Elle cherche à élargir la base de représentation des instances de participation afin que soient représentées « *pas seulement les populations pauvres mais à terme celles menacées d'exclusion* ». Le monde de l'action publique devrait reconnaître leur caractère représentatif<sup>185</sup>. La participation directe est considérée comme « *formelle et factice* » {CFDT 2011}. Des

184 Si Karl Marx avait une vision très négative de ce prolétariat en haillons (« *Le lumpenprolétariat qui, dans toute les grandes villes, forme une masse strictement différenciée du prolétariat industriel recrutée dans les bas fonds, voleurs et criminels de toutes sortes, vivant en marge de la société, des gens sans travail défini, sans foi ni loi* » écrit-il dans « Les luttes de classes en France », c'est Engels puis la tradition léniniste qui en font un allié objectif des intérêts de la classe ouvrière. [Huard 1988 p7]

185 « *La recherche de la participation des personnes dans les politiques et actions menées ne doit pas enlever l'importance de la qualité représentative portée par les associations et les organisations syndicales* » {CFDT 2011 p1}.

critères de représentativité des usagers devrait être précisés {CFDT 2008} et la défense des allocataires en cas de recours ouverte aux organisations syndicales.

Cette position syndicale est diamétralement opposée à celle d'un Joseph Wresinski qui défendait uniquement les droits de ce sous-prolétariat : « *Depuis le siècle dernier, ce sous-prolétariat a vécu en exclu politique, parce qu'exclu de l'histoire que vivaient les classes ouvrières et paysannes, mieux armées pour entrer dans l'ère industrielle. Son histoire particulière et son identité propre n'ayant jamais été reconnues, il n'a pas reçu les moyens de sa représentation publique. D'autres ont parfois tenté de parler en son nom mais sans suffisamment le connaître ni jamais se solidariser publiquement avec lui. Aussi, les lois sociales ne recouvrent-elles jamais pleinement ses besoins, ni ne tiennent-elles compte de ses faibles moyens de répondre aux conditions et obligations qui forment la contrepartie inévitable de la jouissance de tous droits accordés. (...) Ce que demande le sous-prolétariat par l'intermédiaire de notre Mouvement (le seul en France à avoir été conçu en organisation de solidarité sous-prolétarienne) ce n'est pas simplement que des mesures soient prises en sa faveur. Il demande avant tout d'entrer enfin dans la démocratie à laquelle participent depuis longtemps toutes les autres catégories de population.* » {Wresinski 1978}. Ce positionnement ancien d'ATD Quart-Monde n'a pas changé même si les termes se sont modifiés. Désormais, le « sous-prolétariat » est remplacé par « les plus démunis » ou « les plus pauvres ». Cette défense d'un public spécifique reste d'actualité. Elle est renforcée par la difficulté du monde syndical à intégrer les travailleurs précaires et les chômeurs en leur sein [Beroud 2009]. Seule la CGT a une branche qui fédère les chômeurs. Celle-ci est de plus marginalisée dans les négociations internes notamment pour ce qui concerne la gestion de l'assurance-chômage.

Pourtant, au fur et à mesure que la reconnaissance de ce monde par les pouvoirs publics a grandi, le positionnement de la sphère syndicale a évolué. D'une part, des alliés se sont créés à l'intérieur des institutions syndicales comme Agnès Naton, secrétaire confédérale à la CGT qui a participé à des universités populaires d'ATD {ATD Quart-Monde 2008}. D'autre part, certains tentent de cerner les complémentarités possibles entre monde syndical et monde de la participation. On peut relever qu'il n'y a plus d'opposition syndicale publique à la représentation des mouvements de chômeurs au sein de Pôle Emploi. Même si des tensions subsistent<sup>186</sup>. D'autres défendent à l'intérieur du monde syndical que le monde de la participation lui soit subordonné et qu'il devienne un sas vers la représentation collective. A l'inverse, les critiques syndicales interrogent des acteurs du monde de la participation sur sa représentativité et sur son positionnement. Lors d'un débat sur la participation du MNCP aux équipes pluridisciplinaires, un adhérent s'interroge : « *J'ai une question sur la position du MNCP : qu'est-ce qu'on fait dans ces instances qui accompagnent la précarité ? Est-ce qu'on est là pour améliorer l'assistantat ? Ou pour changer les politiques générales ? Est-ce qu'il ne faut pas insister sur les offres d'emplois en France ?* » [Pierre à l'Assemblée Générale du MNCP]

### \* **Interlocuteur**

Le rapport du monde de la participation au monde de l'action publique est ambivalent. Celui-ci a tendance, le plus souvent, à le considérer comme un monde assujéti plutôt que comme un interlocuteur au sens étymologique du terme. S'il existe des situations de compréhension entre ces deux mondes, nous allons montrer que ces rapports de domination sont dus à deux facteurs principaux : un registre d'exercice de la compétence civique différent ; une absence

---

<sup>186</sup>Il m'a été confié que certains syndicats se sont positionnés contre la présence officielle du MNCP au Conseil National de Lutte contre l'Exclusion dans le collège ouvert au monde de la participation.

de prise en compte des contextes d'interaction.

1. Il arrive que les acteurs du monde de la participation soient considérés comme des interlocuteurs. La compréhension est un processus incarné, situé et contingent. Elle émerge à partir de ce que l'acteur ordinaire donne à voir de son expérience à un autre acteur et inversement de la manière dont celui-ci entend et réinvestit sa voix. [Laforgue 2008]

Un président d'équipe pluridisciplinaire issu du monde de l'action publique peut avoir le sentiment d'avoir « franchit la barrière » avec les acteurs ordinaires du monde de la participation, un indice d'une frontière franchit par la compréhension. « *Avec eux on passe de l'autre côté de la barrière. Ça permet de réfléchir et de mieux comprendre. Une personne qui ne répond pas aux convocations, ce n'est pas juste quelqu'un qui s'en moque et qui se moque de nous, ça peut être quelqu'un qui est trop mal pour cela, quelqu'un qui n'a pas ouvert son courrier par crainte d'apprendre une mauvaise nouvelle. Et cette réalité on peut la sentir et l'approcher grâce aux représentants* » {MRIE 2011}. A l'inverse, un représentant des allocataires dans le Gers : « *Dans les équipes pluridisciplinaires, on se retrouve généralement du même avis lors de la décision du groupe...même si on est de l'autre côté de la barrière...* » {ANSA Gers 2011a}. Il y a une frontière connue entre ces deux mondes mais ils peuvent s'entendre, se comprendre et partager des points de vue.

2. Cependant, assez souvent, c'est un rapport d'incompréhension qui s'installe. Prenons un exemple de carrefour entre ces deux mondes. Dans les équipes pluridisciplinaires, la coexistence n'est pas évidente au quotidien. Un représentant des bénéficiaires reconnaît : « *je n'ose pas tellement prendre la parole. Je ne suis pas bien à l'aise* ». Ce constat est largement confirmé par les professionnels de l'action publique présents dans la commission : « *Il n'y a pas de débat.* » « *Ils sont timorés.* » « *Je ne suis pas sûr qu'ils se sentent légitimes à parler.* » « *Généralement ils suivent l'avis et sont très conciliants* » {MRIE 2011 p7}

Une explication de cette incompréhension réside dans la question classique de la compétence civique<sup>187</sup> des acteurs ordinaires. Celle-ci a fait l'objet d'une polémique ancienne qui éclaire cette incompréhension.

Pour Walter Lippman, la compétence est un préalable à la participation. Or dans une période de spécialisation, l'omnicompétence de citoyens capables *a priori* de former des jugements politiques informés et rationnels est un mythe. Pour lui, le public capable de diriger les affaires publiques est un « fantôme » qui n'existe que dans la tête des démocrates sentimentaux. Seuls les experts et les scientifiques, immunisés contre les émotions, peuvent prétendre à l'objectivité. [Lippman 1925] Face à ce point de vue, John Dewey affirme que la démocratie n'est pas fondée sur la compétence mais sur la participation progressive d'une multitude de publics toujours en voie de constitution. Un public se dote de compétences *a posteriori* par l'enquête, par l'identification progressive de troubles<sup>188</sup>, d'intérêts communs, d'une unité d'action et de formes d'identité (nom, symboles...). [Dewey 1927]. Ces deux

187 « *La compétence civique est définie comme l'ensemble des ressources cognitives, techniques, politiques, émotionnelles et pratiques dont disposent les citoyens pour intervenir dans l'espace public* » [Talpin 2010 p96]

188 « *Celui qui porte la chaussure sait mieux si elle blesse et où elle blesse, même si le cordonnier compétent est meilleur juge pour savoir comment remédier au défaut. Le gouvernement populaire a au moins créé un esprit public, même s'il n'a pas franchement réussi à former cet esprit. Une classe d'experts est inévitablement tellement coupée des intérêts communs qu'elle en devient une classe avec des intérêts privés et une connaissance privée, ce qui, dans les affaires sociales, ne représente aucune connaissance du tout* » [Dewey 1927 p.309-310]

conceptions sont donc à la fois opposées mais aussi complémentaires par leur critique d'une forme de démocratie naturelle entre le citoyen ordinaire et ses représentants.

Le monde de l'action publique comme le monde de l'action caritative va avoir tendance à postuler la « compétence » des acteurs ordinaires du monde de la participation. A la manière critiquée par Walter Lippman, il les considère comme des « experts » reconnus dans leur domaine. Mais cet espoir est souvent déçu. Les acteurs du monde de la participation sont le plus souvent des « publics » en cours de constitution, avec une forme de structuration limitée et en émergence, plus proches de la définition qu'en donne John Dewey.

Ce rapport d'incompréhension crée un malaise chez les acteurs extérieurs au monde de la participation. On pourrait l'illustrer à partir de l'anecdote qui nous a été confiée dans un entretien. Elle se déroule lors d'une des réunions du Grenelle de l'insertion. Cinquante personnes se retrouvent dans les bâtiments d'un ministère pour un groupe de travail sur les formes des contrats aidés. La plupart ont de hautes responsabilités, occupent des postes importants, ont suivi des études respectables. Ils sont haut-fonctionnaires, chercheurs universitaires, syndicalistes membres du Conseil Economique et Social, militants associatifs reconnus... Deux usagers allocataires du RSA, en parcours d'insertion, sont présents et ne disent rien. Les débats sont vifs. On se contredit. On se coupe la parole. Quand l'un d'eux demande la parole, « *d'un coup, un grand silence. Attention ! Le chômeur va parler...* »<sup>189</sup>. Celui-ci exprime son souhait de sortir du chômage et la nécessité de trouver des solutions face à la précarité des petits boulots qui s'enchaînent. Les mots sont généreux et généraux. Comment mobiliser cette intervention dans le débat ? Il y a un flottement. Pas de relance afin de préciser son point de vue. Puis le débat recommence, retrouvant progressivement les rails habituels des échanges portant sur les conditions administratives de production de la politique publique. Cette inclusion, on pourrait dire intrusion, du monde de la participation dans le monde de l'action publique illustre cette difficulté à intervenir à la fois dans les codes du monde de l'action publique. Mais aussi par la subordination du monde de la participation qui ne choisit pas ses représentants, qui ne s'impose pas comme un public constitué.

3. Cette acception différente de la compétence civique ne suffit pas à expliquer le rapport de domination entre ces mondes. En effet, de nombreux chercheurs ont montré que le discours et l'engagement des acteurs varient selon les scènes d'interaction. Il est plus difficile d'exprimer des désaccords dans le cadre ordinaire. Il se met en place une « *spirale du silence* » [Elisabeth Noelle Neuman 1984] où des acteurs préfèrent taire une opinion dissidente ou un désaccord avec ce qu'ils croient être l'opinion dominante, renforçant ainsi cette dernière. Serge Leblanc, allocataire du RSA, participe à un groupe ressource en Isère. Lors d'un entretien, nous avons pu évoquer avec lui des questions importantes pour lui qui ne sont abordées ni dans le groupe ressource, ni dans les équipes pluridisciplinaires. Comme les problèmes politiques de redistribution de la valeur ajoutée aux salariés

*« De formation, je suis informaticien. J'augmentais la productivité de personnes par des facteurs de 100 à 1000. Et bizarrement quand je faisais ça, on me demandait toujours de faire plus. On n'a jamais autant produit. Un agriculteur n'a jamais autant produit à l'hectare. Une vache il y a 40 ans produisait huit litres de lait, aujourd'hui, elle en produit 45 litres Et l'agriculteur n'arrive pas à en vivre. Qu'est ce qui se passe ? Il y a bien un problème. La richesse qui a été créée, elle va quelque part. (...) Un modèle reposant sur les salariés consommateurs ne peut pas durer dans un modèle où les entreprises ne payent pas les salariés. »* [Entretien avec Serge Leblanc]

---

189Entretien a posteriori avec une participante du MNCP au Grenelle de l'insertion.

Ou ce qui concerne le monde de l'action publique, le problème des ressources disponibles pour les travailleurs sociaux

*« Les assistantes sociales... les vrais problèmes, elles ne peuvent pas les traiter. Et le vrai problème c'est de donner du travail à chacun. Et ça ils ont aucun pouvoir là dessus. Donc ils se retrouvent avec des wagons, des wagons, des wagons de gens qui se retrouvent au RSA et ils font quoi ? De la pommade .Et ils ne peuvent rien faire d'autres. Ils savent bien que leur action est limitée. Et ils ne peuvent rien faire. Donc ils s'en rendent malade même »* [Serge Leblanc]

Ces questions ne sont pas abordées dans les commissions avec les acteurs ordinaires. Elles sont normalement réservées aux « coulisses » de l'action publique<sup>190</sup>. Ce décalage dans la représentation jouée par les acteurs multiplie les situations d'incompréhension et discréditent les acteurs.

Les membres du monde de la participation aussi ne se comportent pas de la même manière en fonction du contexte. Nina Eliasoph a montré que la vie associative et même plus généralement le caractère « public » du contexte ne facilite pas la politisation des discussions [Eliasoph 1998]. Le contexte de la rencontre entre ces deux mondes va donc orienter la considération qu'ils ont l'un pour l'autre.

Si rien n'est fait pour affirmer la compétence civique des acteurs ordinaires du monde de la participation, ceux-ci vont perdre tout crédit. Ils renforcent l'image d'un monde soumis et instrumentalisé. L'autonomie de certains acteurs institutionnels de ce monde comme ATD Quart-Monde ou le CCPA permet de modifier des éléments de contexte en renversant le rapport de nombre (afin que les personnes ordinaires soient plus nombreuses que les interlocuteurs du monde de l'action publique) ou les conditions du dialogue (interactions en petits groupes, mobilisation de méthodes de débats différentes).

A l'inverse, si le contexte de la rencontre entre ces deux mondes n'est pas modifié et correspond trait pour trait à celui du monde de l'action publique, il n'y a pas d'espace pour les membres du monde de l'action publique. Par exemple lorsque les formes d'énonciations se limitent à un échange verbal, dépassionné, neutre et rationnel. La mobilisation d'images, des émotions, du non-verbal [Young 1996] bouscule les règles implicites largement maîtrisées par les membres du monde de l'action publique. Certaines rencontres européennes de personnes en situation de pauvreté se sont organisées à partir de présentation d'affiches. Autre exemple, le Secours Catholique ou la Fédération des centres sociaux organisent des débats avec des élus sous la forme de théâtre-forum ou de théâtre-image {Boal 2004}. Mais ces formes de rencontres sont souvent marginales entre ces deux mondes.

Et elles peuvent aussi générer d'autres formes de mépris, moins fondé sur la méconnaissance que sur la déconsidération ou l'infantilisation. Cette attitude peut être verbalisée et dénoncée par certains acteurs de la participation dans leurs rapports aux pouvoirs publics. *« Je voudrais dénoncer l'infantilisation permanente dont sont victimes les demandeurs d'emploi. Lorsque je me rends au comité national de liaison, j'ai parfois l'impression d'être un délégué de classe que les enseignants condescendent à recevoir et à écouter avant de l'envoyer s'ébattre dans la cour de récréation pendant que les enseignants prennent des décisions. Nous ne sommes pas des délégués de classe et les chômeurs ne sont pas des élèves. Nous sommes des adultes et nous avons droit à une représentation. Pôle emploi n'est pas un lycée et les agents de Pôle emploi ne doivent pas être placés dans la posture de surveillants ou d'enseignants. Agir en*

---

<sup>190</sup>Définis par Erving Goffman comme « un lieu, en rapport avec une représentation donnée, où l'on a toute latitude de contredire sciemment l'impression produite par la représentation » [Goffman 1973a p.110]



*ayant ces représentations en tête conduirait tout droit à l'échec.* » Pierre-Edouard Magnan dans {Mission commune d'information sur Pôle Emploi 2011}. Une fois de plus les compétences civiques ne sont pas reconnues comme légitimes par des acteurs du monde de l'action publique.

Nous avons donc pu observer à quel point le monde de l'action publique et le monde de la participation sont dans un rapport conflictuel oscillant entre reconnaissance et déni de reconnaissance. Ils se concurrencent plus qu'ils ne s'ignorent. Si de nombreux observateurs tendent à valoriser la « délibération » qui découlerait de la participation, nous relativisons pour notre part une telle interprétation qui se révèle plutôt rare dans la région du monde de la participation des pauvres.

## \* Dépendances

Le monde de la participation n'a pas qu'un problème de légitimité vis-à-vis des autres mondes. Il a également un problème d'autonomie d'un grand nombre de ses ressources. Nombre d'entre elles sont produites par d'autres mondes sociaux.

Les ressources économiques et financières sont nécessaires au fonctionnement de ce monde. Certains de ses membres sont salariés. D'autres vivent de revenus issus de la protection sociale. Tous doivent organiser leurs déplacements pour se rendre sur les lieux de la participation. Ces frais sont pris en charge par des institutions du monde caritatif (Fondation Armée du Salut, Secours Catholique...) ou par des crédits souvent affectés sous la forme d'appels d'offres de la part des pouvoirs publics (contrats de consultants sur lequel répondent les « experts » du monde de la participation). Cette affectation n'est jamais unilatérale. Elle est négociée par les membres du monde de la participation qui sont malgré tout soumis à nombre d'exigences. Les dates des rassemblements peuvent être fixées en fonction de fenêtres électorales. Les formes et les montants des remboursements des transports sont souvent définis unilatéralement. Ces ressources sont donc très contraintes.

Bizarrement, le monde de la participation n'exploite pas le potentiel de ressources que constitue les technologies numériques et web pour son développement. Une parole publique d'acteurs ordinaires est produite en continu en dehors de tout canal institutionnalisé. Mais elle constitue aujourd'hui au autre monde social en n'étant pas produite en fonction des normes propres au monde de la participation. Les rares essais de mobilisation d'acteurs ordinaires par Internet ont plutôt été un échec<sup>191</sup> et c'est la présence réelle qui constitue l'alpha et l'oméga de la pratique de ce monde social. De même, il est particulièrement absent du monde médiatique dont les ressources sont hautement convoitées par les autres mondes sociaux et qui permettrait d'acquérir une certaine indépendance vis-à-vis d'eux.

---

191 On peut le lire dans les propos de Martin Hirsch dans une conversation organisée avec Rue89 « Patdu49 : Vous dites avoir « inventé le RSA avec des syndicats », lesquels s'il vous plaît ? Moi qui milite depuis des années, je n'ai vu nulle part, mais absolument nulle part, une possibilité de donner mon avis sur le RSA ? MH : Eh bien donnez votre avis ici ou sur le site [grenelle-insertion.fr](http://grenelle-insertion.fr). Mais dans chaque département où nous travaillons, nous avons mis en place des groupes de travail avec des allocataires du RMI ou de l'API, il y a des centaines de personnes qui ont participé et participent à ses groupes de travail, elles sont représentées dans un « collège » à part entière de nos groupes de travail du grenelle, au même titre que les syndicats, les associations, ou les élus. Et on reçoit beaucoup de contributions de personnes individuelles confrontées aux difficultés du chômage du RMI, de la précarité, de l'ass, etc. Vous êtes du Maine-et-Loire; nos programmes ont été conçus avec une personne qui travaillait au CCAS d'Angers justement pour son expérience de la participation des allocataires du RMI à une politique sociale. » {Leprince 2008}

Avec le monde académique des scientifiques, le monde de la participation a des relations ambivalentes. Parfois, ils échangent savoir et légitimité. C'est le cas dans les expériences de coproduction de « *forums hybrides* » [Callon, Lascoumes & Barthe 2001] où les savoirs profanes et experts se fécondent mutuellement. Mais dans la région du monde de la participation des pauvres, ces expériences sont très rares. On peut citer les « croisements de savoirs » initiés par ATD Quart-Monde. Le défi du lien au monde académique est pris en compte très tôt par Joseph Wresinski. Il lance un appel aux universitaires à la Sorbonne en 1983 : « *Le travailleur sous prolétaire détenteur d'une connaissance dont l'université a désormais besoin pour avancer : voilà le véritable renversement, la seule chance d'un changement fondamental dans la répartition des rôles (...) La responsabilité morale est politique et la rigueur scientifique obligent l'université à se tourner vers le Quart Monde, pour dialoguer et apprendre* ». [Wresinski 1983] Cette ambition est inhabituelle et fut suivie d'actions concrètes mises en place par Claude et Françoise Ferrand.

L'expérience du Comité nationale d'évaluation a été vécue sous le mode de la domination que ce soit au niveau du contenu ou au niveau du nombre puisqu'elle était la seule représentante de ce monde face à une dizaine de scientifiques. Peu de prises de paroles de René Thomiot<sup>192</sup> ont été retenues si ce n'est pour reformuler certaines questions posées dans des enquêtes auprès d'allocataires.

Cette domination du monde de la participation sur le lieu de production de savoirs légitimes n'est pas uniquement le fait d'économistes quantitatifs<sup>193</sup>, elle est également la conséquence des conceptions d'une partie des sociologues qui nient les capacités des personnes ordinaires d'affirmer un point de vue politique. Le réel doit être dévoilé, puisque les personnes sont considérées comme des « agents » de déterminations sociales qui les dépassent<sup>194</sup>. De manière moins caricaturale, les problèmes posés par des scientifiques consentant à rencontrer le monde de la participation, ne sont pas absents pour autant. Hélène Thomas formule la question du mépris social et de la honte qui peut être produite, malgré elle lors d'entretiens : « *Comment faire pour ne pas déranger ou pire « paralyser la pensée » de ceux auxquels nous voulons apporter l'appui de la nôtre, le soutien de notre analyse, le secours de notre voix dans la possibilité de prendre parole, nous qui sommes des hommes et des femmes de parole, comment faire pour ne pas déranger les pauvres dans leurs pensées, et au contraire les encourager à développer leurs réflexions, leur identité propre d'individus à la recherche de leur histoire ?* » [Hélène Thomas 2008]

Enfin, la dépendance du monde de la participation au monde caritatif est une dimension à discuter. « *Les associations incriminent une participation « descendante » alors qu'à leurs yeux, il ne peut y avoir de véritable participation démocratique qu'insufflée et maîtrisée par la société civile* » [Rui & Vilchaise-Dupont p.23]. La maîtrise de la participation par les associations caritatives est importante bien que nullement totale<sup>195</sup>.

Le monde caritatif a ses propres intérêts qui ne sont pas forcément en adéquation avec ceux qui sont exprimés dans le monde de la participation. La parole exprimée par des personnes pauvres peut être mise en tension avec des stratégies de communication sur le marché du don.

---

192 Elle nous a autorisé à consulter les compte-rendus de cette instance.

193 Sur la domination du monopole de l'appareil statistiques sur la production des politiques sociales en France, cf [Barbier 2008 p227-288]

194 Chez Bourdieu, l'habitus reproduit des stratégies inconscientes acquises pendant la socialisation et confortée par l'illusio, la croyance que le jeu en vaut la chandelle.

195 Elle ne maîtrise pas les groupes ressources, les comités d'usagers... Et quand elle met à disposition un professionnel pour animer un groupe d'usagers, d'habitants, de personnes pauvres... elle n'en n'a qu'une maîtrise partielle et limitée.

Les donateurs sont plus mobilisés pour financer de l'aide visible que de la production de parole ordinaire. Il faut donc composer avec les impératifs de ces deux mondes.

Que deviendrait le monde de la participation s'il produisait des positions ou des paroles en désaccord avec les valeurs ou les intérêts du monde caritatif ?

« - Donc si demain le CCPA dit, je donne un exemple extrême, il ne faut plus accueillir d'étrangers en CHRS

- *On dira qu'on est pas d'accord. Le CCPA n'a pas vocation à être le porte-parole de l'Uniopss ou de la Fnars. »* [Entretien avec Bruno Grouès, Uniopss<sup>196</sup>]

Dans ce cas, le lieu de participation n'engage pas l'institution qui l'anime et le soutient. Il y a donc un cadre plus ou moins implicite qui engage et n'engage pas l'association porteuse de l'espace de participation. Ce cadre peut d'ailleurs désinciter à la participation elle-même. C'est ce que relate Renée Thominot en racontant les difficultés engendrées par sa participation au journal « Parole de sans voix » :

- *Alors pour faire l'édito, ça a été assez bizarre car en fin de compte, j'ai dit je veux bien faire l'édito. Il y a pas de problème. Mais il y avait d'autres personnes, tu sais, qui étaient de [nom des associations]... Et il y avait un monsieur à côté de moi, je suis sûr qu'il avait autant de choses que moi à dire sauf que, et ça, ça m'est resté car je me suis dit, punaise, je ne veux jamais que ça m'arrive, ils lui ont dit : « Attention, il faut que tu t'engages et que tu signes de ton nom et de ton prénom. Alors attention ! ». Et moi, j'ai trouvé ça d'un paternalisme tu sais, ça m'a horrifié*

- *T'as pas peur des conséquences ? Lui devait avoir peur des conséquences.*

- *Oui voilà mais je pense qu'on les macère bien dans le jus. Attention ! Voilà... Je trouve ça dommage car je pense qu'il y aurait plus de gens qui prendraient la parole s'il n'y avait pas ce paternalisme des associations.*

[Entretien avec Renée Thominot]

Le monde de la participation est particulièrement dépendant d'autres mondes sociaux pour nombre de ses ressources : les ressources économiques et financières, la production de savoirs et le cadre d'intervention à négocier avec le monde caritatif. Cette dépendance au monde de l'action publique limite son autonomie. Celle-ci serait renforcée si ces ressources étaient affectées par des mondes sociaux plus nombreux. Cette pluralité de liens est trop restreinte pour structurer et institutionnaliser un monde qui demeure en émergence, plus dépendant qu'interdépendant.

---

196 Après relecture, Bruno Grouès précise sa pensée en affirmant que « *les personnes en situation de pauvreté sont et doivent être entièrement libres de leur parole* » [Mail du 27 septembre 2012]

## 2 - Voix

Les contradictions du monde de la participation des pauvres ne sont pas qu'externes. Elles travaillent ce monde en en constituant à la fois un moteur. Le conflit produit du lien social [Simmel 1908], et des innovations. Mais il peut aussi constituer un frein au développement d'autres relations et des formes d'autodestruction.

Nous retenons un certain nombre de ces contradictions qui rendent complexe le fait de produire des paroles ordinaires.

- La difficulté de mobilisation des personnes dans ce monde rend la parole ténue et rare (« Rare »)
- Le caractère ordinaire de la parole est difficile à maintenir dans la durée (« Ordinaire »)
- Loin d'être sans entraves, la prise de parole dans le monde de la participation est encadrée dans son contenu par des formes de contrôle social (« Contrôles »)
- La finalité de l'activité participative ne fait pas consensus ce qui rend difficile la structuration de ce monde (« Motifs »)
- A l'intérieur de tout monde social, il existe des concurrences institutionnelles. Pour qu'il soit reconnu à l'extérieur, il y a nécessité d'une prédominance ou d'une alliance entre acteurs institutionnels pour obtenir cette reconnaissance ce qui n'est pas le cas pour ce monde. (« Concurrences »)

### \* Rare

Pour commencer, rappelons que le monde de la participation des pauvres est limité par sa taille. Le non-recours au RSA, un dispositif connu, souvent nécessaire pour survivre économiquement est déjà très important<sup>197</sup>. Le non-recours à des dispositifs de participation inconnus et gratuits l'est encore bien plus. Alors que les scientifiques et les journalistes ne cessent de répéter qu'il existe des millions de personnes pauvres en France, le monde de la participation des pauvres ne doit compter que quelques centaines de membres en dehors des professionnels.

La plupart de ceux-ci s'accordent sur les difficultés qu'ils rencontrent pour mobiliser des personnes pauvres pour ces espaces de paroles. Ce qui explique la récurrence des débats concernant les freins et les méthodes de mobilisation (cf II-2 Controverses). Mais c'est également le cas des personnes pauvres qui participent à ces espaces : « *Y a personne qui vient à ces forums. Ils arrivent pas à convaincre les allocataires de l'utilité* » [Serge Leblanc]

Les personnes mobilisées ont d'ailleurs des similarités. Pour le RSA, les évaluations indiquent que ce sont plutôt des personnes suivant un parcours d'accompagnement social (plutôt que professionnel). Elles semblent venir pour recréer du lien social et non pour trouver un emploi. Ce sont des personnes qui ont autour de 45 ans {ANSA 2011a et 2011b} Ces caractéristiques sont sans doute proches de celles que touchent d'autres institutions du monde de la participation comme ATD Quart-Monde qui mobilise un public très familial ou le Secours Catholique<sup>198</sup>.

---

197 Un tiers au RSA socle et deux tiers au RSA activité. [Warin 2011] Le non-recours s'explique par plusieurs raisons : la complexité du dispositif (qui crée de la méconnaissance mais également la peur des indus), le refus de la stigmatisation dû à un dispositif d'assistance (refus des contrôles) et un calcul coût avantage puisque le RSA activité fait perdre de nombreux droits connexes y compris la prime pour l'emploi.

198 Il serait intéressant de mener une étude spécifique en comparaison à celle qu'a menée Sophie Maurer sur le

Cette rareté de la parole et ce « silence dans la participation » s'explique pour un très grand nombre de raisons.

- par méconnaissance<sup>199</sup> de l'existence de ces espaces
- par stratégie<sup>200</sup> : l'intérêt potentiel de la prise de parole (matériel, de reconnaissance...) au vu du coût (en temps, en investissement de soi...) est vu comme défavorable. L'intérêt n'est pas objectif. Il existe si la personne considère cet engagement comme important à un moment donné. Il peut être inexistant (« *la vraie vie est ailleurs* ») ou limité (« *ça ne va rien changer* »). Il en est de même du coût qui peut être perçu par soi ou son entourage comme une forme d'instrumentalisation parce que est perçu comme « un système ».
- par honte de sa situation sociale
- par refus de s'identifier à une forme d'identité prescrite (celle de « militant du quart-monde », de « bénéficiaire du RSA »...)
- par dépit après une rencontre malheureuse avec l'un ou l'autre des interlocuteurs de ce monde
- par une difficulté matérielle : manque de temps, de capacités de se déplacer (quand on est éloigné du lieu effectif de la participation), de possibilité de garder ses enfants...

Cette forme de rareté de la mobilisation est d'autant plus importante que le monde de l'action publique est demandeur d'une forme de représentativité. Celle-ci ne peut être justifiée au regard du nombre de participants. Les partisans du monde de la participation mettent alors en place différentes stratégies pour répondre à cette critique. Ils affirment la légitimité de toute parole ordinaire au nom de la dignité des personnes. Ils masquent le nombre de personnes réellement mobilisées dans l'expression de la parole par la médiation du « groupe ». Ils confondent les flux et les présents en affichant un nombre global de participants, comptant de manière identique ceux qui ont participé une fois et ceux qui en sont des piliers.

Cette participation du nombre est une première difficulté rencontrée par les acteurs du monde de la participation. Il en existe d'autres comme celle de pouvoir attester du caractère « ordinaire » de la parole produite.

## \* Ordinaire

A ce stade, nous devons distinguer entre les problèmes généraux posés à l'ensemble du monde de la participation et les problèmes spécifiques posés aux acteurs de la région de la participation des pauvres.

Au niveau de l'ensemble du monde de la participation, l'activité essentielle consiste d'abord à produire de la parole d'acteurs ordinaires. Ce qui d'un côté, disqualifie implicitement la parole des « professionnels » et de l'autre amène à toujours s'assurer du caractère ordinaire de la parole produite par les autres membres de ce monde. Certains fondent cette légitimité sur la

---

mouvement des chômeurs. Elle avait décrit ceux-ci comme ayant une éducation ou une socialisation valorisant l'expérience militante, ne disposant plus d'un réseau d'aide leur permettant de supporter le chômage, estimant ne plus pouvoir prétendre à un emploi et ayant eut avant le mouvement un contact avec une organisation de défense des chômeurs [Maurer 2001]

199 Les théoriciens du non-recours nomment ce phénomène la « non-connaissance » [Warin 2010a]

200 Cela correspond à ce qu'Albert Hirschman nommait la stratégie de la défection (*exit*) pour la consommation marchande [Hirschman 1970]

relation de délégation. C'est la solution proposée dans le cadre du RSA entre les « groupes ressources » et les « équipes pluridisciplinaires ». Mais si une parole est fondée sur une délégation, elle s'institue et se coupe de son caractère ordinaire. « *"Je dis ce que vous dites, vous êtes donc priés de demeurer silencieux au moins pour un certain temps et sur un certain nombre de sujets"*. *La volonté générale se construit en même temps que les volontés individuelles : l'accord n'est possible qu'à cette condition, mais il se paye du silence au moins provisoire des représentés* » [Callon Lascoumes, Barthe p164-165] Si le vote « fait parler le peuple », en réalité, il le réduit au silence. Si une parole ne peut pas être fondée sur une délégation ou sur une représentation, où est sa légitimité ? Si la parole est trop ordinaire, quelle est sa valeur ? Au nom de quoi prendre la parole ?

Plusieurs positions idéal-typiques ont été proposées. Elles sont souvent bricolées par les acteurs du monde de la participation qui passent d'une forme de légitimité à une autre.

- ⤴ La proposition avancée par Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe consiste à fonder la prise de parole ordinaire sur **le caractère profane** des acteurs ordinaires. Dans ce cadre, l'acteur ordinaire doit être désintéressé à l'égard de l'objet de la participation et ne pas avoir de point de vue trop arrêté au départ. Il peut être tiré au sort et s'appuie d'abord sur son « bon sens » en dehors de ses intérêts, de son ancrage dans une situation. Il est mobilisé d'abord dans des dispositifs qui lui amène la capacité à se forger un jugement nouveau comme les conférences de consensus ou des jurys d'assise. Cette position est moins présente dans le monde de la participation des pauvres qui ne peut être totalement profane. [Callon, Lascoumes & Barthe 2001]
- ⤴ D'autres avancent que la prise de parole est fondée sur **une expertise d'usage** restreinte à un monde externe ou même un dispositif. Cette expertise est vécue individuellement. Cette figure de l'usager<sup>201</sup> est celle de « l'allocataire RSA » pour le monde de l'action sociale ou de la « personne accueillie » en centre d'hébergement pour le monde caritatif. Le risque est alors de cantonner la prise de parole à certaines questions à la mise en œuvres de dispositifs ou à la vie locale sans que soit valorisée la possibilité de monter en généralité (cf infra « Contrôles »).
- ⤴ Une dernière solution est de fonder l'identité sur **une communauté d'expérience** plus large. C'est la stratégie d'ATD Quart-Monde qui fonde la parole des « pauvres » sur la résistance à la misère : « *L'expérience nous a appris que les personnes en situation de grande pauvreté et d'exclusion sociale ont une connaissance, un savoir d'expérience liés à leur vécu de résistance à la misère* ». Mais aussi au MNCP qui définit ses membres comme des « chômeurs précaires ».

*« Et puis il y a le Grenelle de l'insertion. Il y avait plusieurs groupes et il fallait qu'il y ait les groupes d'usagers, dans le Grenelle d'insertion. (...) Nous, on a envoyé des gens. On a désigné des gens pour participer au Grenelle de l'insertion donc il y avait des gens qui ont été quand même les plus présents puisqu'on a été dans tous les groupes, dans tous les thèmes. Et on avait des chômeurs, mais les chômeurs quand ils se présentaient, ils mettaient leur nom. [Les organisateurs] disaient « vous allez mettre votre nom ». On était autour d'une table et tandis que nous, hop, [nos membres] barraient leur nom et il mettaient MNCP, chômeurs organisés. Voilà ça ça a énervé tout le monde. Mais voilà. » [Marc Desplats, MNCP]*

---

201 Selon Michel Chauvière, elle apparaît pour la première fois dans les années 1920 dans le domaine de la fourniture d'électricité où l'usager est distingué de l'abonné. L'administration identifie un besoin social auquel correspond un service public. L'identification du besoin et de sa réponse restent du ressort de l'administration.

Cette communauté d'expérience n'existe pas a priori. Elle suppose un travail de construction idéologique et relationnel préalable ce qui affaiblit la dimension « ordinaire » de la prise de parole et crée des suspicions de manipulation par des militants ou des professionnels.

L'élaboration de la parole ordinaire doit tenir un équilibre subtil entre une formulation ancrée dans l'expérience (ou de manière plus limitée dans l'usage) tout en étant suffisamment précise pour constituer un point de vue, sinon alternatif, du moins affirmé aux yeux des autres mondes sociaux<sup>202</sup>. On mesure à quel point l'identité<sup>203</sup> des membre du monde de la participation est fragile, ténue, fonction des dispositifs et d'une légitimité fragmentée. Cela ne facilite pas l'inscription durable dans ce monde.

Ce problème est accru pour ce qui concerne la région du monde de la participation des pauvres. Ceux-ci sont considérés comme principalement marqués par la privation (de leur dignité, des droits fondamentaux...) ou la menace d'exclusion. Comme si cette privation était uniforme dans tous les domaines de la vie sociale, politique et économique (tous les mondes sociaux). Ce paradigme structure les discours sur la responsabilisation et l'incitation. « *Nous exigeons d'eux une participation aux dispositifs d'intégration politique, d'aide sociale, d'assistance censés les autonomiser et leur donner la capacité de décider de leur vie et d'en être responsables* » [Hélène Thomas 2008]

Cette demande d'autonomie et de responsabilité peut être intériorisée ou non par les personnes pauvres<sup>204</sup> dans leurs discours. Leur prise de parole se retrouve alors prise en étau entre une demande de légitimité (fondée sur leur expertise d'usage ou leur expérience) et une exigence de responsabilité (face aux enjeux implicites de leur propre inclusion sociale). On constate ainsi que les membres du monde de la participation des pauvres tentent de se détourner des caricatures de personnages assistés, apathiques ou résignés pour adopter et défendre des postures de personnes autonomes, positives et contributives. Si dans les coulisses, elles peuvent se permettre de douter ou de critiquer, sur la scène du monde de la participation, elles ne le feront pas afin de ne pas être assimilées aux stigmates de la culture de la pauvreté<sup>205</sup>. On comprend mieux ainsi l'appel d'un représentant des allocataires du RSA de « *venir avec ses idées* » à la Conférence Nationale d'Evaluation du RSA (cf « Introduction »). Ou bien le fait que des allocataires sont parfois plus durs que les professionnels dans le cadre des équipes pluridisciplinaires pour couper le RSA {ANSA 2011b}.

Le caractère « ordinaire » de la parole produite est coloré du caractère « spécifique » de l'expérience/expertise de la pauvreté. Tout en ne devenant pas des « pauvres professionnels » qui auraient un monopole ou une délégation trop importante sur la parole des pauvres.

Il est donc difficile de faire partie durablement du monde de la participation des pauvres car il pose des problèmes spécifiques d'identité, d'appartenance et de positionnement. Ceux qui sont amenés à participer à ce monde ne font souvent que le traverser, créant un flux continu plutôt qu'une flux structurant. Cela est également renforcé par l'existence d'autres formes de « contrôle social » qui ne relèvent plus du face-à-face des guichets et des comptoirs d'aide.

---

202 « *Tout le monde ne peut pas avoir un avis sur tout. Sur Pôle Emploi je suis incollable mais pas sur le reste. C'est important pour être crédible* » [Entretien avec Marie Lacoste, MNCP]

203 Nous envisageons l'identité comme un processus de formation continu inscrit dans le temps de l'action et non comme un état défini de manière atemporelle et réduit à sa dimension intrapsychique

204 Nicolas Duvoux distingue trois attitudes face à la demande d'autonomie : l'autonomie intériorisée ; l'autonomie contrariée ; le refus de la dépendance [Duvoux 2009]

205 Pour un résumé complet des enjeux de ce débat suite aux écrits d'Oscar Lewis, cf [Duvoux 2010]

## \* Contrôles

Certains imaginent que les rapports de pouvoirs sont absents du monde de la participation. En réalité, comme dans tous les mondes sociaux, les relations sont empreintes d'une double dimension de reconnaissance et de domination. La pratique de l'activité participative n'échappe pas à ces rapports de pouvoirs. Cette dimension est pourtant souvent niée par ses membres. Elle ne fait pas l'objet d'une réflexion spécifique. Elle prête alors le flanc à la critique. Nous commençons par détailler la manière dont la pratique de l'activité est encadrée avant d'évoquer la critique du caractère disciplinaire de certains espaces de participation avant d'évoquer cette question dans une perspective de « contrôle » qui évoque à la fois les possibilités d'assujettissement et de subjectivation de ce monde.

1. Tout d'abord, rappelons que la prise de parole est très encadrée dans les lieux de la participation. Si l'on cherche à participer, il faut accepter un certain nombre d'empêchement et d'encadrement du discours. Le terrain de la discussion est balisé par les professionnels. Mathieu Berger rappelle que l'enjeu de ces dispositifs n'est pas que le débat mais aussi le fait d'être reconnu comme un partenaire du débat<sup>206</sup>. Participer suppose d'apprendre à en maîtriser les règles du jeu. Les personnes ne peuvent s'exprimer qu'en respectant un certain nombre de règles implicites dans la prise de parole :

- **Comprendre « ce dont il est question »** afin de ne pas être « hors de propos » sous peine d'être recadré ou de voir son intervention reformulée par l'animateur. Lors de la Conférence nationale d'évaluation du RSA, une femme allocataire du RSA dans le public prend la parole afin de dénoncer le fait que les entreprises multinationales ne payent pas d'impôts. Elle interpelle les décideurs politiques sur le fait qu'elles n'embauchent pas en France ou qu'elles « n'aident pas l'Etat à le faire ». L'animatrice de la table ronde lui répond sèchement : « *C'est hors débat. On parle du RSA Tout le monde est d'accord avec vous. Ce n'est pas le sujet de cet après-midi. Que voulez vous qu'on y fasse ?* » Le lien que cette femme faisait entre l'évasion fiscale, le chômage et son indemnisation par le RSA n'était pas « ce dont il était question ». On était là pour discuter de la mensualisation ou de la trimestrialisation de l'allocation, pas du contexte économique et politique.
- **Savoir mobiliser une expérience personnelle** sans entrer dans une histoire trop privée [Nez 2011] ou sans affirmer un intérêt particulier. Le rôle d'allocataire « prescrit » est alors lui-même un facteur d'affaiblissement de la prise de parole. Les participants sont « *affaiblis par une catégorisation de l'action publique qui particularise et naturalise leur place dans l'espace social* » [Denis Laforgue 2008].
- **savoir mobiliser une certaine partie de son savoir**. L'expérience de vie est riche de savoir-faire artisanaux, de contes, de langues, de la débrouille du quotidien qui sont rarement valorisés. Mais ce savoir est souvent ignoré ou considéré hors champ. La reconnaissance de l'expérience de la pauvreté fonctionne dans le même temps une forme d'assignation à ce qui n'est qu'une partie de la vie de la personne. Par exemple, la « résistance à la misère », mise en avant par ATD Quart-Monde, est réductrice au vu des savoirs des personnes (y compris au regard de l'expérience réelle pratiquée par cette organisation). Il peut être défini de manière encore plus étroite comme la réception de l'allocation mensuelle du RSA ou l'hébergement en foyer d'urgence.

---

206 Nous nous appuyons sur son article éclairant. [Berger 2009].



Tout écart est soumis à un recadrage de la part du professionnel qui s'appuie ou non sur un cadre défini en début de séance. Si la prise de parole est encadrée, elle n'est pas non plus complètement dirigée. Le cadre du débat est plus ou moins négocié avec les professionnels du lieu de participation. Si dans le cadre des équipes pluridisciplinaires, l'ordre du jour peut se réduire à donner son avis sur des dossiers d'allocataires, il démobilise rapidement. Les commissions qui commencent par un tour de table sur des questions de contexte réussissent mieux l'inclusion des allocataires dans « l'équipe » constituant la commission.

2. Certains vont plus loin dans la critique de certains espaces de participation. Lors d'une conférence récente, Bruno Tardieu, volontaire à ATD Quart-Monde, mentionnait que les « équipes pluridisciplinaires » avaient été renommées « équipes disciplinaires<sup>207</sup> » par certains allocataires du RSA. La discipline permet de faire plier chaque individu « déviant » par une mécanique du pouvoir afin de le rendre utile et de lui attribuer une place que ce soit à l'hôpital, au collège, dans une prison, dans un Conseil Général...

C'est d'ailleurs l'intention de certains des promoteurs de la participation que de discipliner... « les travailleurs sociaux » et les administrations. *« Quand on fait participer un groupe d'allocataires du RMI comme Gwenn, il devient un dynamiteur d'obstacles. Des directeurs de la CAF, de la Caisse primaire d'assurance maladie, de l'insertion réunis ensemble, peuvent nous expliquer, à nous, que c'est compliqué ou qu'on n'y arrivera pas. Mais face à un groupe de RMistes présents qui parlent de leurs urgences, besoins ou envies, il est plus difficile de se réfugier derrière les procédures administratives. On est obligé de leur répondre et d'avoir des résultats. »* [Hirsch et Rosière p158]<sup>208</sup> Cet effet de discipline est d'ailleurs relevé par quasiment toutes les évaluations réalisées par les associations sur la participation des destinataires du RSA.

La présence des allocataires provoque l'intériorisation de leurs réactions possibles par les travailleurs sociaux. *« Je sais qu'il y a des représentants des bénéficiaires, donc ça impose une posture, de faire attention à ce qu'on dit, à ne pas blaguer à partir des situations qu'on voit, pour dédramatiser, c'est très bien parce que ça nous oblige à avoir cette posture professionnelle qu'on nous demande d'avoir »* {MRIE 2011 p8} Ce qu'il était possible de dire dans les coulisses du travail social l'est moins dans les équipes pluridisciplinaires et plus du tout dans les groupes ressources.

Dans cette perspective, il pourrait être utile d'observer la place des membres des équipes pluridisciplinaires et des groupes ressources dans les salles qui les réunissent. Scruter comment les agencements des chaises, des tables et des tableaux, les convocations et les ordres du jour qui ont un caractère disciplinaire sur les corps et les discours. On ne se lève pas

---

207 Ils réinvestissent le concept de discipline cher à Michel Foucault. Il désignait un certain nombre de techniques de coercitions qui s'exercent sur les individus, ses comportements en fonction d'une norme présentée comme naturelle (et non comme une simple norme juridique). [Revel 2007]

208 Fabien Tuleu nous a aussi confié: *« Les équipes pluridisciplinaires, c'est une petite vengeance de quelques uns. Tu as déjà été dans une CLI [Commission locale d'insertion] ? Quand t'es à V\*\*\* avec des travailleurs sociaux qui sont là depuis 25 ans, avec un élu du Conseil Général qui connaît toutes les familles. Et l'AS [Assistante Sociale] qui dit et maintenant, on va traiter de la famille Duchmol. Et tout le monde soupire « Ah... » C'est un traumatisme initial. Avec tout le monde qui est en consensus sur la représentation et pas sur la réalité de ce que vit cette famille. On était d'accord à quelques uns. On l'a poussé et je l'avais expérimenté avec les comités d'usagers [dans le cadre de l'expérimentation]. Il y avait la nécessité d'une posture plus respectueuse. On est sous le regard de délégués [des allocataires]. On était quatre ou cinq à pousser ça. Les départements du Gers et des Charente ont aidé aussi. »* [Entretien avec Fabien Tuleu]

et on ne s'assoit pas n'importe quand. On ne prend pas n'importe quelle attitude ou la parole ni n'importe comment. Les déviations sont corrigées de manière visible et compréhensible par tous. On pourrait examiner la gestion du temps, son découpage. Celui-ci attribue un pouvoir à chaque individu et désigne des responsabilités différentes où « naturellement » le(la) représentant(e) des allocataires ne préside pas la séance, ne définit pas l'ordre du jour, n'en rédige pas le compte-rendu<sup>209</sup>. Où il convient de s'exprimer dans un temps déterminé (de manière ni trop brève, ni trop longue) et à des moments précis (ni trop au début, ni trop à la fin). Cela vaut pour tous les espaces de participation et pas seulement pour les équipes pluridisciplinaires.

**3.** Les rapports de pouvoirs au sein du monde de la participation sont ambivalents. Le concept de discipline est mécanique, implacable. Alors que les relations entre professionnels et personnes ordinaires sont réversibles. On lui préfère avec le dernier Michel Foucault<sup>210</sup> ou Erving Goffman<sup>211</sup> la notion de contrôle. Il désigne le phénomène qui ne réprime pas la déviance mais la prévient par l'individualisation et l'intériorisation des normes. Elle peut produire des phénomènes contradictoires d'assujettissement et de subjectivation.

Dans le monde de la participation, le contrôle social existe également afin de faire respecter ses règles internes, ses hiérarchies, ses frontières. Mais il est difficile à exercer. Le monde de l'action publique produit des catégories de population qui sont des identités potentielles dont il est difficile de se distinguer. Quand des personnes participent à un groupe ressource, comment doivent-elles se présenter ? Sont-elles des « allocataires du RSA » (telle qu'aimeraient les percevoir les pouvoirs publics) ? Des « pauvres » (pour être aidé) ? Le geste de se nommer est l'affirmation ou l'acceptation d'un pouvoir premier concernant son identité.

La difficulté à exercer des formes de contrôle social dilue l'espace, affaiblit ses normes internes. Lorsque nous assistions à l'atelier sur la participation au MNCP, chaque personne s'est présentée sans consigne de l'animateur de séance. Le premier à se lancer a donné son lieu de résidence (en Ariège) puis sa condition (demandeur d'emploi). Chacun a poursuivi, toujours avec sa provenance territoriale, parfois avec sa condition sociale. Certains ont ajouté une fonction particulière exercée au titre du MNCP (« je fais partie d'un comité de liaison » ; « je suis secrétaire » ; « j'essaye de siéger au CNLE » ; « je suis chômeur adhérent »). Le tour de table se poursuit jusqu'à un homme d'une cinquantaine d'année qui commence « *je suis chômeur actif à Clermont. Je suis chômeur et retraité. J'ai travaillé une certaine partie de ma vie. Il vaut mieux pas être au RSA dans la période. Ce qui compte, c'est important, c'est que je sois à l'ASS..* ». Il est coupé par l'animateur. Mais la forme de contrôle exercée était compliquée puisque la personne jouait avec les limites de la présentation de soi. Sans frontière claire, il est difficile de faire respecter des normes sociales communes. Sans normes sociales communes, il est périlleux d'imposer un contrôle social. Sans contrôle social, le monde a des limites poreuses et crée des identités fragiles et éphémères.

---

209 Encore une fois, nos contacts ne nous ont pas permis d'aboutir pour assister à des séances de telles groupes mais cela pourrait être l'occasion de prolonger cette recherche.

210Celui qui travaille sur les techniques du « souci de soi » ou sur la sexualité [Revel 2007]

211Quand l'individu vise à garder la face ou à dissimuler des informations dans le cadre de la vie quotidienne [Goffman 1973b p.108-110]

## \* Motifs

Une quatrième contradiction interne concerne l'absence de hiérarchisation des motifs<sup>212</sup> de ses membres. La diversité ne constitue pas un problème en soi. Tous les mondes sociaux sont constitués d'acteurs aux motifs différents. Mais ils sont plus ou moins hiérarchisés ce qui permet aux membres des mondes religieux d'affirmer le primat de la relation à Dieu, aux mondes militaires, celui de faire la guerre... en subordonnant les autres motifs à celui-là. Dans le monde de la participation, les motifs sont très différents entre ceux mis en avant par les professionnels de ce monde et ceux des membres ordinaires

Pour la majorité des professionnels de ce monde, le principal motif de ce monde concerne l'émancipation des personnes pauvres : leur besoin d'information, d'insertion, d'implication dans la vie sociale {Comité d'évaluation des expérimentations 2009 p73-74} Certaines personnes pauvres reprennent ce motif qui vise à donner une autre image de soi face à l'épreuve que constitue la stigmatisation sociale. Il faut ne « *pas se laisser aller* », être positif et le faire savoir, montrer que l'on est en capacité de contribuer et « *d'assumer ses responsabilités* ». C'est ce qu'avance Didier Souriau, allocataire participant à l'équipe pluridisciplinaire dans les Côtes d'Armor : « *Depuis qu'on a fait les groupes d'utilisateurs, on est devenu acteurs et pas seulement utilisateurs* ».

Mais les personnes ordinaires avancent aussi d'autres motifs qui n'apparaissent pas chez les professionnels. Comme le sentiment grisant de passer à travers les niveaux en ayant l'opportunité de rencontrer des « décideurs » et peut être de les influencer. Gwen Rosière évoque dans l'ouvrage publiant sa correspondance avec Martin Hirsch. Renée Thominet regrette de ne pas avoir pu déjeuner avec lui. Serge Leblanc indique son intérêt pour aller rencontrer des responsables qui peuvent changer les choses. « *Comme ça s'est mal passé, ils vont appeler un chef. Là ça a un intérêt d'y aller.* » [Serge Leblanc]

Marie-France Zimmer, personne en situation de pauvreté signataire de l'édito de « Paroles de sans voix » écrit : « *Pour une fois, l'espoir d'être entendue me fait vibrer : j'ai tellement l'impression de crier au fond d'une forêt, au bout, tout au bout d'un chemin boueux où l'on relègue ceux que l'on ne veut pas voir, pas entendre. Enfin, aujourd'hui, on nous donne la parole, à nous les pauvres, qui bien sûr n'avons rien à dire, car c'est bien ce que croient beaucoup de nos concitoyens. (...) Alors aujourd'hui, j'ai bien envie de crier, de hurler nos espoirs, pour qu'enfin on les entende* » [Marie-France Zimmer 2012]

Cet espoir est souvent déçu. « *Pourtant, il m'est arrivé de rencontrer des élus haut placés. Nous étions en petit comité avec d'autres comme moi, qui mettions nos attentes, nos questions entre leurs mains. Nous ont-ils seulement entendus ? Moi, je les ai entendus. J'ai souvenir de ce qui a été dit, surtout ce jour-là, un 17 octobre, journée mondiale du refus de la misère. Ils avaient levé un grand espoir dans mon cœur. Mais je me suis rendu compte que je n'ai pas été entendue.* » [Zimmer 2012]. Ce qui les amène ensuite à critiquer ces acteurs des mondes sociaux qu'il faudrait intégrer comme « *ces élus qui parlent sans écouter ce qui s'est dit et qui commencent par s'excuser de devoir partir avant la fin* » [Serge Leblanc]

Cette contradiction entre des professionnels dont l'ambition est de produire de la parole dans

---

212 Il se distingue de la motivation. « *Un motif n'est pas la source subjective de l'action, mais un acte du langage qui s'inscrit dans un vocabulaire disponible pour les acteurs sociaux et leur permet d'interpréter une conduite. Un motif est d'abord une manière de répondre à une question portant sur ce que l'action a d'inattendu ou sur ses alternatives en présentant une excuse ou une justification* » [Isaac Joseph 1998 p28]

une optique de travail social collectif et visant le développement du pouvoir d'agir (*empowerment*)<sup>213</sup> et des acteurs ordinaires dont l'ambition est de contribuer à un changement social ou institutionnel est assez flagrante. Elle alimente l'ambivalence d'un monde intermédiaire qui s'affirme moins qu'il n'est mobilisé pour les enjeux des autres mondes sociaux. Cette absence d'un enjeu unique commun à tous ses membres constitue l'une des différences avec ce qui constitue un champ au sens de Bourdieu.

## \* Concurrences

Comme tous les mondes sociaux, l'existence en son sein de plusieurs institutions crée à la fois un potentiel de concurrence et de coopération. Nous voulons montrer que la coopération est relativement limitée. Il n'y a pas de coalition qui permet d'affirmer une reconnaissance plus globale de ce monde. Pour prendre une analogie, si les entreprises marchandes multinationales se font concurrence, elles ont également créé des espaces de coopérations afin d'affirmer leurs intérêts communs en tant qu'employeur. Il n'existe pas de tel espace de coopération au sein du monde de la participation. Cela laisse d'autres mondes sociaux imposer leurs manières de percevoir le rôle et la fonction de ce monde qui leur est souvent subordonné.

La coopération se déroule de manière résiduelle dans des espaces très institués comme le Conseil National de Lutte contre l'Exclusion. Celui-ci a produit un rapport légitimant bon gré mal gré l'ensemble du monde de la participation des pauvres. Elle peut également s'articuler à travers des actions concrètes mais ponctuelles : la Fondation Armée du Salut, la FNARS et l'UNIOPSS pour animer la démarche CCPA ; le Secours Catholique, ATD Quart-Monde et la Fédération des Centres sociaux lors du Forum Social Européen de St Denis en 2003 ; la Fondation Armée du Salut et le MNCP lors de l'Assemblée Générale de ce dernier mouvement. A l'exception du CCPA, ces actions sont temporaires et sont plutôt l'occasion d'un échange de pratiques<sup>214</sup>. Elles ne relèvent pas d'une stratégie partagée sur un temps long.

A la différence d'autres mondes sociaux (comme le monde économique marchand), la concurrence est tue. Elle est pourtant très présente. Elle est, pour une part, la conséquence de la faiblesse de ce monde qui ne sait ou ne peut pas produire ses ressources de manière endogène. Ses acteurs se trouvent en concurrence pour obtenir les ressources affectés par les mondes extérieurs. Cela affaiblit l'émergence et la reconnaissance du monde social dans son ensemble.

ATD Quart-Monde est un acteur puissant et reconnu par les pouvoirs publics mais controversé à l'intérieur de ce monde. Il prend des positions qui ont clivé le monde social comme le refus d'un objectif chiffré de diminution du nombre de pauvres<sup>215</sup> ou celui de refuser d'associer les allocataires aux sanctions dans les équipes pluridisciplinaires. A l'inverse, le Secours Catholique a soutenu le fait que les pauvres, comme tous les citoyens puissent se positionner

---

213 Voir sur ce point les recherches effectuées par Yann Lebossé sur les ajustements entre enjeux des personnes concernés et posture professionnelle des intervenants dans une perspective de développement du pouvoir d'agir [Lebossé, Bilodeau, Chamberland, Martineau 2009]

214 « *C'est un collectif de personnes précaires qui fonctionne de manière très différentes de nous. Nous les avons invités pour nous ouvrir l'esprit, aller voir ailleurs comment ça se passe et échanger* » [intervention de Pierre-Edouard Magnan pour présenter le CCPA en début d'atelier commun]

215 ATD Quart-Monde argumentait que la conséquence en serait une diminution du nombre de personnes aux revenus proche du seuil de pauvreté et non celui de la pauvreté la plus éloignée.

aussi sur des sanctions. ATD a également quitté EAPN France<sup>216</sup> qui ne serait pas assez indépendante de la Commission Européenne au niveau financier et politique.

Dans l'autre sens, il est parfois reproché à ATD Quart-Monde une position « misérabiliste »<sup>217</sup> se positionnant uniquement sur un public qualifié de « très pauvre ». L'institution est associée à une forme de messianisme où la classe souffrante des pauvres a remplacé la classe souffrante ouvrière<sup>218</sup>. Ce conflit idéologique, justifié ou non, crée un clivage important, qui n'est pas débattu au sein du monde de la participation.

Ce n'est pas la seule concurrence institutionnelle au sein du monde de la participation des pauvres. L'UNIOPSS s'est longtemps opposé à l'adhésion du MNCP à EAPN France {EAPN 2006}, peut être en souvenir de la concurrence entre mouvement des chômeurs et commission Alerte au moment de la loi de 1998. En tout état de cause, le MNCP a un pied dans le monde de la participation. Mais il ne quitte pas la scène contestataire pour autant et sait organiser une occupation de Pôle Emploi ou une manifestation devant le Fouquets pour faire passer son message. D'autres organisations de chômeurs comme APEIS ou AC! refusent de participer à ces espaces de participation quand le MNCP investit ces espaces.

La création de l'ANSA est également un événement important qui amène de nouveaux débats sur les positionnements respectifs car, contrairement à la plupart des associations issues du monde caritatif, elle n'est pas composée de personnes pauvres et ne relève pas de cette histoire.

Les différences de positionnement ne sont pas élaborées stratégiquement comme complémentaires. Il n'y a pas de distinction réalisée entre les intérêts communs à l'externe et les rivalités internes. Cela affaiblit la reconnaissance du monde social dans son ensemble.

Au vu de ces différents facteurs – faible nombre de participants ; difficulté à fonder le caractère ordinaire de la parole ; contrôle social puissant ; différences de motifs entre professionnels et personnes pauvres ; faible coopération dans le rapport à l'environnement – on comprend la difficulté de ce monde social à se développer et à être reconnu par les autres mondes sociaux.

---

216 Mais ATD Quart-Monde reste adhérente à EAPN Europe et dans d'autres pays européens.

217 « *D'abord (les pouvoirs publics) ne disent pas lutte contre la précarité, ils disent lutte contre la pauvreté. Ca c'est l'influence d'ATD qui est toujours avec sa pauvreté, sa très très grande pauvreté. Ca fait misérabiliste.* »  
[Entretien avec un dirigeant associatif]

218 Rappelons que la position perçue de l'extérieur n'est pas la position vécue de l'intérieur. Et qu'elle est toujours en discussion, en négociation entre ses membres.

## Ouverture

Au début de cette étude, nous nous posons la question de ce qui explique le développement de la participation des acteurs pauvres en France. Nous avons tenté de montrer que ce n'est pas uniquement une « mode » portée par des acteurs dominants qui instrumentalisent les citoyens ordinaires pour leur bien. Non plus qu'une conquête du mouvement social. Ces dispositifs sont plutôt le résultat de la mise en cause des modes traditionnels de régulation entre le monde de l'action publique et le monde de l'action caritative. La montée en puissance de formes de critique et de contestation, la multiplication des pôles de pouvoir au sein du monde de l'action publique a progressivement permis à de nouveaux acteurs d'expérimenter des dispositifs participatifs aux marches de ces mondes.

La stabilisation puis la légitimation d'un énoncé collectif a valorisé une forme de participation et en a masqué d'autres. Dans le même temps, la combinaison et la mise en réseau progressive de dispositifs participatifs isolés a créé progressivement des normes fragiles et des frontières mouvantes constituant un monde en émergence.

Progressivement, autour d'acteurs institutionnels influents comme ATD Quart-Monde, l'activité visant à « *produire de la parole ordinaire de personnes pauvres* » s'est développée. Elle a précisé ses méthodes, ses références, ses règles du jeu, ses frontières. Au milieu des années 2000, des acteurs publics centraux se sont emparés des logiques de ce monde pour en faire une ressource politique. Ils ont mobilisé des acteurs du monde de la participation dans des forums d'élaboration de la réforme du revenu minimum.

Cette politique publique a eu pour effet de créer des groupes locaux (« groupes ressources ») comme d'autres dans le secteur de l'hébergement d'urgence (création du CCPA). Les acteurs institutionnels se sont diversifiés en pratiquant à la fois de subtiles jeux de concurrence (pour obtenir des subsides ou une reconnaissance politique) et de coopération (échanges de pratiques, actions communes).

Ce développement d'un nouveau monde social n'est pas linéaire et mécanique. Il pourrait bien ployer sous le coup de contradictions externes comme ses rivalités avec l'ancien monde de l'action caritative, sa faible légitimité comme interlocuteur du monde de l'action publique, la dépendance importante de ses ressources. Ou implorer à cause de ses limites internes. La difficulté à produire une parole ordinaire dans la durée, le déplacement des formes de contrôle, les effets de concurrence pourraient bien limiter ce développement et être fatal à ce monde qui resterait marginal dans le jeu social ou disparaîtrait à la manière d'autres mondes sociaux comme les banquets républicains ou des universités populaires au début du XXème siècle.

Inversement, il se peut qu'il poursuive son développement par une médiatisation plus grande, une mise en réseau plus structurée, par la création d'une coalition solide et durable d'associations revendiquant des ressources stables et autonomes, par la précision de ses principes de fonctionnement internes. Cela dépend à la fois de ses membres mais également des rapports entre les autres mondes sociaux. Si le monde de l'action publique réhabilite les représentants de mondes sociaux plus ou moins délaissés (comme les syndicats, les fédérations associatives...), ce monde social sera à nouveau perçu comme accessoire.

Cela ne veut pas dire qu'alors toute forme de participation publique disparaîtra, simplement

celle qui a été prédominante durant une période historique donnée sur un certain territoire.

Une question pendante concerne d'ailleurs cette propension qu'ont les acteurs contemporains des mondes sociaux étudiés à envisager le développement de nouvelles formes de vie sociale à travers la création de dispositifs spécifiques.

Pour ne pas conclure, nous souhaitons ouvrir cette question en évoquant deux anecdotes philosophiques qui pourraient amener à envisager la « participation » au-delà de l'identification de nouveaux dispositifs :

- Amartya Sen raconte que la jurisprudence indienne sanskrite de la haute époque distinguait deux formes de justice. La première, la *niti* est celle qui est attentive à la justesse des institutions. Elle vise à créer des dispositifs appropriés, des organisations au comportement correct. La seconde, la *nyaya* est le principe de justice qui émerge réellement de la vie que les êtres humains ont la possibilité de mener. Si avec des institutions parfaites (*niti*), un gros poisson est libre d'en dévorer un petit, alors il y a une violation de la justice humaine au sens de la *nyaya*. Cette évocation de la justice du monde des poissons (*matsyanyaya*) peut nous évoquer l'écoute des mondes sociaux contemporains. Si la « participation » de quelques uns, parfaitement exécutée dans un dispositif efficace, masque la nécessité d'écouter le plus grand nombre au quotidien, n'y a-t-il pas un problème au regard d'un principe de démocratie plus large ? [Sen 2009 p.20 et 46]
- Comme l'action politique, l'action participative repose sur la division du travail politique entre la tête et les bras, entre la théorie et la pratique. Cette distinction proposée par Platon entre l'*archein* (commencer) et le *pratein* (achever) s'est développée pour devenir une autonomisation entre « ceux qui savent sans agir » (commandement) et ceux qui « agissent sans savoir » (exécution). [Arendt 1958, p250] Le monde de la participation se situe implicitement du côté de « ceux qui parlent sans agir » contre « ceux qui agissent sans parler ». La parole sanctifiée de gens ordinaires est déconnectée des mondes sociaux existants pour s'inscrire sur des scènes à part. Elle met dans l'ombre les scènes des mondes sociaux où leur parole est niée : au guichet où les individus sont numérotés et minutés, sur le lieu de délivrance du secours où la honte prédomine, dans le cadre de l'agence pour l'emploi où l'on ne peut plus prendre rendez-vous et où il faut joindre une plateforme téléphonique.

*Nyaya*, *parresia*, *pratein* ne sont pas des termes courants utilisés dans le monde de la participation. Ils pourraient cependant permettre de renouveler une pensée critique sur les similitudes entre le fonctionnement de ce monde et ceux dont il s'est distingué dans les deux dernières décennies. En cela, le monde de la participation pourrait être à la fois un monde moderne et un monde à part.

# Sommaire

<b>Avant-Propos</b>	.....	p. 5
<b>Introduction</b>	.....	p. 6
<i>Enigmes – Problématique – Détour – Hypothèses – Méthode - Déroulement</i>		
<b>I. Généalogie</b>	.....	p. 19
<i>Compromis – Complémentarités – Précurseur – Critiques – Confrontations - Europe</i>		
<b>II. Composantes</b>		
1 - Membres	.....	p. 37
<i>Caritatif – Pauvres – Chercheurs – Administration - Conseil</i>		
2 - Normes	.....	p. 48
<i>Activités – Hiérarchies - Controverses - Frontières</i>		
<b>III. Développement</b>		
1 - Apparences	.....	p. 57
<i>Dispositifs - Récit</i>		
2 - Bricolages	.....	p. 70
<i>Législation – Commissions - Ressource</i>		
<b>IV. Contradictions</b>		
1 - Positionnements	.....	p. 81
<i>Rivalités – Interlocuteurs - Dépendances</i>		
2 - Voix	.....	p. 90
<i>Rare – Ordinaire – Contrôles – Motifs - Concurrences</i>		
<b>Ouverture</b>	.....	p. 99
<b>Annexes</b>		
A. {Documentation}	.....	p. 103
B. [Bibliographie]	.....	p. 109
C. Liste des entretiens	.....	p. 115
D. Présentation du RSA	.....	p. 117



# Annexes

## A. {Documentation}

La documentation présente les « archives » étudiées. Ce sont des matériaux issus des mondes de l'action publique, de l'action caritative, syndicaux, médiatique et surtout du monde de la participation.

**ANSA (2009)**, Document d'appui à la mise en place des équipes pluridisciplinaires, 41p, Document réalisé avec l'appui de Marion Carrel et Elisabeth Maurel, [http://www.rsa.gouv.fr/IMG/pdf/ANSA\\_HCSA\\_20090409\\_MobPersConc\\_EqPlu\\_doc\\_appui\\_VF.pdf](http://www.rsa.gouv.fr/IMG/pdf/ANSA_HCSA_20090409_MobPersConc_EqPlu_doc_appui_VF.pdf)

**ANSA (2011a)**, La participation des bénéficiaires du RSA aux EP dans le Gers, 25p, septembre 2011

**ANSA (2011b)**, La participation des bénéficiaires du RSA aux EP dans le l'Oise, 26p

**ANSA (2012)**, Rapports d'activités, [http://www.solidarites-actives.com/#Association\\_presentation](http://www.solidarites-actives.com/#Association_presentation)

**ARNSTEIN Sherry (1969)**, A ladder of citizen participation in Journal of the American Institute of Planners, vol.35, n°4, juillet 1969, pp216-224, <http://archive.wikiwix.com/cache/?url=http://lithgow-schmidt.dk/sherry-arnstein/ladder-of-citizen-participation.pdf&title=A%20Ladder%20of%20Citizen%20Participation>

**ATD Quart-Monde (2008)**, Premiers échos de l'université populaire européenne, Marseille, 15 octobre 2008, 4p

**ATD Quart-Monde (2011)**, Gouvernance du Revenu de Solidarités Actives : les conditions de la participation sont-elles réunies ?, 85p., 30 septembre 2011. Avec la participation de l'Institut de Recherche et de Formation aux Relations Humaines

**BARBE Laurent & BERLIOZ Gilbert (2010)**, Propositions méthodologiques pour la mise en place d'une participation des usagers à des commissions consultatives concernant la lutte contre

**BOAL Augusto (2004)**, Jeux pour acteurs et non acteurs, La Découverte, Paris, 307p

**BOAL Augusto (2007)**, Théâtre de l'opprimé, La Découverte, Paris, 207p

**BOUDET Bernard (2009)**, La participation, une voie pionnière pour le travail social, 4p, décembre 2009

**BOULET Anne-Marie (2008)**, Vingt ans après, retour sur la naissance du RMI, 3 décembre 2008 [http://www.viva.presse.fr/Vingt-ans-apres-retour-sur-la\\_11048.html](http://www.viva.presse.fr/Vingt-ans-apres-retour-sur-la_11048.html) Consulté le 29 février 2012

**CARREL Marion (2012)**, La participation des habitants, trois pistes pour rénover la politique de la ville, note d'analyse n°278, Centre d'analyse stratégique, septembre 2012, [http://www.strategie.gouv.fr/content/la-participation-des-habitants-trois-pistes-pour-renover-la-politique-de-la-ville-note-danal#\\_UEck0bKHLUI.twitter](http://www.strategie.gouv.fr/content/la-participation-des-habitants-trois-pistes-pour-renover-la-politique-de-la-ville-note-danal#_UEck0bKHLUI.twitter)

**CFDT (2008)**, Projet de loi RSA et politiques d'insertion, remarques et propositions de la CFDT, 12 septembre 2008, Paris, 3p

**CFDT (2011)**, Contribution de la CFDT au groupe CNLE participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion, mars 2011, 3p

**CGT (2008)**, Projet de loi généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion, tableau avec les commentaires CGT, 19 septembre 2008, 57p, [http://www.snptas-cgt.fr/Portail/IMG/doc/2008-09-19\\_tableau-rsa\\_cle094116.doc](http://www.snptas-cgt.fr/Portail/IMG/doc/2008-09-19_tableau-rsa_cle094116.doc)

**CGT Privés d'emplois (2009)**, Oser la désobéissance !, lettre aux Conseils Généraux, Montreuil, 26 juin 2009, <http://www.cgtpep69.com/PEPSite/RSA.html>

**CHAUMONT Marilynne (2009)**, Un revenu de solidarité salué par les premiers bénéficiaires in La Croix, 28 mai 2009, [http://www.la-croix.com/Actualite/S-informer/France/Un-revenu-de-solidarite-active-salue-par-les-premiers-beneficiaires-\\_NG\\_-2009-05-28-599760](http://www.la-croix.com/Actualite/S-informer/France/Un-revenu-de-solidarite-active-salue-par-les-premiers-beneficiaires-_NG_-2009-05-28-599760)

**CHEREQUE François, (2008)** Si on me cherche...., Albin Michel, avec Carole Barjon, 2008, Paris, 309p

**CNLE (2004)**, Etre acteurs ensemble de la lutte contre l'exclusion, [http://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_groupe\\_1\\_Etre\\_acteurs.pdf](http://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_groupe_1_Etre_acteurs.pdf), p20

**CNLE (2011a)**, La participation des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale au politiques qui les concernent, Compte-rendu de la séance du groupe de travail, 15 février 2011, 8p

**CNLE (2011b)**, Recommandations pour améliorer la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques, rapport du groupe de travail, 17 octobre 2011, 58p

**Comité d'évaluation des expérimentations (2008)**, Rapport intermédiaire sur les expérimentations du RSA, juillet 2008, 107p

**Comité d'évaluation des expérimentations (2009)**, Rapport final sur les expérimentations du RSA, mai 2009, 288p

**Comité d'évaluation du RSA (2010)**, Rapport intermédiaire 2010, 65p

**Commission « Familles, vulnérabilités, pauvreté » (2005)**, Au possible nous sommes tenus, La nouvelle équation sociale, La documentation française, avril 2005, 116p, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/054000264/index.shtml>

**Commission Européenne (2001)**, Livre blanc sur la gouvernance européenne, juillet 2001, 40p, [http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2001/com2001\\_0428fr01.pdf](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2001/com2001_0428fr01.pdf) . Extrait du résumé page 3.

**Conférence Nationale d'évaluation du RSA (2011)**, Contribution du groupe des bénéficiaires, 14 décembre 2011, Paris, 13p

**Cour des comptes (2011)**, Du RMI au RSA. La difficile organisation de l'insertion. Rapport de la Cour des Comptes, juillet 2011, 140p <http://www.ccomptes.fr/index.php/Publications/Publications/Du-RMI-au-RSA-La-difficile-organisation-de-l-insertion>

**DAGNAUD Monique (2009)**, Martin Hirsch, le parti des pauvres. Histoire politique du RSA. Editions de l'Aube, Paris, 206p

**DE FOUCAULD Jean-Baptiste (1992)**, Une citoyenneté pour les chômeurs in Droit social, n°7-8, juillet-août 1992, p.653-661

**DELORS Jacques (2004)**, Les enfants pauvres en France. Cerc, la Documentation Française, février 2004, 151p, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/044000076/index.shtml>

**DGAS (2008)**, Recommandations générales concernant l'élaboration du PNAI 2008/2011 de la France, 6p, [http://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/Recommandations\\_generales\\_concernant\\_l\\_elaboration\\_du\\_PNAI\\_2008\\_2011.pdf](http://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/Recommandations_generales_concernant_l_elaboration_du_PNAI_2008_2011.pdf)

**DGCS (2010)**, Associer des usagers à l'élaboration puis à la mise en œuvre des plans départementaux de l'accueil, hébergement et insertion. Pourquoi et comment faire ?, février 2010, 17p

**DUBEDOUT Hubert (1983)**, Ensemble refaire la ville. Rapport au Premier Ministre du Président de la Commission nationale pour le développement social des quartiers, 122p, <http://bit.ly/NWZwGa>

**DURAND Robert (2005)**, Histoire des centres sociaux. Du voisinage à la citoyenneté, 2005, La découverte, Collection Alternatives Sociales, 264p

**EAPN (2006)**, Compte-rendu du conseil d'administration d'EAPN France, 4 juillet 2006, [http://www.eapn-france.org/spip/article.php3?id\\_article=73](http://www.eapn-france.org/spip/article.php3?id_article=73)

**EAPN (2007)**, « La participation des personnes en situation de pauvreté », Lettre d'information du réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (EAPN), n° 123, juillet-septembre 2007

**EAPN (2008)**, Synthèse des 7es rencontres européennes des personnes en situation de pauvreté, Délégation française, 16 et 17 mai 2008, Bruxelles, [http://www.eapn-france.org/spip/IMG/pdf/synthese\\_7es\\_rencontres.pdf](http://www.eapn-france.org/spip/IMG/pdf/synthese_7es_rencontres.pdf)

**EAPN (2009)**, Petits pas - grands changements. Construire la participation des personnes en situation de pauvreté, Bruxelles, EAPN, janvier 2009

**FERRAND Claude (2009)** dir., Le croisement des pouvoirs. Croiser les savoirs en formation, recherche, action, Éditions de l'Atelier, Paris, Groupe de recherche Quart-Monde Université

**FERRAND Claude (2010)**, Héritiers et pionniers in « Gaston Pineau : trajet d'un forgeron de la formation, regards croisés de compagnes et compagnons de route », Christine Abels-Eber coordinatrice, L'Harmattan

**FNARS (2011)**, La participation des bénéficiaires du RSA au sein des équipes pluridisciplinaires, septembre 2011, document pdf, 14p

**Fondation Armée du Salut (2007)**, Regards croisés, synthèse de la journée d'échange du 6 décembre 2007., 39p, [http://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/Synthese\\_journee\\_6\\_decembre\\_2007-3.pdf](http://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/Synthese_journee_6_decembre_2007-3.pdf)

**Fondation Armée du Salut (2010a)**, Le Mannequin, film mettant en scène la parole à des allocataires du RSA réalisé par la Fondation Armée du Salut, 5mn37s, juin 2010, <http://www.armedusalut.fr/actualites/mediatheque/videos/video/les-allocataires-sensibilisent-le-public-aux-problematiques-du-rsa.html>

**Fondation Armée du Salut (2010b)**, Bande dessinée sur le RSA, juillet-août 2010 [http://www.armedusalut.fr/fileadmin/user\\_upload/docs/pdf/europe/BD\\_RSA\\_MOC\\_Armeedusalut.pdf](http://www.armedusalut.fr/fileadmin/user_upload/docs/pdf/europe/BD_RSA_MOC_Armeedusalut.pdf)

**Fondation Armée du Salut (2010c)**, Cahiers de proposition de la MOC, 26 novembre 2010, 50p, [http://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/Cahier\\_de\\_propositions\\_groupes\\_MOC-26nov-2.pdf](http://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/Cahier_de_propositions_groupes_MOC-26nov-2.pdf) (notamment les pages 15 et 16 qui portent sur le RSA)

**Fondation Armée du Salut (2010d)**, Cartes postales « apprenons la MOC en Haute Normandie », [http://www.armedusalut.fr/fileadmin/user\\_upload/docs/pdf/2011/Cartes\\_Postales\\_Haute\\_Normandie.pdf](http://www.armedusalut.fr/fileadmin/user_upload/docs/pdf/2011/Cartes_Postales_Haute_Normandie.pdf)

**Fondation Armée du Salut (2010e)**, Cartes postales produites dans le cadre du projet « Apprenons la MOC », Champagne-Ardenne [http://www.armedusalut.fr/fileadmin/user\\_upload/docs/pdf/2011/Cartes\\_Postales\\_Champagne\\_Ardenne.pdf](http://www.armedusalut.fr/fileadmin/user_upload/docs/pdf/2011/Cartes_Postales_Champagne_Ardenne.pdf)

**Fondation Armée du Salut (2011)**, Le Conseil Consultatif des Personnes Accueillies/Accompagnées, bilan 2011, 40p

**GATTI Armand (1998)**, La parole des exclus in Manière de voir n°41, avec Hélène Châtelain, p88-92, septembre-octobre 1998

**GODINO Roger (2002)**, Une alternative à la prime pour l'emploi : l'allocation compensatrice de revenu in *Économie publique/Public economics*, 11 | 2002/2, mis en ligne le 02 janvier 2006, consulté le 03 septembre 2012. URL : <http://economiepublique.revues.org/414>

**GRAVEN Jean-Luc (2008)**, Pédagogie du développement social. Faire cause commune, avec Anne Catherine Berne et Pascaline Nové-Josserand, Chroniques sociales, Lyon, 232p.

**Grenelle de l'insertion, (2008)** rapport général, 27 mai 2008, 52p <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/084000308/0000.pdf>

**GROUES Bruno & BALMARY Dominique (2009)**, Le RSA, une avancée, un pari et des risques, 20 octobre 2008 in Le livre 2009 de l'action sociale, Dunod, [http://www.uniopss.asso.fr/resources/trco/pdfs/2009/04\\_avril\\_2009//Article\\_BG\\_DB\\_Oct\\_08.pdf](http://www.uniopss.asso.fr/resources/trco/pdfs/2009/04_avril_2009//Article_BG_DB_Oct_08.pdf)

**Groupe de recherche Quart Monde-Université (1999)**, Le croisement des savoirs. Quand le Quart Monde et l'Université pensent ensemble, Paris, Éditions de l'Atelier, Coll. Des livres contre la misère, 1999

**Haut commissariat aux solidarités actives contre la pauvreté (2008a)**, Livre vert sur le revenu de solidarité active, février 2008, 62p, La documentation française, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/084000138/0000.pdf>

**Haut commissariat aux solidarités actives contre la pauvreté (2008b)**, Grenelle de l'insertion, rapport général, 27 mai 2008, 52p, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/084000308/0000.pdf>

**Haut commissariat aux solidarités actives contre la pauvreté (2009)**, Grenelle de l'insertion. Un an et demi après, quelles évolutions ? , 14p  
[http://www.esseenregion.org/annuaires/uploads/docs/Rapport\\_Grenelle\\_insertion.pdf](http://www.esseenregion.org/annuaires/uploads/docs/Rapport_Grenelle_insertion.pdf) et annexes :  
<http://www.coorace.org/downloadfichier?id=6879>

**HIRSCH Martin (2003)**, « Un projet trop fragile et trop précaire » in Libération, 8 avril 2003

**HIRSCH Martin (2010)**, Secrets de fabrication, Grasset, Paris, 306p.

**HIRSCH Martin, ROSIERE Gwen (2008)**, La chômarde et le haut commissaire. Lettre ouverte à ceux qui pensent qu'il n'y a rien à faire, Oh ! Editions, 2008, Paris, 249p

**I.M. (2009)**, Qu'est-ce que le RSA ? In La Tribune, 30 mai 2009,  
<http://www.latribune.fr/journal/archives/edition-du-3005/evenement/207202/qu-est-ce-que-le-rsa.html>

**IDMC (2002)**, Rapport de l'atelier de formation et d'échanges sur les principes directeurs tenu à Karusi du 27 au 28 novembre 2002, Internal Displacement Monitoring Center, 10p, [http://www.internal-displacement.org/8025708F004CE90B/\(httpDocuments\)/3E8F1AF56FFA2B98802570B7005879F0/\\$file/Report+Karusi.pdf](http://www.internal-displacement.org/8025708F004CE90B/(httpDocuments)/3E8F1AF56FFA2B98802570B7005879F0/$file/Report+Karusi.pdf)

**LEGROS Michel (2004a)**, PNAI France 2003-2005, point d'étape. Mai 2004, 18p

**LEGROS Michel (2004b)**, PNAI et territoires, la situation française : un rendez – vous a minima. Groupe des experts non gouvernementaux. DG emploi, affaires sociales et égalité des chances. Novembre 2004, 28p, [ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=5249&langId=fr](http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=5249&langId=fr)

**LEGROS Michel (2005)**, La MOC inclusion, une méthode questionnée. Groupe des experts non gouvernementaux, Direction générale de l'emploi et des affaires sociales, juin 2005

**LEPRINCE Chloé (2008)**, Martin Hirsch : trois milliards pour le RSA ou la démission, Rue89, 3 mars 2008, Chat avec les internautes, <http://www.rue89.com/comment/246811> Consulté le 1er mai 2012

**Loi n°2002-2** du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, Journal officiel de la République Française n°2 du 3 janvier 2002,  
[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=26FADCD4631838887F604FC341DD4ECC.tpdjo09v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000000215460&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=26FADCD4631838887F604FC341DD4ECC.tpdjo09v_1?cidTexte=JORFTEXT000000215460&categorieLien=id)

**Loi n°2008-1249** du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, Journal officiel de la République Française n°281 du 3 décembre 2008,  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019860428&dateTexte=&categorieLien=id>

**Loi n°75-534** du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales,  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000033976&dateTexte=20120903>

**Loi n°98-657** du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, Journal officiel de la République Française n°175 du 31 juillet 1998  
[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=26FADCD4631838887F604FC341DD4ECC.tpdjo09v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000000206894&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=26FADCD4631838887F604FC341DD4ECC.tpdjo09v_1?cidTexte=JORFTEXT000000206894&categorieLien=id)

**MAUREL Elisabeth (2006)**, L'exercice de la citoyenneté, la prise en compte de la parole de l'utilisateur. Rencontre territoriale préparatoire en région Rhône-Alpes pour la Conférence nationale de prévention et de lutte contre les exclusions, 28 mars 2006, 6p

**Mission commune d'information relative à Pôle Emploi (2011)**, Audition des associations de chômeurs et de salariés précaires, 3 mai 2011, <http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20110502/poleemploi.html>

**MRIE (2002)**, La MRIE Quelle histoire ! Dixième anniversaire, 58p [http://www.mrie.org/mission-regionale-information-exclusion/docs/mrie\\_quellehistoire.pdf](http://www.mrie.org/mission-regionale-information-exclusion/docs/mrie_quellehistoire.pdf)

**MRIE (2011)**, La participation des bénéficiaires du RSA dans les équipes pluridisciplinaires, Enquête en région Rhône-Alpes, octobre 2011, document pdf, 20p

**OCDE (1996)**, Rendre le travail payant in Rapport annuel sur l'emploi, (*Making Work Pay in OECD Employment Outlook*), 7 septembre 1996, 224p. *Rapport non consulté*

**ODAS (2007)**, « RMI et insertion professionnelle : forces et faiblesses des partenariats », la lettre de l'ODAS, décembre 2007

**ONPES (2010)**, Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2009-2010, Paris, La Documentation française. Chapitre « Indicateurs d'alerte et participation des personnes en situation de pauvreté » p. 135-166

**PITARD Florence (2009)** Le RSA traduit une méfiance envers les pauvres, Florence PITARD, journal Ouest-France du dimanche 31 mai 2009, <http://www.atd-quartmonde.fr/?Le-RSA-traduit-une-mefiance-envers>

**Pôle Emploi (2012)**, Evaluation du RSA, mars 2012, Les cahiers n°14, 19p [http://www.pole-emploi.org/file/galleryelement/pi/b4/75/c0/e3/cahiers\\_n14\\_synthesersa5919548556480846480.pdf](http://www.pole-emploi.org/file/galleryelement/pi/b4/75/c0/e3/cahiers_n14_synthesersa5919548556480846480.pdf)

**QUINIO Paul & SERAFINI Tonino (2008)**, RSA. Menaces financières sur le projet du haut commissaire aux solidarités actives, Libération, le 10 avril 2008.

**ROBERT Didier (2003)**, L'accès de tous aux droits de tous, I-13 et I-14, Avis adopté par le CES au cours de sa séance du 18 juin 2003. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/064000179/0000.pdf>

**ROCARD Michel (2008)**, Les 20 ans du RMI, propos recueillis par Nathalie Georges et Nicolas Grivel, 21 novembre 2008, [http://www.nonfiction.fr/article-1858-p3-les\\_20\\_ans\\_du\\_rmi\\_par\\_michel\\_rocard.htm](http://www.nonfiction.fr/article-1858-p3-les_20_ans_du_rmi_par_michel_rocard.htm), consulté le 19 novembre 2012

**ROSENBERG Suzanne, CARREL Marion (2010)**, 'Résultats de l'enquête sur la participation des allocataires à la définition, la conduite et l'évaluation du dispositif d'insertion dans le cadre du RSA' - septembre 2010 Etude ROSENBERG

**SEGUIER Michel & DUMAS Bernard (1999)**, Construire des actions collectives – Développer des solidarités, Edition des Chroniques sociales, Lyon, 226p

**SYFUSS-ARNAUD Sabine (2007)**, Un RSA insère mieux qu'un RMI in Challenges, 26 juillet 2011, <http://www.challenges.fr/magazine/20071213.CHA6649/un-rsa-insere-mieux-qu-un-rmi.html>

**TUSCHSZIRER Nicole (2008)**, RMISTes : des citoyens à part entière, Alternatives Economiques n°266, février 2008

**UNIOPSS (2003)**, Le Guide des outils et méthodes de participation des personnes en difficulté, Uniopss, 2003, 37p

**UNIOPSS (2007)**, L'UNIOPSS 60 ans déjà. Eléments historiques, novembre 2007, [http://www.uniopss.asso.fr/resources/trco/pdfs/2008/07\\_juillet\\_2008//dossier60ans.pdf](http://www.uniopss.asso.fr/resources/trco/pdfs/2008/07_juillet_2008//dossier60ans.pdf)

**UNIOPSS (2008a)**, Projet de loi RSA et politiques d'insertion, 5 septembre 2008, BG/JD, [http://www.uniopss.asso.fr/resources/trco/pdfs/2008/09\\_septembre\\_2008//Resume\\_et\\_Analyse\\_du\\_projet\\_de\\_loi\\_RSA\\_et\\_politiques\\_d\\_insertion.pdf](http://www.uniopss.asso.fr/resources/trco/pdfs/2008/09_septembre_2008//Resume_et_Analyse_du_projet_de_loi_RSA_et_politiques_d_insertion.pdf)

**UNIOPSS (2008b)**, Observations et amendements de l'Uniopss sur le projet de loi RSA et politiques d'insertion Le RSA : une avancée, un pari et un risque, 11 septembre 2008, [http://www.uniopss.asso.fr/resources/trco/pdfs/2008/09\\_septembre\\_2008//Observations\\_et\\_amendements\\_Uniopss\\_Sept\\_2008.pdf](http://www.uniopss.asso.fr/resources/trco/pdfs/2008/09_septembre_2008//Observations_et_amendements_Uniopss_Sept_2008.pdf)

**UNIOPSS (2008c)**, Communiqué de presse, 22 septembre 2008, [http://www.alerte-exclusions.fr/communiques\\_alerte/2008/CP\\_RSA\\_Sept\\_08.pdf](http://www.alerte-exclusions.fr/communiques_alerte/2008/CP_RSA_Sept_08.pdf)

**UNIOPSS (2008d)**, Projet de loi RSA et politiques d'insertion . Observations et propositions d'amendements de l'Uniopss pour le Sénat , octobre 2008, [http://www.uniopss.asso.fr/resources/trco/pdfs/2008/10\\_octobre\\_2008//Observations\\_et\\_amendements\\_UN\\_Sen\\_at\\_BG\\_CCh\\_JD\\_14\\_oct\\_2008.pdf](http://www.uniopss.asso.fr/resources/trco/pdfs/2008/10_octobre_2008//Observations_et_amendements_UN_Sen_at_BG_CCh_JD_14_oct_2008.pdf)

**UNIOPSS (2010)**, La participation : une chance à saisir. Lançons-nous !, Les cahiers de l'Uniopss, n°21, mai 2010, 175p

**UNIOPSS (2012)**, Dossier « participation contre exclusion » in Union sociale n°254, février 2012, p17 à 26

**UNIOPSS-URIOPSS Nord Pas De Calais (2011)**, Etat des lieux de la Participation des allocataires dans l'Equipe pluridisciplinaire du Cambrésis, 5 octobre 2011 , 9p

**VAILLANT Gaël (2008)**, « Les internautes polémiquent sur le RSA » in L'express, le 5 mars 2008



[http://www.lexpress.fr/actualite/societe/les-internautes-polemiquent-sur-le-rsa\\_470778.html](http://www.lexpress.fr/actualite/societe/les-internautes-polemiquent-sur-le-rsa_470778.html)

**WRESINSKI Joseph (1978)**, Lettre au président Giscard d'Estaing, 26 mars 1978, 1p

**WRESINSKI Joseph (1983)**, « Ecbec à la misère » (p.67 à 109) in Refuser la misère. Une pensée politique née de l'action, Joseph Wresinski, Ed Cerf, Ed. Quart Monde, 288p

**WRESINSKI Joseph (1987)**, Grande pauvreté et précarité économique et sociale, Paris, Conseil Economique et Social, Journal Officiel, 11 février 1987, 104p, [http://www.joseph-wresinski.org/IMG/pdf/WRES\\_JO87.pdf](http://www.joseph-wresinski.org/IMG/pdf/WRES_JO87.pdf)

**WRESINSKI Joseph (2007)**, « La pensée des plus pauvres dans une connaissance qui conduise au combat » (p.51 à 66) in Refuser la misère. Une pensée politique née de l'action, Joseph Wresinski, Ed Cerf, Ed. Quart Monde, 288p

**ZIMMER Marie-France (2012)**, Editorial in « Paroles de sans-voix », <http://www.parolesdesansvoix.org/edito/editorial/>

## B. [Bibliographie]

La bibliographie présente les références scientifiques de ce mémoire. Ce sont des matériaux issus du monde scientifique.

- ARENDRT Hannah (1958)**, Condition de l'homme moderne, Pocket, Paris, Edition 2001, 406p.
- ARENDRT Hannah (1995)**, Qu'est-ce que la politique ?, Seuil, Points Essais, ouvrage posthume, 208p.
- BACQUE Marie-Hélène (2005)**, Action collective, institutionnalisation et contre-pouvoir : action associative et communautaire à Paris et à Montréal, p69-84 in Ville, action « citoyenne » et débat public, Revue Espaces et sociétés 123, n°4/2005, 202p
- BACQUE Marie-Hélène & SINTOMER Yves (2011)**, La démocratie participative, Histoire et généalogie ; La découverte, Paris, 288p
- BARBIER Jean-Claude (2008)**, La transformation des forums de politique sociale en France, p217 à 241, in GIRAUD Olivier & WARIN Philippe (dir), Politiques publiques et démocratie, La découverte PACTE, Paris, 428p
- BATESON Gregory (1968)**, Redondance et codage (p.199-216) in Vers une écologie de l'esprit, Tome II, Editions du Seuil, Imprimé en 1980, Paris, 380p.
- BEAUVOIR Simone (1958)**, Mémoires d'une jeune fille rangée, Gallimard, collection Folio, édition 2008, 572p.
- BECKER HOWARD (1963)**, Outsiders. Etudes de la sociologie de la déviance, Métailié, édition française en 1985, 258p
- BECKER Howard (1982)**, Les mondes de l'art, 379p, Champs Arts, édition 2010
- BERGER Mathieu (2008)**, « Répondre en citoyen ordinaire. Pour une étude ethnopraxique des engagements profanes », Tracés. Revue de Sciences humaines, 15 | 2008, mis en ligne le 01 décembre 2010, consulté le 22 février 2012. URL : <http://traces.revues.org/773>
- BERGER Mathieu (2009)**, « Quand pourrions nous parler des choses ? » Quelques contraintes à la référentialité des voix profanes dans un dispositif d'urbanisme participatif, p253-280 in CANTELLI Fabrizio, ROCA I ESCODA Marta, STAVO-DEBAUGE Joan, PATTARONI Luca (dir), Sensibilités pragmatiques. Enquêter sur l'action publique. PIE Peter Lang, Bruxelles, 444p
- BERGER Mathieu, CEFAL Daniel, GAYET-VIAUD Carole (2011)**, Du civil au politique. Ethnographies du vivre-ensemble, Bruxelles, Peter Lang, coll. « Action publique »
- BEROUD Sophie (2009)**, Organiser les inorganisés. Des expérimentations syndicales entre renouveau des pratiques et échec de la syndicalisation. Vol 22, Politix, n°85/2009, p.127-146
- BLATRIX Cécile (2002)**, Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective. In: Politix. Vol. 15, N°57. Premier trimestre 2002. pp. 79-102, doi : 10.3406/polix.2002.1208, url : [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/polix\\_0295-2319\\_2002\\_num\\_15\\_57\\_1208](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/polix_0295-2319_2002_num_15_57_1208), Consulté le 13 mai 2012
- BLONDEAU Cécile, SEVIN Jean-Christophe (2004)**, « Entretien avec Luc Boltanski, une sociologie toujours mise à l'épreuve ». *ethnographiques.org*, Numéro 5 - avril 2004, <http://www.ethnographiques.org/2004/Blondeau,Sevin> - consulté le 4.04.2012
- BOHR Niels (1991)**, « Discussion avec Einstein sur les problèmes épistémologiques de la physique atomique » in *Physique atomique et connaissance humaine*, Folio Essais, p.247
- BOLTANSKI Luc, CHIAPELLO Eve (1999)**, Le nouvel esprit du capitalisme, Paris, Gallimard, Tel, 971p.
- BOLTANSKI Luc, THEVENOT Laurent (1991)**, De la justification. Les économies de la grandeur, Paris, Gallimard, NRF Essais, 483p

- BORZEIX Annie, COLLARD Damien, RAULET-CROSET Nathalie (2006)**, Participation, insécurité, civilité : quand les habitants s'en mêlent, Les Cahiers de la sécurité, n°61, 2e trimestre 2006, p.29, [http://recherche.univ-lyon2.fr/greps/IMG/pdf/art\\_inse\\_curite\\_.pdf](http://recherche.univ-lyon2.fr/greps/IMG/pdf/art_inse_curite_.pdf)
- BOURDIEU Pierre (1991)**, Le champ littéraire. In: *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 89, septembre 1991. Le champ littéraire. pp. 3-46, doi : 10.3406/arss.1991.2986, Consulté le 01 juin 2012 [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss\\_0335-5322\\_1991\\_num\\_89\\_1\\_2986](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_1991_num_89_1_2986)
- BOURDIEU Pierre (1994)**, Raisons pratiques, Paris, Seuil, Points Essais
- BOUREAU Alain (1989)**, “ Propositions pour une histoire restreinte des mentalités ”, Annales ESC, 6, p. 1491-1504
- BOUREAU Alain (1992)**, L'adage vox populi, vox dei et l'invention de la nation anglaise (VIIIe-XIIe siècle). In Annales. Économies, Sociétés, Civilisations. 47e année, N. 4-5, 1992. pp. 1071-1089. doi : 10.3406/ahess.1992.279092, [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess\\_0395-2649\\_1992\\_num\\_47\\_4\\_279092](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-2649_1992_num_47_4_279092) Consulté le 30 avril 2012
- BOUSSAGUET Laurie, JACQUOT Sophie, RAVINET Pauline (2010)**, sous la dir., Dictionnaire des politiques publiques, Les presses de sciences po, 770p
- BRAUDEL Fernand (1985)**, Écrits sur l'histoire, Paris, Éditions Flammarion, 1985, p.44-61 [http://classiques.uqac.ca/collection\\_methodologie/braudel\\_fernand/sciences\\_sociales\\_et\\_temps/sc\\_soc\\_et\\_temps\\_texte.html](http://classiques.uqac.ca/collection_methodologie/braudel_fernand/sciences_sociales_et_temps/sc_soc_et_temps_texte.html)
- BRODIEZ-DOLINO Axelle (2011)**, Les trois âges du conflit associatif. Emmaüs et les associations de solidarité françaises depuis 1945 in La Vie des idées, 22 novembre 2011 <http://www.laviedesidees.fr/Les-trois-ages-du-conflit.html>
- BRUNO Giordano (1584)**, De l'infini, de l'univers et des mondes, Berg International, éditions 2000
- CALLON Michel (1999)**, “Ni intellectuel engagé, ni intellectuel dégagé: la double stratégie de l'attachement et du détachement: L'engagement du sociologue,” Sociologie du travail 41, no. 1, p.65-78.
- CALLON Michel, LASCOUMES Pierre, BARTHE Yannick (2001)**, Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique, La couleur des idées, Editions du Seuil, 357p
- CARREL Marion (2006)**, Politisation et publicisation : les effets fragiles de la délibération en milieu populaire in Politix, Dispositifs démocratiques, n°75, p33-51, [deey.free.fr/documents/.../Politixn°75-Carrel.doc](http://deey.free.fr/documents/.../Politixn°75-Carrel.doc)
- CASTEL Robert (1995)**, Les métamorphoses de la question sociale, Folio Essais, Paris, Fayard, 809p
- CASTEL Robert (2007)**, Au-delà du salariat ou en deça de l'emploi ?, p415-433 in PAUGAM Serge, Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales (sous la dir. de), Paris, PUF, coll. « Le lien social »
- CROZIER Michel, THOENIG Jean-Claude (1975)**, La régulation des systèmes organisés complexes. Le cas du système de décision politico-administratif local en France. In: Revue française de sociologie. 1975, 16-1. pp. 3-32 [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc\\_0035-2969\\_1975\\_num\\_16\\_1\\_5771](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc_0035-2969_1975_num_16_1_5771)
- CYTERMANN & DINDAR (2008)**, Les grandes étapes de l'histoire du RMI (p.23-51) in LELIEVRE Michèle & NAUZE-FICHET Emmanuelle (dir), RMI, l'état des lieux (1988-2008), La découverte, Paris, 284p
- DANIEL Christine & TUCHSZIRER Carole (1999)**, L'Etat face aux chômeurs. L'indemnisation du chômage de 1884 à nos jours, Flammarion, Paris, 394p
- DEWEY John (1927)**, Le public et ses problèmes, trad. J. Zask, Paris, Folio Essais, Edition 2010 336p
- DUBET François, VERETOUT Antoine (2001)**. Une « réduction » de la rationalité de l'acteur. Pourquoi sortir du RMI ?. In: *Revue française de sociologie*. 2001, 42-3. pp. 407-436. url : [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc\\_0035-2969\\_2001\\_num\\_42\\_3\\_5369](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc_0035-2969_2001_num_42_3_5369)



- DUVOUX Nicolas (2009)**, L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion, PUF, 288p
- DUVOUX Nicolas (2010)**, Repenser la culture de la pauvreté. » in *La Vie des idées*, 5 octobre 2010. <http://www.laviedesidees.fr/Repenser-la-culture-de-la-pauvrete.html>
- ELIASOPH Nina (1998)**, L'évitement du politique. Comment les Américains produisent l'apathie dans la vie quotidienne, (*Avoiding politics*) traduit de l'anglais par Camille Hamidi, Paris, Economica, Edition 2010, 352p.
- ERNST Bruno (1986)**, Le miroir magique de M.C. Escher, Taco, Berlin.
- FANELLI Fanchette, WINSHIP Christopher, TRIPP Julia (2008)**, Joseph Wresinski et les Etats-Unis (p.68-70) in Colloque Joseph Wresinski à Sciences Po. Paris, 17-19 décembre 2008, p68-70. A paraître
- FERRERA Maurizio (2009)**, Les nouvelles frontières du social. Les presses de Sciences Po., 2009, 388p
- GASCHER Antoine (2008)**, Le Revenu de Solidarité active entre national et expérimentation locale : quel degré de changement de la nouvelle équation sociale ?, mai 2008, mémoire de l'IEP de Rennes, 93p
- GEORGAKAKIS Didier (2007)**, La gouvernance de la gouvernance. La politique du Livre blanc et les paradoxes du leadership de la Commission européenne p. 175-208 in Georgakakis D. et Lassalle M. de (dir), La nouvelle gouvernance européenne, Les usages politiques d'un livre blanc, PUS, 2007,
- GIRARD Charles, LE GOFF Alice (2010)** dir. La démocratie délibérative. Anthologie de textes fondamentaux. Hermann, 550p, Paris
- GOFFMAN Erving (1973a)**, La mise en scène de la vie quotidienne, La présentation de soi, t1, Editions de Minuit, Coll. « Le sens commun », 252p
- GOFFMAN Erving (1973b)**, La mise en scène de la vie quotidienne, Les relations en public, t2, Editions de Minuit, Coll. « Le sens commun », 371p
- HAAS Peter (1992)**, Introduction : Epistemic Communities and International Policy Coordination » in International Organization, vol.49-1.
- HÄMÄLÄINEN Pekka (2008)**, L'empire comanche, Anarcharsis, traduit en 2012, Toulouse, 599p
- HIRSCHMAN Albert (1970)**, Exit, voice, loyalty. Défection et prise de parole, Editions de l'université de Bruxelles, Imprimé en 1995, 158p
- HOBBS Thomas (1971)**, Le Léviathan, Traduction F. Tricaud, Paris, Sirey
- HONNETH Axel**, La société du mépris. Vers une nouvelle Théorie critique, La découverte, Paris, 2006, 347p
- HUARD Raymond (1988)**, Marx et Engels devant la marginalité : la découverte du lumpenproletariat. In *Romantisme*, 1988, n°59. pp. 5-17, [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/roman\\_0048-8593\\_1988\\_num\\_18\\_59\\_5472](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/roman_0048-8593_1988_num_18_59_5472)
- INSEE (2012)**, Taux de chômage depuis 1975, Enquête Emploi, consulté le 28 février 2012. [http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=NATnon03337](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATnon03337)
- JOBERT Bruno (1994)**, Le tournant néo-libéral en Europe, L'Harmattan, 1994, 328p
- JOSEPH Isaac (1998)**, Erving Goffman et la microsociologie, Paris, PUF, 1998
- KNOBE Sandrine (2009)**, « Logiques d'engagement des malades dans les associations de lutte contre le cancer », Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie, N°4 / 2009, mis en ligne le 05 décembre 2009, <http://socio-logos.revues.org/2346>
- LAFORE Robert (1989)**, Les trois défis du RMI. A propos de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1988, Actualité juridique – Droit administratif, 20 octobre, p563-585
- LAFORGUE Denis (2008)**, Des institutions compréhensives ? Par delà l'intérêt général et domination. P165 à 181 In PAYET Jean-Paul, GIULIANI Frédérique, LAFORGUE Denis (dir), La

voix des acteurs faibles. De l'indignité à la reconnaissance, PUR, 2008, Rennes, 245p

**LAFORGUE Denis (2011)**, La vie des institutions publiques, Contribution à une analyse de l'action publique dans les champs de l'éducation, du travail social et du développement durable, 22p.

**LAHIRE Bernard (1998)**, L'homme pluriel. Les ressorts de l'action, Nathan, 292p

**LALUBIE Ludovic (2002)**, L'action collective visant la transformation sociale. Un nouveau référentiel de l'action sociale ?, mémoire de DESS de Politiques sociales, Grenoble, 239p

**LAMONT Michèle & FOURNIER Marcel (1992)**, Cultivating Differences : Symbolic Boundaries and the Making of Inequality, Chicago, University Press of Chicago.

**LEBOSSE Yann, BILODEAU Annie, CHAMBERLAND Manon, MARTINEAU Suzie (2009)**, Développer le pouvoir d'agir des personnes et des collectivités : quelques enjeux relatifs à l'identité professionnelle et à la formation des praticiens du social, Nouvelles pratiques sociales, 21(2), 174-190

**LEGE Philippe (2008)**, Critique de la justice sociale selon Hayek in Ceras - revue *Projet* n°303, Mars 2008. URL : <http://www.ceras-projet.com/index.php?id=2969>.

**LEVI-STRAUSS Claude (1960)**, La pensée sauvage, Pocket, 347p, Edition de 1990

**LIPPMAN Walter (1925)**, Le public fantôme, présenté par Bruno Latour, Démopolis, 192p, édition 2008

**MATHIEU Lilian (2005)**, L'espace des mouvements sociaux, colloque de la FNSP, table ronde n°1, 18p, <http://www.afsp.msh-paris.fr/archives/congreslyon2005/communications/tr1/mathieu.pdf>

**MATHIOT Pierre (2002)**, Les acteurs administratifs dans la production des politiques publiques sociales. « Pouvoir » et marges de jeu d'une élite sectorielle , septembre 2002, Congrès de l'AFSP, 23p

**MAURER Sophie (2001)**, Les chômeurs en action (décembre 1997-mars 1998), L'Harmattan, 2001, Paris, 149p.

**MAZEAUD Alice (2009)**, "Ce que la démocratie participative change à l'action publique. Sur quelques difficultés théoriques et méthodologiques à penser les effets des dispositifs participatifs sur l'action publique", communication aux premières journées doctorales sur la participation du public et la démocratie participative, Ecole Normale Supérieure de Lyon, 27-28 novembre 2009, <http://www.participation-et-democratie.fr/fr/node/495>

**MEDA Dominique (1995)**, Le travail, une valeur en voie de disparition, Champ Flammarion, Aubier, 1995, 389p

**MOUCHARD Daniel (2002)**. Les mobilisations des « sans » dans la France contemporaine l'émergence d'un « radicalisme autolimité ». In: Revue française de science politique, 52e année, n°4, 2002. pp. 425 -447 [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp\\_0035-2950\\_2002\\_num\\_52\\_4\\_403727](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_2002_num_52_4_403727)

**N'DIAYE Pap (2008)**, La condition noire. Essai sur une minorité française, Paris, Calmann-Lévy, 435p.

**NABOKOV Vladimir (1980)**, Littératures, éditions Robert Laffont, éditions 2010, 1248p.

**NEVEU Catherine (2011)**, Habitants, citoyens : interroger les catégories, p39 à 50 in BACQUE Marie-Hélène & SINTOMER Yves, La démocratie participative, Histoire et généalogie ; La découverte, Paris, 288p

**NEVEU Catherine, BERTHELEU Hélène (2005)**, De petits lieux du politique : individus et collectifs dans des instances de « débat public » à Tours, p37-52 in Ville, action « citoyenne » et débat public, Revue Espaces et sociétés 123, n°4/2005, 202p

**NOELLE-NEUMANN Elisabeth (1984)**, The spiral of silence: public opinion, our social skin, Chicago, University of Chicago Press. *Ouvrage non consulté.*

**OFFERLE Michel (1998)**, Sociologie des groupes d'intérêt, Paris, Montchrétien, 158p

**PASSERON Jean-Claude (1990)**, Le raisonnement sociologique, Nathan, Paris

**PATEMAN Carole (1970)**, Participation and Democratic Theory, Cambridge University Press, 132p  
Ouvrage non consulté

**PETONNET Colette (1982)**, L'Observation flottante. L'exemple d'un cimetière parisien.  
In: L'Homme, tome 22 n°4. Etudes d'anthropologie urbaine. pp. 37-47,  
[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/hom\\_0439-4216\\_1982\\_num\\_22\\_4\\_368323](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/hom_0439-4216_1982_num_22_4_368323)

**REVEL Judith (2007)**, Dictionnaire Foucault, Ellipses, 173p. Notamment les chapitres  
« Dispositifs » et « Contrôle »

**RICOEUR Paul (1990)**, Soi-même comme un autre, Editions du seuil, Points Essai, mars 1990, 425p.  
Notamment les chapitres 7 (« Le soi et la visée éthique »), 8 (« Le soi et la norme morale ») et 9 (« Le soi et la sagesse pratique : la conviction »)

**RUI Sandrine, VILLECHAISE-DUPONT Agnès (2005)**, Les associations face à la participation institutionnalisée : les ressorts d'une adhésion distanciée (p21-36) in Ville, action « citoyenne » et débat public, Revue Espaces et sociétés 123, n°4/2005, 202p

**SANJOY Banerjee (1998)**, « Narratives and interaction : a constitutive theory of interaction and the case of the all-india muslim league » in European Journal of international relations 4, , p178-203

**SCHUMPETER Joseph (1947)**, Capitalisme, socialisme et démocratie, Paris, Payot, Editions de 1990, 451p

**SEN Amartya (2009)**, L'idée de justice, Flammarion, Paris, 558p.

**SIMMEL Georg (1907)**, Les pauvres, édition 2005, PUF, Quadriga, 102p

**SIMMEL Georg (1908)**, Le conflit, Circé poche, édition 1998, 159p.

**SIMMEL Georg (1909)**, « Le pont et la porte » (p161 à 168) in La Tragédie de la culture, Rivages poches, édition 1988, 255p

**SINTOMER Yves (2008)**, « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », Raisons politiques, no 31, p. 115-134.

**STECK Philippe (2010)**, « Ce que le revenu de solidarité active (RSA) doit au modèle social britannique », *Informations sociales* 3/2010 (n° 159), p. 34-37. URL : [www.cairn.info/revue-informations-sociales-2010-3-page-34.htm](http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2010-3-page-34.htm).

**STRAUSS Anselm (1978)**, La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme, L'Harmattan, 318p. Edition de 1992. Notamment « Une perspective en terme de monde social » (p269-282) et « Négociations. Une introduction à la question » (p265 à 268)

**SUPIOT Alain (1999)**, Au-delà de l'emploi. Transformations du travail et devenir du droit du travail en Europe. Flammarion, 321p

**THOENIG Jean-Claude, DURAN Patrice (1996)** L'État et la gestion publique territoriale. In: Revue française de science politique, 46e année, n°4, pp. 580-623, Consulté le 04 juin 2012  
[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp\\_0035-2950\\_1996\\_num\\_46\\_4\\_395082](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_1996_num_46_4_395082),

**THOMAS Hélène (2006)**, Le miracle des sans. Formes, ressorts et effets de la visibilisation de la cause des sans citoyenneté in Desmons Eric (dir.), *Figures de la citoyenneté*, Paris, L'Harmattan, Collection « Logiques juridiques », pp.141-176, <http://www.reseau-terra.eu/article696.html>

**VAN MIDDELAAR Luuk (2009)**, Le passage à l'Europe. Histoire d'un commencement. NRF, Gallimard, 2012 (en néerlandais en 2009), 479p

**VIGUIER Frédéric (2008)**, Pauvreté et exclusion : des nouvelles catégories de l'Etat social in Pour en finir avec la pauvreté, in Regards sur l'économie, n°4, septembre 2008, La découverte, p152 à 161

**VIGUIER Frédéric (2010)**, La cause des pauvres. Mobilisations humanitaires et transformations de l'Etat social en France (1945-2010), doctorat de sociologie sous la direction de Gérard Mauger, soutenu le 6 décembre 2010, 555p,  
[http://nyu.academia.edu/FredericViguiet/Papers/1549242/La\\_Cause\\_des\\_pauvres\\_en\\_France\\_Mobilisations\\_humanitaires\\_et\\_transformations\\_de\\_lEtat\\_social\\_1945-2010\\_-\\_Vol\\_1](http://nyu.academia.edu/FredericViguiet/Papers/1549242/La_Cause_des_pauvres_en_France_Mobilisations_humanitaires_et_transformations_de_lEtat_social_1945-2010_-_Vol_1)

**WALZER Michael (1983)**, Sphères de justice. Une défense du pluralisme et de l'égalité, Seuil, édition française de 1997, 475p

**WARIN Philippe (2010a)**, Le non recours : définition et typologies, juin 2010, Document de travail de l'Odenore n°1, 8p

**WARIN Philippe (2010b)**, Un recours progressif au RSA : quelques questionnements, 8e journée des insertions, Liège, 20 octobre 2010, 8p

**WARIN Philippe (2011)**, Le non-recours au RSA : des éléments de comparaison, Les documents de l'Odenore, décembre 2011, 9p

**WEBER Max (1919)**, La profession et la vocation de politique (p.111-206) in Le savant et le politique, traduction de Catherine Colliot-Thélène, La Découverte poche, 2003, 207p

**WITTGENSTEIN Ludwig (1953)**, Recherches philosophiques, 327p, Gallimard, Edition de 2005

**YOUNG Iries Marion (1996)**, Communication et altérité. Au-delà de la démocratie délibérative (p.293-326) in GIRARD Charles, LE GOFF Alice (dir). La démocratie délibérative. Anthologie de textes fondamentaux. Hermann, 2010, 550p, Paris